



Assemblée générale

Soixante-dixième session

16^e séance plénière

Mardi 29 septembre 2015, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft

(Danemark)

La séance est ouverte à 9 h 5.

Allocution de M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Rwanda.

M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Kagame (*parle en anglais*) : L'adoption des objectifs de développement durable (résolution 70/1) marque le début d'une nouvelle ère pour la coopération internationale. Mettre fin à l'extrême pauvreté ne pouvait nullement suffire à satisfaire nos ambitions. Ce nouveau pacte vise la prospérité; et il reconnaît que le seul avenir durable est un avenir dont aucun d'entre nous n'est exclu. Il pourrait difficilement en être autrement. La créativité et le dynamisme de milliards de personnes sont déjà en train de transformer notre monde. C'est grâce à l'amélioration de la santé, de l'éducation et de l'accès aux nouvelles technologies et à

l'autonomisation des femmes, qui leur permet d'occuper la place qui leur revient de droit dans le monde.

Mais la croissance et le progrès dressent également devant nous de nouveaux défis liés aux migrations internationales, à la protection de l'environnement et aux revendications en matière de bonne gouvernance. Pour la génération qui va suivre, l'effort engagé pour relever ces défis mettra l'ONU au coeur des affaires du monde comme jamais auparavant. Coopérer est le seul moyen d'aller de l'avant. Et pourtant, le nouveau consensus sur le développement durable est incomplet, car il y manque une définition commune de la légitimité politique nécessaire pour assurer le maintien de cet ordre international.

Cette divergence de vues trouve ses racines dans l'histoire. Lorsque les puissances mondiales ont créé l'Organisation des Nations Unies, il y a 70 ans, l'indépendance des peuples colonisés d'Afrique et d'Asie n'était pas à l'ordre du jour. Nous étions toujours considérés comme des peuples dont il fallait s'occuper. Ces hiérarchies et ces préjugés moraux persistent à ce jour, contribuant à la mauvaise gestion de l'alternance politique et sapant la confiance sur laquelle repose une coopération multilatérale efficace.

Le caractère interne des systèmes nationaux est d'une importance primordiale. On ne peut le contourner. La légitimité politique n'est pas une abstraction juridique. C'est une réalité objective qui peut se mesurer, par exemple en termes de progrès de la réalisation des objectifs de développement durable

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-29432(F)



Document adapté

Merci de recycler



ou en termes d'indicateurs de l'opinion publique. Nous sommes confrontés à de lourds défis face auxquels nous devons faire front ensemble en tant que communauté internationale. Nous ne pouvons pas nous permettre de saboter les membres les plus responsables et les plus capables, en appliquant à certains pays des normes qui ne sont pas appliquées à d'autres, voire en imposant des normes inadaptees.

Pour ne citer qu'un exemple, le droit international des réfugiés n'est guère pris en compte dans le contexte de la crise actuelle, comme si le but avait toujours été de parquer les réfugiés loin des pays développés plutôt que de protéger les droits des personnes qui fuient les persécutions. Dans d'autres cas, les institutions multilatérales sont utilisées pour renforcer la crédibilité d'attaques de parti pris contre certains pays alors même qu'il n'est pas jugé nécessaire d'examiner ce que font les puissants. Lorsque des questions de principe sont associées à la domination et au dédain, la base d'une action conjointe au sein du système multilatéral est compromise.

Nous n'avons rien à craindre de normes strictes. La seule stabilité qui vaille la peine d'être instaurée est une stabilité basée sur des politiques efficaces qui donnent des résultats concrets au profit de la population et facilitent un changement pacifique. La dignité et même la survie humaines sont ici mises en jeu. Aucun pays ou système n'a le monopole de la sagesse et à plus forte raison peut prétendre à une supériorité morale. Notre tâche consiste à préparer l'avenir, non le passé. Le changement se profile, et il est nécessaire. Nul ne peut le gérer seul, et les objectifs de développement durable reconnaissent à juste titre notre interdépendance. Nous avons pris des engagements sérieux; nous devons maintenant les mettre en œuvre. Construire une communauté ayant un objectif commun et qui soit en mesure de le réaliser exige avant tout de reconnaître que nous sommes égaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Rwanda de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. David Arthur Granger, Président de la République du Guyana

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Guyana.

M. David Arthur Granger, Président de la République du Guyana, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. David Arthur Granger, Président de la République du Guyana, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Granger (*parle en anglais*) : La République coopérative du Guyana est honorée de participer à cette session historique de l'Assemblée générale. Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection, et le Guyana s'engage à coopérer alors que vous guiderez l'Assemblée dans l'accomplissement de ses tâches. Nous tenons également à remercier votre prédécesseur, M. Sam Kutesa, de la manière dont il a dirigé le processus d'élaboration du programme pour l'après-2015. Ce processus a abouti à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), un document historique. Les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme reflètent le consensus au sein de la communauté internationale en ce qui concerne les éléments qui font partie intégrante du développement humain.

L'ONU, qui a été créée il y a 70 ans, cinq mois à peine après la fin officielle de la Seconde Guerre mondiale, est devenue la matrice d'un nouvel ordre international. Ce nouvel ordre de paix mondiale a été illustré symboliquement et puissamment sous la forme d'une statue de bronze au Siège de l'ONU. Cette statue incarne la vision évoquée dans la Sainte Bible, dans le livre d'Isaïe, de la manière suivante,

« Il jugera les nations, il persuadera des peuples multiples. Ils forgeront leurs épées en socs, leurs lances en serpes. Une nation contre une nation ne portera plus l'épée, et ils n'apprendront plus la guerre. » (*La Sainte Bible, Isaïe, 2 :4*)

Ce verset prophétique est devenu la base philosophique de l'ONU, laquelle est devenue l'Organisation fondatrice d'un nouvel ordre mondial qui a permis à une pléthore de nouveaux États indépendants de voir le jour du fait du processus de décolonisation enclenché après la Seconde Guerre mondiale. Durant les années qui ont

suivi la création de l'ONU, 126 États ont obtenu leur indépendance.

Lorsqu'elle a vu le jour en 1945, l'ONU ne comptait que 51 Membres. Leur nombre a quasiment quadruplé aujourd'hui et s'élève à 193. La majorité des nouveaux États sont des mini, micro ou petits États. Les empires antidémocratiques et belliqueux dont ils étaient des colonies ont été démantelés à l'issue de deux guerres mondiales. Voici les questions que souhaitent poser les petits États à l'ONU à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire : comment protéger nos peuples contre une agression étrangère? Comment protéger nos territoires d'une invasion? Comment préserver la paix entre les nations? Comment maintenir l'indépendance des nouveaux États? La Charte des Nations Unies confie à l'Organisation la responsabilité de

« réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ».

L'exercice de cette responsabilité est essentiel pour garantir l'existence et la survie des petits États qui sont menacés par des États plus puissants. Ils risquent d'être assujettis à moins que la communauté internationale ne démontre sa détermination de mettre en place des moyens de dissuasion efficaces pour empêcher qu'ils ne soient dominés par des États plus grands et plus forts, et sa capacité d'y parvenir.

Le 9 mai 1994, à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/31 qui, entre autres choses, reconnaît que les petits États risquent d'être particulièrement vulnérables aux menaces extérieures et aux ingérences dans leurs affaires intérieures; souligne l'importance vitale pour tous les États du respect inconditionnel par tous les États de tous les principes de la Charte des Nations Unies, notamment des principes de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et du règlement pacifique des différends, ainsi que de leur application constante; souligne également l'importance de renforcer les accords régionaux relatifs à la sécurité en intensifiant l'interaction, la coopération et les consultations; lance un appel aux organisations régionales et internationales compétentes pour qu'elles fournissent aux petits États qui en feraient la demande une assistance visant à renforcer leur sécurité conformément aux principes énoncés dans la Charte; prie instamment le Secrétaire

général de continuer à s'attacher tout particulièrement à suivre la situation de sécurité des petits États et d'envisager d'user des dispositions de l'Article 99 de la Charte; et demande au Conseil de sécurité et aux autres organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'accorder une attention particulière à la protection et à la sécurité des petits États. C'est un manifeste en faveur des petits États, qui figure dans une résolution adoptée par l'Assemblée générale il y a 21 ans.

Le Guyana est un petit pays et un État récent, fruit de la promesse de paix ayant suivi la Seconde Guerre mondiale. Le Guyana est un enfant de l'ONU. Dans huit mois, le 26 mai 2016, le Guyana célébrera le cinquantième anniversaire de son indépendance. Mais, depuis 50 ans, notre petit pays se trouve dans l'impossibilité d'exploiter pleinement ses riches ressources naturelles. Le Venezuela menace et dissuade les investisseurs, et entrave notre développement économique. Depuis 50 ans, il viole notre intégrité territoriale en occupant une partie de notre territoire. L'incident le plus récent à cet égard a eu lieu le 10 octobre 2013, lorsqu'il a déployé une corvette dans notre zone maritime et expulsé un paisible navire d'exploration pétrolière qui conduisait des études sismiques. Depuis 50 ans, le Venezuela promulgue des décrets par lesquels il revendique sans fondement une partie de notre territoire, le dernier datant du 26 mai, jour anniversaire de notre indépendance. Ce jour-là, il a promulgué le décret n°1787, contenant des coordonnées précises en vue d'annexer la quasi-totalité de notre zone maritime, et constituant une réaffirmation de la revendication par le Venezuela de cinq des 10 régions guyaniennes.

Le Guyana rejette les menaces et les revendications que le Venezuela profère en violation du droit international. Nous résistons aux actes d'agression qu'il commet au mépris de la Charte des Nations Unies, qui prône le règlement pacifique des différends et interdit le recours à la force armée.

Les frontières entre le Guyana et le Venezuela ont été fixées il y a 116 ans. Le monde entier, à l'exception de la République bolivarienne du Venezuela, les a acceptées et reconnues. En 1968, à la vingt-troisième session de l'Assemblée (voir A/PV.1680), le Guyana a expliqué au reste du monde comment, en 1897, un traité d'arbitrage avait été signé entre le Royaume-Uni et le Venezuela. Ce traité prévoyait la création d'un tribunal d'arbitrage pour définir le tracé de la frontière entre la colonie de la Guyane britannique, ce que nous étions alors, et le Venezuela. Il engageait les parties à

considérer le résultat des travaux du tribunal d'arbitrage comme un règlement complet, parfait et définitif de toutes les questions renvoyées aux arbitres. Le tribunal a rendu sa décision le 3 octobre 1899, attribuant au Venezuela 13 000 kilomètres carrés de notre territoire, soit une superficie supérieure à celle de la Jamaïque ou du Liban. Le Venezuela était tenu de respecter cette décision en vertu du droit international, ce qu'il a fait pendant les 60 années qui ont suivi.

Cependant, dès le début de l'indépendance du Guyana, le Venezuela a eu recours à divers stratagèmes pour nous priver de notre territoire. Il y a eu toute une série d'actes d'agression perpétrés par les présidents vénézuéliens à l'encontre de mon pays, allant du décret n°1152 promulgué le 15 juin 1968 par le Président Raúl Leoni Otero à celui du Président Nicolás Maduro Moro en date du 26 mai de cette année. Le Venezuela – qui est plus de quatre fois plus grand que le Guyana, et qui dispose de forces armées dont les effectifs sont plus de 40 fois plus nombreux que ceux de notre force de défense – se livre à des actes d'intimidation et d'agression, bien conscient de la supériorité de ses richesses et de sa puissance militaire, mais oubliant l'obligation qui lui incombe en sa qualité de membre de l'ONU, de l'Union des nations de l'Amérique du Sud et de l'Organisation des États américains, Il dérègle des frontières qui étaient réglées. Il déstabilise une région stable du globe en recourant à la force armée contre un petit État pacifique. Le Venezuela entrave le développement du Guyana en proférant des menaces qui ont pour objet de forcer un petit État à lui céder ses droits. L'on ne saurait laisser ses ambitions expansionnistes saper le principe de l'inviolabilité des frontières et les principes du droit international, et redessiner des frontières qui n'ont pas été modifiées depuis des décennies.

Le Guyana s'engage de nouveau à ce que les Caraïbes restent une zone de paix. Aujourd'hui, nous nous réengageons devant l'Assemblée à poursuivre sur la voie de la paix en toutes circonstances. Nous réaffirmons notre attachement au règlement pacifique des différends internationaux. Le Guyana a une confiance totale dans le droit international, et entend régler ce différend en accord avec les dispositions de la Charte des Nations Unies.

L'accord de Genève, signé le 17 février 1966 entre les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Venezuela et la Guyane britannique, ce que nous étions alors, prévoit les mesures que le Secrétaire général de l'ONU doit

prendre pour régler tout différend résultant du fait que la République bolivarienne du Venezuela considère la sentence arbitrale de 1899 comme nulle et non avenue. Le Guyana a pleine confiance dans le jugement et la capacité de l'ONU, par le truchement du Cabinet du Secrétaire général, à trouver des solutions qui permettront de valider le caractère juste, irréprochable et définitif de sa décision. Nous remercions l'ONU et le Secrétaire général d'avoir nommé divers responsables au cours des 25 dernières années qui ont usé de leurs bons offices pour aider à régler ce différend. Nous estimons toutefois que le processus a désormais épuisé ses effets.

Le Guyana ne tient pas à ce que ces odieuses revendications territoriales compromettent ses perspectives de paix et entravent son potentiel de croissance pour les 50 prochaines années. Il nous faut trouver une solution définitive pour ne pas avoir à affronter un avenir éternellement empreint de danger et de misère, et nous recherchons une solution juridique à ce différend. Nous plaçons notre confiance et notre destin entre les mains du système de paix international promis par la Charte des Nations Unies il y a près de 70 ans. Nous souhaitons que cesse l'agression vénézuélienne. Nous voulons que notre pays – l'ensemble de notre pays – se développe, conformément au droit international. Le Guyana demande donc à l'ONU de donner tout son sens à la résolution 49/31 du 9 mai 1994 en mettant en place un système de sécurité collective destiné non seulement à surveiller, mais également – et surtout – à préserver la sécurité des petits États. Comme je l'ai dit, cette résolution est un manifeste en faveur de la sécurité des petits États.

L'ONU demeure notre meilleur espoir et notre meilleure perspective de paix, et constitue la meilleure garantie de sécurité pour les petits États. Elle est notre force, notre appui et notre secours en cas de danger. Nous garantissons l'adhésion du Guyana à la Charte des Nations Unies. Notre pays ne cherche rien de plus que la solidarité de la communauté internationale, la garantie de la Charte et la préservation du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Guyana de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. David Arthur Granger, Président de la République du Guyana, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Namibie.

M. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Geingob (*parle en anglais*) : C'est en tant que troisième Président de la République de Namibie que j'ai l'honneur d'être ici aujourd'hui pour prononcer ma première allocution devant l'Assemblée générale. Je tiens à vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la fonction de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Dans le même esprit, je voudrais saisis cette occasion pour remercier le Président sortant, S. E. M. Sam Kutesa, de l'excellent travail qu'il a accompli au cours de son mandat de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.

En arrivant dans ce bâtiment, je n'ai pu m'empêcher de ressentir une forte nostalgie. On dit qu'un périple de 1 000 kilomètres commence par un pas. En 1964, il y a 51 ans, c'est aux pieds de ce bâtiment que j'ai entamé mon périple de 1 000 kilomètres en tant que jeune signataire d'une pétition en faveur de la lutte de la South West Africa People's Organization (SWAPO) contre l'occupation illégale de l'Afrique du Sud-Ouest par l'Afrique du Sud de l'apartheid. Le 23 avril 1990, je suis revenu à l'Assemblée générale en tant que Premier Ministre d'une Namibie indépendante à l'occasion de l'admission de notre jeune nation au sein de la famille des Nations Unies (A/S-18/PV.1). Aujourd'hui, 25 ans après, me voici de nouveau dans ce bâtiment, cette fois en tant que Président de notre République. C'est donc pour moi une grande joie que d'être ici présent à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation.

La Namibie est un enfant né de la solidarité internationale, mis au monde par les Nations Unies. En tant que Namibiens, nous sommes aussi reconnaissants que fiers de l'appui que la communauté internationale

nous a apporté, par le biais du système des Nations Unies, pendant notre lutte pour l'indépendance. En fait, si je puis illustrer les liens étroits qui nous unissent à l'Organisation des Nations Unies, en 1990, après avoir obtenu l'indépendance, nous avons refusé que ce soit le Président sud-africain de l'époque, M. De Klerk, qui préside à la passation des pouvoirs à notre premier Président, le camarade Sam Nujoma. Nous avons exigé que ce soit plutôt le Secrétaire général Javier Pérez de Cuellar qui, ce faisant, a symbolisé la naissance de notre République. À la fin du mandat de l'Afrique du Sud sur l'Afrique du Sud-Ouest, c'est l'Organisation des Nations Unies qui a assumé une responsabilité directe en Namibie. C'est elle, en outre, qui a établi le Programme d'édification de la nation namibienne, destiné à préparer le pays à l'indépendance et à ses futures responsabilités. Grâce à l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, créé par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, que j'ai reçu la charge de diriger de 1975 à 1989, nous avons pu mettre au point les éléments constitutifs qui allaient nous aider à construire notre démocratie. Il y a un proverbe africain qui dit qu'un homme patient mangera un fruit mûr. Grâce à l'aide des Nations Unies, nous avons fait preuve de patience s'agissant de nous préparer à l'autogouvernance. Aujourd'hui, je peux annoncer fièrement au monde qu'après avoir lutté pour sa liberté, la Namibie est en train de goûter aux fruits mûrs de la paix et de la démocratie.

Expression de notre profonde gratitude à la communauté internationale pour sa solidarité avec notre peuple et de notre attachement indéfectible à la paix et à la sécurité internationales, nous n'avons cessé depuis notre indépendance de contribuer même modestement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Entre autres, nous avons fourni des contingents aux missions de maintien de la paix au Cambodge, en Angola, au Libéria, au Darfour, en Côte d'Ivoire, au Timor-Leste et au Soudan du Sud, auxquelles participent nos hommes et nos femmes.

À l'heure où nous célébrons 70 ans d'existence de cette grande expérience en matière d'interaction humaine, à savoir notre Organisation des Nations Unies, il y a beaucoup de choses dont nous pouvons être fiers. Bien que le monde n'ait pas été aussi pacifique que nous le voudrions, nous pouvons trouver matière à réconfort dans le fait que depuis la Seconde guerre mondiale, nous avons évité un conflit d'une telle ampleur et d'une telle intensité. Plus importantes encore sont les avancées enregistrées s'agissant de l'amélioration des conditions de vie des êtres humains sur la planète, en arrachant

des millions de personnes à l'extrême pauvreté, en autonomisant les femmes, en promouvant les droits de l'homme et en menant de l'avant le processus de décolonisation qui a été achevé, à une exception près, celle des Sahraouis.

Nous venons d'un continent dont les dirigeants sont occupés, sous la bannière de l'Union africaine, à atteindre de nouveaux objectifs et à honorer de nouveaux engagements. Nous sommes en train de construire une nouvelle Afrique, avec sa propre histoire, telle que racontée par ses fils et ses filles. L'Afrique a tourné une page, dit adieu à l'ère des coups d'État et opté pour la démocratie électorale. Nous, en tant qu'Africains, à travers l'Union africaine, avons ostracisé ceux qui sont venus au pouvoir par des moyens illégaux. Le récent coup d'État au Burkina Faso est un exemple de notre politique de tolérance zéro envers ceux qui viennent au pouvoir par des moyens illégaux.

Après avoir établi la démocratie électorale, il convient que nous la consolidions par la mise en place de processus, de systèmes et d'institutions. En parlant de processus, nous faisons essentiellement référence aux processus électoraux, dans lesquels les commissions électorales doivent être indépendantes, impartiales et capables d'inspirer confiance aux électeurs. Cela garantira que ceux qui perdent aux urnes acceptent les résultats. Ce faisant, nous pouvons mettre fin à une situation où ceux qui perdent aux urnes se sentent exclus et vaincus et optent donc pour la guerre.

Quand nous parlons de systèmes, nous parlons de systèmes de gouvernement qui continuent de fonctionner grâce aux services publics même en cas d'impasse politique dans un pays donné. Si tout le reste échoue, alors des institutions, comme nos tribunaux, peuvent jouer leur rôle. C'est ce que nous avons en Namibie. Il est clair, donc, que nous avons mis en place une architecture de gouvernance saine. S'agissant de l'efficacité de la gouvernance, notre bilan est éloquent. Nous sommes, entre autres, classés par l'Index Ibrahim pour la gouvernance africaine au sixième rang des pays les mieux gouvernés en Afrique, par Transparency International au septième rang des pays africains les moins corrompus, et considéré par Reporters sans frontières comme l'un des pays africains dont la presse est la plus libre.

De même, notre structure macroéconomique est admirable. Elle est sous-tendue par une stabilité financière évidente dans notre système bancaire de classe mondiale – un secteur classé vingt-cinquième

au monde par le Forum économique mondial – et bien réglementée grâce à une politique monétaire prudente suivie ces 25 dernières années. Les deux agences de notation mondialement reconnues, Fitch et Standard and Poor's, qui rendent compte de la stabilité financière d'un pays, n'ont jamais cessé de décerner la note BBB+ à la Namibie, ce qui signifie que nous sommes de fait un pays solvable. L'encours de la dette oscille entre 25 et 30 % de notre produit intérieur brut (PIB). À l'évidence, en matière de gouvernance, par rapport à toutes les normes locales et internationales, la Namibie s'en sort fort bien en tant que société atteignant son plein développement, stable, pacifique et démocratique.

Nous devons cependant prendre conscience qu'en l'absence de démocratie économique, la démocratie électorale est dépourvue de sens, car on ne se nourrit pas de paix, de sécurité, de bonnes constitutions et de démocratie. Nous continuons de nous heurter à des difficultés pour ce qui est de combler les déficits socioéconomiques et la pauvreté persistante qui en résulte, dues à de nombreuses années de politiques d'abandon historique et d'exclusion économique des Noirs menées délibérément. Cette situation résiste aux stratégies classiques de lutte contre la pauvreté que nous menons depuis 25 ans, ce qui signifie que nous devons aborder cette question de manière plus novatrice. Nous devons toujours faire face à d'énormes inégalités sociales entre riches et pauvres. Nous sommes particulièrement préoccupés par la très grave pénurie de logements et d'autres produits et services de première nécessité. C'est pourquoi, le 21 mars, jour de mon entrée en fonctions en tant que Président de la Namibie, j'ai annoncé à mes compatriotes, hommes et femmes, et au monde entier que le Gouvernement namibien déclarait une guerre totale à la pauvreté.

La répartition des richesses est aujourd'hui l'une des questions les plus largement débattues et controversées. Cette question est néanmoins trop importante pour être seulement examinée par les économistes des institutions financières internationales. C'est pourquoi la Namibie continue de mettre en garde contre le classement arbitraire des pays basé uniquement sur le revenu. L'approche actuelle, mise au point par des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, puis adoptée par l'ONU, qui consiste à fonder le classement des pays exclusivement sur le PIB, n'est ni juste, ni équitable. Cette méthode, qui se limite à diviser le PIB par le nombre d'habitants, ignore totalement les inégalités liées à la répartition des richesses et l'inégalité

des chances, et elle a des effets néfastes sur la mobilité sociale et le progrès.

La Namibie en est une des victimes, car elle a été classée à tort dans la catégorie des pays dits à revenu intermédiaire (tranche supérieure), sans tenir compte du fait qu'à cause de l'apartheid, la richesse économique du pays était concentrée entre les mains de la minorité blanche, marginalisant les Noirs sur le plan économique. Nous avons le sentiment qu'au lieu de nous aider à mener à bien la deuxième phase de la lutte, la communauté internationale nous a laissés nous défendre tout seuls puisque cette classification empêche de fait la Namibie d'avoir accès à des subventions et à des prêts à des conditions libérales pour assister son programme de développement.

On ne peut édifier une nation quand certains citoyens ne participent pas à l'économie et ont donc le sentiment d'être laissés pour compte. Amartya Sen, lauréat du prix Nobel d'économie, indique à juste titre que la pauvreté doit être considérée comme la privation des capacités de base et pas simplement comme un faible revenu. La privation des capacités essentielles peut se traduire par une mortalité prématurée, une sous-alimentation aiguë, en particulier chez les enfants, une morbidité persistante; l'analphabétisme généralisé et d'autres échecs. Nous pouvons donc voir que les effets de la pauvreté sont si interdépendants que ceux d'entre nous qui ont le malheur de naître pauvres sont pris au piège de cycles de pauvreté et de désespoir perpétuels.

Sur la question de l'élimination de la pauvreté, j'ajouterais qu'une des mesures les plus efficaces que nous puissions prendre dans le cadre de la guerre contre la pauvreté est de rendre les femmes autonomes. Les femmes, bien qu'elles constituent la moitié de la population mondiale, représentent près de 70 % des pauvres dans le monde. En Namibie, l'égalité des sexes ne se limite pas à de bonnes paroles. Nous avons profité de la réforme du système des listes de parti menée par la SWAPO pour y inclure la parité entre les sexes. Grâce à la victoire de la SWAPO aux élections générales, la représentation des femmes au Parlement a augmenté, passant de 24 % à 47 %, ce qui nous place au deuxième rang derrière le Rwanda, dont le Parlement compte 64 % de femmes. J'ai promis que nous allions rattraper le retard.

J'ai également nommé pour la première fois une femme Premier Ministre de la Namibie ainsi qu'une femme Vice-Premier Ministre, qui occupe également le poste de Ministre des relations internationales et de

la coopération. Elle est présente ici aujourd'hui. J'ai en outre nommé des femmes à la tête des ministères de l'éducation de base et de l'enseignement supérieur, dont les Ministres comme les Vice-Ministres sont des femmes. Le point important est que nous devons être sensibilisés à un jeune âge; nous pensons qu'en leur confiant l'éducation, nous progresserons.

La soixante-dixième session en cours de l'Assemblée générale, basée sur la réflexion, a défini la voie à suivre en adoptant, il y a deux jours, les nouveaux objectifs de développement durable, qui nous encouragent vivement à travailler tous ensemble pour établir un nouveau type de relations internationales fondées sur une coopération profitant à tous afin de concrétiser les nobles idéaux de coexistence pacifique dans le cadre de liens de bon voisinage. C'est à nous qu'il incombe de veiller à ce que la soixante-dixième session de l'Assemblée marque le début d'une volonté commune d'instaurer la paix partout dans le monde. Nous devons faire en sorte qu'aucun pays n'ait le sentiment d'être tenu à l'écart de ce processus.

Les droits de l'homme sont indissociables; les libertés fondamentales sont indissociables; la démocratie est indissociable; l'autodétermination est indissociable. Ces libertés s'appliquent à tous les êtres humains sur cette planète. Les peuples de Palestine et du Sahara occidental doivent pouvoir exercer leurs droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, à l'instar de tous les autres peuples, car ces droits sont indissociables; ils sont valables pour chacun d'entre nous.

La Namibie réaffirme donc son appui total et catégorique aux droits inaliénables du peuple de Palestine et du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. À cet égard, nous appelons l'ONU à assumer pleinement ses responsabilités en faisant appliquer toutes ses résolutions et décisions concernant la Palestine, sans conditions préalables. Nous demandons aussi instamment que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale soient mises en œuvre sans tarder afin d'organiser un référendum libre et équitable au Sahara occidental.

Un certain nombre de faits survenus dans le panorama géopolitique sont encourageants dans la perspective d'un monde plus sûr et pacifique. Le dégel des relations entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique en est un exemple. Ces 25 dernières années, la Namibie n'a cessé d'appeler les États-Unis et Cuba à

parcourir la distance qui les sépare de la coexistence pacifique. À cet égard, nous saluons le rétablissement de relations diplomatiques entre ces deux pays, ainsi que les efforts louables déployés par les dirigeants des deux pays pour apaiser les tensions politiques. Nous félicitons les deux pays d'avoir pris conscience que le meilleur moyen d'aplanir leurs divergences est d'ouvrir le dialogue plutôt que de couper les liens. Nous espérons toutefois que cette première mesure sera suivie de la levée inconditionnelle de l'embargo imposé au peuple cubain.

En 70 ans d'existence, l'ONU a évolué avec le monde à mesure que de nouvelles questions et de nouveaux problèmes ont vu le jour. Il est donc judicieux que l'Organisation se repositionne pour s'adapter à cette dynamique du changement. En conséquence, la Namibie reste attachée à une réforme complète de l'ONU, afin de renforcer l'Organisation et de la rendre plus efficiente et plus réactive face aux besoins de tous ses Membres. À cet égard, les réformes du système des Nations Unies doivent être guidées par les principes de démocratie, d'égalité, de justice et d'équité pour tous.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, la Namibie appuie pleinement la Position commune africaine telle que présentée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, et réaffirmée à la vingt-cinquième session ordinaire de l'Union africaine. Le continent africain mérite une représentation juste et équitable au Conseil de sécurité, afin de réparer l'injustice historique que subit de longue date ce continent de plus d'un milliard d'habitants.

En sa qualité de Présidente de la onzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Namibie estime que nous ne parviendrons pas à éliminer la pauvreté à moins de nous attaquer aux problèmes indissociables que sont la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse. Ces questions sont d'une importance critique non seulement pour la Namibie et l'Afrique, mais pour le monde entier.

Alors que nous nous apprêtons à célébrer le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies – une organisation avec laquelle nous sommes si nombreux ici à partager une histoire et d'heureux souvenirs sur fond de lutte pour notre liberté et notre dignité –, nous devons veiller à laisser aux générations futures un héritage de paix et d'unité marqué par notre engagement au développement

durable et équitable. Je voudrais rappeler les paroles de l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, qui a déclaré :

« Plus que jamais dans l'histoire de l'humanité, nous partageons un destin commun. Nous devons l'affronter ensemble. » (SG/SM/7262)

Voilà pourquoi, chers amis, nous avons créé l'Organisation des Nations Unies. La seule manière dont nous pouvons surmonter nos difficultés est de former un front uni pour promouvoir le progrès de l'humanité. Grâce à l'ONU, nous disposons de la plateforme idoine pour atteindre cet objectif. Nous pouvons décider soit de suivre le rythme des idéaux originaux qui ont abouti à la formation de l'ONU, soit de poursuivre nos ambitions, aux dépens des autres et de nous-mêmes. Choisissons la noblesse d'esprit qui nous permettra de surmonter nos peurs, nos incertitudes et nos préjugés, au profit d'un développement durable partagé. Laissons un héritage durable à long terme qui façonnera l'avenir politique, économique et écologique de notre planète.

C'est maintenant qu'il faut agir, et la Namibie est prête à unir ses forces avec tous les membres de la communauté internationale pour célébrer une coexistence mondiale d'un genre nouveau, dans laquelle aucun continent, aucune région et aucun pays ne se sentiront laissés pour compte.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Namibie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Tadjikistan.

M. Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Rahmon (*parle en tadjik; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est pour moi un immense plaisir que de m'associer aux autres délégations pour vous faire part, Monsieur le Président, de nos cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à la Présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

La session de l'Assemblée générale en cours présente une occasion exceptionnelle non seulement de faire le bilan des accomplissements de l'ONU au fil des 70 dernières années, mais également de renouveler notre ferme engagement à réaliser les espoirs et les aspirations de nos peuples à un développement durable et sûr. Depuis 70 ans, l'ONU défend la paix et la sécurité, la coopération internationale et les droits de l'homme. En cette période historique brève mais intense, l'ONU a franchi des étapes considérables s'agissant de promouvoir la stabilité et le développement durable et de réduire, voire éliminer, la pauvreté et les inégalités dans le monde entier. Au cours de cette période, les mécanismes d'échanges que nous avons mis en place ensemble pour faciliter la coopération internationale ont fonctionné avec un succès considérable. Au cours du récent Sommet de 2015 sur le développement durable, les Nations Unies ont adopté le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui pose les fondements du développement durable et définit les domaines dans lesquels la communauté internationale peut œuvrer à son avènement dans l'intérêt de tous les peuples et de tous les individus.

Durant 70 années, l'ONU a apporté une contribution remarquable en aidant à la formation de nouveaux États indépendants et à la poursuite de leur développement. Lorsqu'à l'aube de son indépendance, le Tadjikistan a dû faire face aux difficultés de la transition, il a bénéficié d'un large appui de la part des Nations Unies, ce qui a permis au pays de se lancer sur la voie du développement démocratique. Les pierres angulaires du développement du Tadjikistan, qui ont été posées avec l'assistance des Nations Unies, ont renforcé la capacité du pays à participer aux processus internationaux établis pour promouvoir la coopération et les échanges. Aujourd'hui, le Tadjikistan contribue de manière notable à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants, la contrebande d'armes et la traite des personnes, ainsi qu'à la promotion du programme des Nations Unies relatif à l'eau.

Nos officiers de police prennent part aux opérations de maintien de la paix conjointes des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour et contribuent aux processus de consolidation de la paix, aux côtés de leurs homologues d'autres États Membres. Notre administration chargée du contrôle des stupéfiants, établie avec l'appui de l'ONU, continue de jouer un rôle important dans la lutte contre le trafic de drogue. De fait, depuis 1995, les services tadjiks de répression des drogues ont confisqué plus de 111 tonnes de narcotiques, une quantité qui correspond à 206 650 000 doses de drogue, et qui aurait pu transformer 50 millions de personnes dans le monde en toxicomanes. Ces chiffres prouvent que le Tadjikistan se classe parmi les 10 premiers États en termes de saisie de drogues.

Le monde a connu de spectaculaires transformations au cours des décennies écoulées. Les processus mondiaux sont plus dynamiques et plus complexes que jamais. Parallèlement aux contributions positives qu'elle a apportées au développement global, la mondialisation a également eu des répercussions négatives qui menacent la sécurité et le développement des pays individuels et du monde tout entier.

La hausse du nombre de conflits armés et d'actes de terreur, les crises alimentaires, énergétiques, financières et économiques, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et la propagation de maladies infectieuses exigent que nous leur opposions une réaction concertée et intégrale. Dans ce contexte, l'ONU reste la principale plateforme permettant de réunir le consensus sur les questions clefs de la sécurité internationale et du développement et d'assurer la coordination des actions conjointes de la communauté internationale pour faire face aux menaces et aux difficultés mondiales. La portée et le caractère mondial des menaces posées par le terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité organisée sont particulièrement préoccupants. Les forces destructrices et inhumaines du terrorisme et de l'extrémisme gagnent du terrain, attirant dans leur orbite un nombre sans cesse croissant de jeunes. Ces forces sapent gravement les efforts déployés par les pays et les régions pour maintenir la sécurité et assurer leur développement pacifique.

La lutte contre le terrorisme international et l'extrémisme est devenue une priorité absolue. Il y a un besoin indéniable de mettre en place des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux en vue de détruire les infrastructures militaires, de bloquer les canaux de financement et de soutien logistique, de

prévenir le recrutement et la propagande promouvant la violence, et de contrer l'utilisation des technologies modernes de l'information et des communications à des fins terroristes. Il est également indispensable de conjuguer nos efforts en vue de trouver les moyens de nous attaquer aux questions de la réduction de la pauvreté et de l'impact négatif de la mondialisation, et de prévenir et régler les conflits régionaux. Le renforcement du dialogue entre les cultures et les confessions, de la confiance mutuelle et de la tolérance doit jouer un rôle central.

Il est de notre intérêt à tous que les États Membres mettent en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité afin de lutter efficacement contre toutes les formes et manifestations du terrorisme, y compris l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. Toute réponse commune face à une brusque flambée du terrorisme et de l'extrémisme doit être proportionnelle à l'ampleur de cette menace.

La prévention du trafic de drogue, qui a malheureusement continué d'augmenter chaque année, doit devenir partie intégrante de notre combat commun contre le terrorisme et la criminalité organisée à l'échelle mondiale. L'argent provenant du trafic de drogue est utilisé pour financer des actes de terrorisme et des activités de criminalité organisée. À cet égard, la session extraordinaire consacrée à la lutte contre la drogue, qui se tiendra en 2016, sera l'occasion non seulement d'examiner la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, mais aussi de mettre au point de nouvelles mesures efficaces pour lutter contre ce fléau. À la lumière de ces efforts, le Tadjikistan a organisé en mai une conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre la drogue, qui visait à consolider la coopération internationale en la matière.

Notre voisin et ami, l'Afghanistan, s'est engagé dans la mise en œuvre de sa décennie de transformation. Cette nouvelle étape, visant au renforcement de la sécurité et de la stabilité du pays et à la remise en état de ses secteurs économique et social, s'attaque aux problèmes les plus urgents et les plus concrets, ce qui requiert une aide ciblée accrue de la part de la communauté internationale, dans le cadre de laquelle l'ONU doit jouer un rôle central de coordination. Le Tadjikistan est favorable à l'élargissement des relations

amicales et de bon voisinage avec l'Afghanistan, et appelle la communauté internationale à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de ce pays pour instaurer la paix et la stabilité en s'employant à résoudre les problèmes sociaux et économiques auxquels le pays est confronté, en poursuivant le processus de réconciliation nationale et un dialogue sans exclusive, et en associant le pays à la coopération régionale. Le Tadjikistan continue d'apporter sa contribution au développement socioéconomique de l'Afghanistan.

Le règlement pacifique de la question du programme nucléaire iranien a démontré l'énorme potentiel des moyens diplomatiques pour résoudre les problèmes urgents de notre planète commune. Nous sommes convaincus que le Plan d'action global commun concernant le programme nucléaire iranien, énoncé dans la résolution du Conseil de sécurité 2231 (2015), contribuera au renforcement de la paix régionale et internationale, à l'instauration d'une véritable stabilité ainsi qu'à la confiance mutuelle, et jouera un rôle déterminant dans le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Nous espérons que les États Membres feront preuve de bonne volonté et de détermination pour régler les différends et les conflits les plus urgents, en recourant à des moyens politiques et diplomatiques, s'agissant de trouver une solution aux autres problèmes urgents.

En juillet dernier, le Tadjikistan a organisé des consultations régionales pour les pays de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se tiendra à Istanbul en 2016. Nous espérons que les recommandations formulées lors de ces consultations auront un effet positif sur les activités humanitaires de tous les pays.

En décembre, la communauté internationale se réunira de nouveau à Paris à l'occasion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en vue de conclure les négociations sur les changements climatiques que nous avons commencées à Bali. Nous espérons que les États Membres saisiront cette occasion pour adopter un nouveau document sur l'évolution du climat en s'appuyant sur les principes de la Convention-cadre et, ce faisant, jeter les bases d'une transition vers le développement durable. Nous pensons qu'une telle transition exigera non seulement une modernisation industrielle, fondée sur des technologies novatrices,

mais également d'importants changements dans les mentalités et les modes de consommation.

Les observations à long terme de nos experts attestent l'impact accru des changements climatiques sur les conditions écologiques, sociales et économiques de notre pays et de notre région. D'après ces observations, au cours des 60 dernières années, la température annuelle moyenne au Tadjikistan a augmenté de 1°C, le nombre de jours avec de fortes précipitations s'est accru, les catastrophes météorologiques naturelles sont devenues plus fréquentes et plus graves, et la dégradation des glaciers s'est accélérée. L'été dernier, en raison des températures anormalement élevées et des fortes précipitations, la partie montagneuse du pays a subi des catastrophes naturelles qui ont entraîné des dommages économiques de plusieurs centaines de millions de dollars. Malheureusement, ces catastrophes ont également coûté des vies humaines.

En ce qui concerne les émissions de dioxyde de carbone, le Tadjikistan se classe au 135^e rang des pays émetteurs de gaz à effet de serre. Les émissions de gaz à effet de serre par habitant dans le pays sont 10 fois moins élevées que la moyenne de l'indice mondial. L'utilisation à grande échelle de sources d'énergie renouvelables, principalement l'énergie hydroélectrique, favoriserait le développement économique et social du pays et promouvoir l'économie verte.

Il devient manifeste que les changements climatiques ont une incidence sur la quantité et la qualité des ressources en eau douce. Il est bien connu que par suite des changements climatiques, la quantité des ressources en eau stockées dans les glaciers et les pics enneigés a diminué, la superficie des eaux souterraines touchées par la salinisation a augmenté, et les précipitations sont devenues plus fréquentes et plus abondantes. À leur tour, les changements intervenus dans le cycle hydrologique pourraient avoir un effet négatif sur la sécurité des ressources hydriques, énergétiques et alimentaires, et entraîner un risque accru d'inondations et de sécheresses extrêmes. Nous sommes convaincus que dans ces circonstances, il est essentiel de revoir les pratiques actuelles en matière de gestion des ressources en eau en vue de veiller à une adaptation appropriée non seulement aux changements climatiques, mais aussi à l'accroissement de la population et à une économie mondiale en mutation, de même qu'à la pénurie des ressources en eau douce.

En Asie centrale, où les ressources en eau sont un facteur clef de la réalisation du développement

durable de la région, la nécessité d'élaborer d'urgence un plan régional global d'adaptation aux changements climatiques s'impose depuis longtemps. Cet impératif procède également de l'accélération de la dégradation des glaciers de la région en raison des changements climatiques. Les observations des spécialistes confirment que, depuis les années 60, les glaciers de la région, qui demeurent la principale source d'eau des fleuves d'Asie centrale, ont vu leur rythme de dégradation multiplié par trois.

L'année 2015 étant la dernière de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), initiative mondiale approuvée par l'Assemblée générale en vue de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, un certain nombre de forums sur la question de l'eau ont été tenus afin d'examiner les progrès et d'analyser les lacunes au niveau de la mise en œuvre de la Décennie internationale. Ces forums comprennent le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale, consacré à un examen global des progrès et enseignements relatifs à la mise en œuvre de la Décennie internationale, tenu en mars dernier ici à New York, et la Conférence internationale de haut niveau sur la mise en œuvre de la Décennie internationale, tenue à Douchanbé, en juin. Nous comptons que, en dressant le bilan des résultats de la Décennie, l'ONU saura tenir compte des textes issus de ces manifestations et des autres forums pertinents tenus à l'appui d'un examen complet de la mise en œuvre de la Décennie.

Je saisis cette occasion pour adresser mes profonds remerciements aux États Membres, au Président de l'Assemblée générale, au Secrétaire général, aux organes et institutions des Nations Unies, aux organisations internationales, et aux représentants de la société civile, des milieux universitaires et des entreprises qui ont pris une part active à la Décennie et à sa mise en œuvre, ainsi qu'au suivi des textes qui en sont issus.

Il y a quelques jours, nous avons adopté une feuille de route pour parvenir au développement durable qui incorpore en détail la composante eau. Au cours des 15 prochaines années, sur fond d'augmentation constante des effets des changements climatiques sur les ressources en eau, de dégradation de l'environnement, de croissance démographique et de crises alimentaires et énergétiques, nous devons faire d'énormes efforts pour permettre la réalisation dans les temps des objectifs que nous avons fixés.

À notre sens, encourager la coopération, les partenariats et la diplomatie de l'eau nous permettra de promouvoir l'adoption en temps voulu des mesures propres à l'atténuation des effets des processus destructeurs et nous aidera à réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, des cadres supplémentaires s'imposent pour le renforcement de la coopération à tous les niveaux, avec la participation de toutes les parties prenantes intéressées. Nous proposons, compte tenu des résultats positifs qu'ont eus de précédentes initiatives conjointes, d'étudier la possibilité de proclamer une nouvelle décennie internationale de l'eau, en vue de promouvoir la mise en œuvre du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous espérons sincèrement que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies apporteront leur appui à cette initiative afin qu'elle devienne réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Tadjikistan de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Finlande.

M. Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Niinistö (*parle en anglais*) : Permettez-moi pour commencer de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Vous pouvez compter sur tout l'appui de la Finlande dans votre importante tâche.

Nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La Charte des

Nations Unies a été écrite dans un monde en ruine après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, nous devons faire face à nos propres défis avec la même détermination que l'on fait nos prédécesseurs en 1945. En adoptant l'ambitieux nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), nous prenons des dispositions tout aussi importantes, sinon plus, pour l'humanité.

Cette année marque également le soixantième anniversaire de l'entrée de la Finlande à l'Organisation. La Finlande a rejoint un concert de nations soucieuses du monde et qui assument leurs responsabilités. Nous avons ressenti ce souci d'autrui lorsque le compositeur national finlandais Jean Sibelius est décédé en 1957. L'Assemblée générale a décidé de l'honorer par une minute de silence. Le Président de l'Assemblée à la session d'alors, M. Leslie Munro, a décrit en quoi Sibelius appartenait au monde entier. Nous avons également compris ce que cela signifie que d'assumer notre responsabilité en participant à la première opération de maintien de la paix des Nations unies à Suez.

Nous nous trouvons maintenant face à une crise extrêmement dangereuse en Syrie, en Iraq et dans plusieurs régions d'Afrique du Nord. Nous assistons également à une catastrophe humanitaire sans précédent qui ne ressemble à aucune autre de celles que nous avons connues depuis la Seconde Guerre mondiale. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et l'effroyable terreur qu'il pratique sont un sous-produit direct des conflits en Syrie et en Iraq. Ils sont une menace à la paix et à la stabilité du Moyen-Orient, de l'Afrique et même de l'Europe. Nous sommes face à une nouvelle ère de migrations, largement dues aux guerres et aux conflits. Quelque 60 millions de réfugiés, le plus grand nombre depuis la Seconde Guerre mondiale, en attestent de façon éclatante.

Le problème actuel des réfugiés au Moyen-Orient, dans de nombreuses zones d'Afrique et en Méditerranée, est insupportable pour tout le monde. Bien que les pays voisins soient ceux qui supportent le fardeau le plus lourd, la crise des réfugiés est cause de graves tensions politiques en Europe. La Finlande reçoit également un très grand nombre de demandeurs d'asile. Ne pas leur porter assistance n'est pas une chose envisageable pour nous, mais nous devons trouver des moyens plus efficaces et plus viables d'aider ceux qui en ont besoin. Régler les conflits en Syrie et ailleurs est essentiel en vue de tout règlement durable. La

communauté internationale doit montrer que c'est important pour elle. Le Conseil de sécurité et les pays de la région en particulier doivent travailler de concert pour trouver une solution politique à la crise en Syrie. La Finlande se félicite de tous les efforts constructifs qui préparent la voie à une paix réaliste, réalisable et durable dans un cadre de coopération internationale. La Finlande reste également attachée au travail que fait la Coalition mondiale de lutte contre l'EIL.

Le conflit en Ukraine n'a pas été réglé bien qu'un accord à cette fin ait été entériné. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises en vue de la mise en œuvre de l'accord de Minsk. Toutes les mesures illégales, telles que l'annexion de la Crimée à la Russie, ne sauraient et ne doivent pas être acceptées.

Ces conflits ne sont pas les seuls. Rien que l'an dernier, il y a eu 42 conflits armés qui ont provoqué environ 180 000 victimes. Les guerres et à leurs conséquences continuent de menacer la stabilité bien au-delà de la zone de guerre elle-même. Les opérations de paix des Nations Unies sont au cœur même des efforts que l'Organisation déploie pour maintenir la paix et la sécurité internationales, mais l'ampleur et la complexité des conflits violents d'aujourd'hui dépassent la capacité de la communauté internationale à y faire face comme il se doit. Pour gérer et régler ces crises, il faut faire preuve d'esprit critique et de souplesse et prendre des mesures énergiques. C'est pourquoi l'initiative consistant à procéder à des examens approfondis de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies arrive à point nommé.

Je me félicite de l'excellent rapport établi par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix du Président Ramos-Horta (A/70/357). Il souligne à juste titre la primauté de la politique; ce sont des solutions politiques qui doivent toujours guider le déploiement des opérations de paix des Nations Unies. Les capacités de prévention et de médiation des Nations Unies doivent être renforcées et bénéficier d'un financement suffisant. La Finlande est fière d'avoir contribué à ce changement de paradigme, en particulier en assurant la coprésidence du Groupe des amis de la médiation avec la Turquie. Le Groupe des amis continuera de s'employer à faire progresser l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Depuis le début de son mandat, la Finlande a fourni 50 000 hommes et femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous sommes, par habitant, le deuxième fournisseur de contingents en Europe, et nous continuerons à accroître notre contribution. Nous assumerons nos responsabilités.

Je voudrais ajouter que cette année marque aussi l'un des grands succès de la diplomatie internationale, à savoir la conclusion d'un accord historique sur le programme nucléaire iranien. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre rapide de l'ensemble par l'Iran de l'ensemble des mesures nucléaires et sa collaboration sans réserve avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de régler toutes les questions en suspens.

L'humanité doit procéder à de profonds changements. Nous ne pouvons pas continuer comme si de rien n'était, à savoir avoir un mode de vie qui transcende les limites de notre planète et épuise les ressources de la Terre. Nous connaissons tous les faits. Par exemple, s'agissant du réchauffement de la planète, il ne tient qu'à nous d'agir. Nous sommes en mesure de choisir notre avenir ou le perdre. Je pense que nous sommes sur la bonne voie. Nous venons d'adopter le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui a le potentiel de transformer le monde. Pour la toute première fois, nous avons un véritable programmes de développement durable ayant force obligatoire pour tous les États Membres. Maintenant, c'est à nous qu'il incombe de mettre en œuvre cet ambitieux programme.

J'engage instamment l'Organisation des Nations Unies à faire montre encore une fois de sa capacité de rassemblement. Nous devons rallier tous les participants afin de concrétiser nos engagements. Le secteur privé et la société civile sont bien placés pour faire avancer le Programme, en collaboration avec les gouvernements. Même les individus ont un rôle à jouer. Une autre mesure essentielle pour faire face aux défis mondiaux n'a pas encore eu lieu; je veux parler ici de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre. Faisons en sorte qu'elle soit un succès. Nous devons prendre soin de nos enfants et de leurs enfants.

Le poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est, dit-on, la tâche la plus impossible au monde. En fait, ce n'est pas seulement un emploi, c'est une institution dont l'ensemble des Membres de l'ONU doit avoir le sentiment d'être partie prenante. Une forte direction politique est nécessaire, en particulier dans

les cas où la communauté internationale est incapable de trouver des positions communes. Je me félicite vivement des efforts visant à renforcer la transparence et l'ouverture de la procédure de sélection du prochain Secrétaire général. En tant que nation qui s'est faite le champion de l'égalité des sexes tout depuis les 60 ans qu'elle est membre de l'ONU, la Finlande espère que nombre de femmes feront d'excellentes candidates à ce poste. Il est grand temps que l'autre moitié de l'humanité relève ce défi.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Finlande de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Elbegdorj Tsakhia, Président de la Mongolie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Mongolie.

M. Elbegdorj Tsakhia, Président de la Mongolie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Elbegdorj Tsakhia, Président de la Mongolie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Tsakhia (*parle en anglais*) : Je vous adresse mes sincères félicitations, Monsieur le Président. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation au cours de la session commémorative et l'année à venir.

Nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. En tant que famille de nations, nos espoirs de paix et de progrès, comme il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, continuent encore aujourd'hui de nous interpeller avec force. L'ONU a pour mission de défendre les aspirations de l'humanité à vivre dans la paix, à jouir de droits égaux et à atteindre un bonheur éternel. L'ONU n'a eu de cesse, depuis sept décennies, de viser ces nobles objectifs. Si l'ONU n'existait pas, la plus grande partie de l'humanité aurait fini par se jeter dans des affrontements violents et serait confrontée à des défis plus ardues et plus complexes que ceux qui se sont faits jour.

Ensemble, nous avons beaucoup progressé et nous avons tracé une meilleure voie à suivre. Le nombre de nations souveraines a quadruplé depuis 1945. La production économique mondiale a été multipliée par cinq. Les êtres humains vivent plus longtemps et en meilleure santé. Nous sommes plus instruits. Aujourd'hui, le monde a atteint le plus haut degré de coopération internationale dans l'histoire de l'humanité. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements n'ont cessé d'investir de plus en plus dans de nouvelles modalités de coopération. Ces outils permettent de créer de nouvelles options, de laisser plus de place à des compromis et de créer un plus grand nombre de cadres juridiques que l'humanité a jamais connus. L'Organisation des Nations Unies est, à juste titre, devenue la première organisation à vocation universelle, qui œuvre en faveur de la paix plutôt que de la guerre, de la prospérité plutôt que de la pauvreté et d'une vie digne pour tous, plutôt que des violations des droits de l'homme. C'est pourquoi je tiens à dire que ces 70 dernières années ont été les meilleures 70 années que l'humanité a jamais connues.

La fondation de l'Organisation des Nations Unies, un événement historique, relie notre passé, notre présent et notre avenir. L'humanité tout entière est prête à faire un grand bond en avant vers une réalité nouvelle et améliorée. J'ai foi dans l'avenir parce que nous avons l'Organisation des Nations Unies, parce que nous pouvons nous appuyer sur une expérience utile pour nous attaquer aux défis d'aujourd'hui et parce qu'une nouvelle génération d'êtres humains est en train d'apparaître. Cette nouvelle génération propose des solutions créatives aux problèmes et voit en eux des possibilités nouvelles. Elle partage ses connaissances et les avancées technologiques.

Aujourd'hui, notre destin en tant que communauté des nations est lié comme jamais il ne l'a été, pourtant, en dépit de nos réalisations, des milliards de personnes continuent de vivre dans des conditions effroyables. Notre maison, la Terre nourricière, est de plus en plus agitée et sa santé fragile. La Seconde Guerre mondiale est derrière nous et la course aux armements qui a marqué la guerre froide a pris fin il y a 20 ans. Nombre des conflits militaires actuels ne sont pas liés à la défense d'un territoire particulier mais sont motivés par des visées idéologiques, criminelles ou religieuses qui ne connaissent pas de frontières.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie), Vice-Président, assume la présidence.

Paradoxalement, bien que nous soyons conscients de ces problèmes et que nous les comprenions mieux que jamais, nous semblons incapables de les régler de manière résolue et efficace. C'est pourquoi nous nous sommes rassemblés ici, pour entamer une nouvelle marche qui doit nous permettre de mieux faire s'agissant de transformer le monde. La seule façon d'instaurer la paix et la stabilité est d'avoir un système de règles et de normes, de lois et d'institutions que tous les pays acceptent de respecter en échange des bienfaits qu'amènent la paix et la stabilité. Lorsque l'ONU ne parvient pas à adopter un tel système de lois, c'est nous tous qui échouons. L'ONU n'est pas la seule concernée par l'avenir. Nous sommes tous concernés par l'avenir. Nos communautés, nos familles le sont. Nous n'avons donc pas le droit à l'échec.

Nous avons prouvé récemment que nous pouvions apporter des changements positifs. À l'orée du nouveau siècle, nous avons adopté – et depuis mis en œuvre – les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons atteint nombre des cibles qui avaient été fixées et manqué certaines. Mais, dans l'ensemble la communauté mondiale a largement réussi l'examen de passage. Nous avons appris comment travailler ensemble et avons déployé des efforts considérables pour atteindre des objectifs positifs. Avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), la communauté internationale vient de produire un nouveau document qui fera date. L'ensemble des Membres de l'ONU sont convenus de cette feuille de route vers le développement durable. Désormais l'humanité dispose d'un plan d'action véritablement universel et ambitieux pour les 15 prochaines années. Fondé sur le consensus et d'envergure mondiale, le Programme est destiné à tous, car chaque être humain, chacun d'entre nous dépend de l'avenir de notre planète. Les 17 objectifs et 169 cibles sont bien réels, et dans le même temps, ils symbolisent également les rêves de l'humanité. Jamais encore dans l'histoire, les pays n'étaient parvenus à un accord aussi universel et unanime.

Ce document historique, le Programme 2030, est exhaustif et s'inscrit dans la durée. Nous nous sommes entendus sur des cibles urgentes concernant un vaste éventail de problèmes socioéconomiques ainsi que les urgences environnementales. N'est-ce pas miraculeux? Agissant d'une seule voix, le monde tout entier a endossé ses responsabilités gigantesques et adopté ces objectifs ambitieux. De ce programme, je retiens avant tout les objectifs supérieurs relatifs au développement durable mondial. Je relève que ces objectifs sont

sensés littéralement sauver la Terre nourricière pour les générations futures, ce que j'accepte volontiers de manière à sauver la race humaine et à faire en sorte que les êtres humains soient heureux et égaux. Je suis convaincu que le Programme va permettre de mettre en place des institutions ouvertes et efficaces et de créer des sociétés prospères, pacifiques, ouvertes, justes et équitables. Pour que ces sociétés progressent, la communauté des nations a besoin de mécanismes robustes, ouverts et sans exclusive. Nous devons disposer de règles et d'institutions pour garantir la mise en œuvre, le suivi et la responsabilité. Je demande à chaque État Membre d'adopter des politiques et législations nationales pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Ces politiques et ces législations garantiront la viabilité des objectifs.

Je suis extrêmement fier de la contribution de mon pays aux causes communes de l'humanité. Ces 25 dernières années, la Mongolie a œuvré sans relâche pour édifier une société juste et ouverte, avec une économie de marché libre, une démocratie participative et des politiques soucieuses de l'environnement. Nous avons accompli des progrès notables dans les domaines de la gouvernance, de la transparence, de la participation citoyenne et de la réduction de la corruption et de la pauvreté. Durant le dernier quart de siècle, l'espérance de vie des Mongols s'est accrue de sept ans. Notre produit intérieur brut (PIB) a été multiplié par plus de 20. Nous croyons dans les droits de l'homme et dans la créativité humaine, et nous encourageons les initiatives privées. Notre secteur privé est à l'origine de plus de 80 % de la croissance de notre PIB. Autrefois parmi les régimes les plus isolés et fermés au monde, mon pays est en l'espace d'une seule génération devenu l'une des démocraties les plus dynamiques et les plus ouvertes, le tout de manière pacifique.

La Mongolie s'est également dotée d'un des systèmes électoraux les plus originaux, ouverts, concurrentiels et équitables de sa région. Sur tout le territoire, le vote électronique et l'inscription biométrique des électeurs sont utilisés. Nous n'employons plus d'urnes en bois ou en carton, ni d'encre digitale, et la participation des électeurs va au-delà du simple vote électronique.

La corruption demeure une grande menace. Toutefois, au cours des cinq dernières années, grâce à des politiques transparentes, volontaristes et applicables, l'indice de corruption dans notre pays a reculé d'un tiers, selon Transparency International. Nous allons continuer

de combattre résolument la menace que représente la corruption. La Mongolie est également parmi les premiers pays au monde en ce qui concerne le nombre d'outils médiatiques par habitant. Notre secteur privé des médias est le plus ouvert et le plus libre de toute censure qui soit, y compris les médias sociaux et l'Internet dont l'utilisation s'accroît de plus en plus. Nous comptons tout juste un peu plus de 3 millions d'habitants, mais c'est un peu comme si nous avions aussi 3 millions de journalistes. Les nouvelles technologies des médias, la transparence et le regard du public font que notre société est bien plus saine.

Nous avons adopté et mis en œuvre toute une série de lois en faveur d'un système judiciaire ouvert, juste et orienté vers les services. Le processus se déroulant sous le contrôle strict du public, la population a retrouvé confiance dans l'équité des tribunaux. Nous avons également mis en place des règles et des institutions pour permettre à l'opinion publique de se faire entendre et garantir une démocratie participative. Nous sommes par ailleurs en train d'appliquer progressivement ce que nous appelons la loi dite des « comptes de verre », une loi sur la transparence budgétaire qui prévoit la publication de toutes les dépenses publiques.

L'éducation est déterminante pour le développement de l'être humain et du pays. Plus d'un tiers de notre population suit des activités éducatives. Davantage centré sur les élèves, notre système éducatif met l'accent sur leur participation active à l'apprentissage. Notre gouvernement prend aussi désormais en charge les frais de scolarité lorsqu'un ressortissant mongol est accepté dans une grande université étrangère.

Nous croyons dans l'égalité des sexes et dans l'autonomisation des femmes. La Mongolie est un fervent supporter de l'ONU dans cette cause. Pour que les sociétés progressent, nous avons besoin de plus de femmes dans la fonction publique à tous les niveaux, local comme mondial. Si les femmes étaient davantage au pouvoir, nous aurions moins de souffrances et de conflits et plus d'harmonie et de mobilisation citoyenne. Tous ces efforts déployés par les Mongols constituent une démarche équitable, transparente, ouverte, responsable et orientée vers l'action qui va nous mener vers le développement durable. Je suis convaincu que faire fond sur ces succès fondamentaux et aller résolument de l'avant est pleinement compatible avec l'appel du Président de l'Assemblée générale pour que l'action soit au cœur d'un nouvel engagement.

Aujourd'hui, le monde est confrontés à un nombre étourdissant de nouveaux défis d'envergure planétaire, qui vont des armes de destruction massive au réchauffement climatique, en passant par les crimes odieux et le terrorisme de masse, l'effondrement d'États souverains, les incertitudes qui pèsent sur l'énergie, l'alimentation et l'eau ou encore les nouvelles menaces à la liberté et à la sécurité. Pour relever ces défis mondiaux, il convient d'admettre une chose : aucun pays, grand ou petit, ne peut s'y attaquer seul. L'action coordonnée de tous les acteurs et de tous les pays est donc indispensable.

Lorsque toutes les cultures et toutes les civilisations s'unissent, il est possible de s'attaquer aux problèmes mondiaux. La vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra prochainement à Paris cette année, sera la première de ces mises à l'épreuve d'un nouveau genre. Elle va nécessiter la plus grande coopération possible de la part de tous les pays sans exception. Nous devons tous assumer notre responsabilité de protéger la planète Terre et ses écosystèmes dans l'intérêt des générations présentes et futures. Nous devons tous œuvrer de concert pour garantir la justice et l'équité dans le monde entier. Chaque pays et chaque gouvernement doivent contribuer activement au bien commun en fonction de leurs capacités et responsabilités respectives.

La Mongolie reste déterminée à apporter sa modeste contribution pour promouvoir le bien-être mondial. Nous, les Mongols, souhaitons apporter notre pierre à l'édifice. Nos gardiens de la paix servent avec fierté, aux côtés d'autres Casques bleus de l'ONU, pour maintenir l'ordre et la sécurité internationales. La Mongolie fait désormais partie des 20 pays qui fournissent le plus d'effectifs aux opérations de maintien de la paix dans le monde. Jusqu'à présent, 14 000 Casques bleus mongols ont été en service actif dans divers points chauds de par le monde. C'est un nombre important comparativement à la taille de notre population.

Nous sommes prêts à partager nos expériences en matière de transition vers la démocratie dans notre quête de la liberté, de la justice et du développement. Chaque fois que les Mongols partagent et collaborent activement avec les pays de notre région et au-delà, notre succès n'en devient que plus durable. Nous accordons une grande importance à la stabilité mondiale. Les Mongols sont convaincus que nous devons préserver

notre planète en éliminant les armes nucléaires dans le monde entier.

Depuis 23 ans, notre pays a un statut d'État exempt d'armes nucléaires. Tout pays qui cherche à se doter de l'énergie nucléaire ne doit pas mettre en péril la paix et la sécurité des pays voisins indépendants. Nous sommes convaincus que la solution à ces problèmes est la coopération, et non l'isolement. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel de renforcer la coopération multilatérale et la confiance mutuelle entre les pays. En Asie, la Mongolie est un pays non aligné et un médiateur désintéressé qui agit en faveur de la paix et de la sécurité. Nous avons lancé une initiative régionale similaire au Dialogue d'Helsinki, connue sous le nom du Dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est. Dans le cadre de cette initiative de sécurité, la Mongolie a accueilli et contribué à organiser des réunions, des conférences, des symposiums multilatéraux qui se sont penchés sur des questions liées à la paix et la sécurité. Nous avons également mis en place un forum connu sous le nom d'Asian Forum for Human Rights and Development ou de Forum-Asia. Il est impératif de mettre en place un cadre solide et sans exclusive pour des dialogues approfondis auxquels participeraient tous les États d'Asie.

Le Forum-Asia vise à promouvoir une représentation sur un pied d'égalité des intérêts de tous les pays souverains d'Asie, grands ou petits. Tous les pays doivent garder à l'esprit les préoccupations des autres pays, au lieu de s'attaquer mutuellement dans l'arène internationale. Cela permettrait de garantir à chaque État membre son indépendance, son intégrité et son droit au développement. Nous invitons toutes les parties intéressées à participer activement à cette cause.

Notre pays a également assumé avec succès pendant deux ans la présidence du mouvement démocratique le plus réputé du monde, la Communauté des démocraties. Actuellement, la Mongolie assume la présidence de la Coalition pour la liberté en ligne. La Mongolie, qui est le premier pays asiatique à diriger cette communauté importante, promeut l'accès universel à Internet. Nous sommes favorables à l'élaboration d'une convention globale sur la liberté d'Internet, qui serait adoptée par tous les États Membres de l'ONU. J'invite tout le monde à œuvrer de concert pour faire avancer la grande révolution numérique mondiale, afin d'apporter davantage de prospérité à l'humanité.

La Mongolie a adopté une politique extérieure pacifique, ouverte et reposant sur plusieurs piliers. Cette

position nous a mis en mesure de proclamer la Mongolie État de neutralité permanente. Nos lois nationales et les traités internationaux dont la Mongolie est signataire sont compatibles avec les principes de neutralité. Par conséquent, j'en appelle à la compréhension et à l'appui de Membres s'agissant des efforts de la Mongolie dans le cadre de sa politique extérieure pacifique, ouverte, neutre et active. Je suis convaincu que le statut de neutralité permanente de la Mongolie contribuera au renforcement de la paix, de la sécurité et du développement dans notre région et dans le monde entier.

Tout récemment, la Mongolie a accueilli le forum Asie-Pacifique des institutions nationales de protection des droits de l'homme et, pour la première fois, la réunion d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe s'est tenue dans notre pays. Les spécialistes des droits de l'homme et les parlementaires européens ont eu des discussions et des échanges animés et fructueux. Cette réunion leur a également fourni une excellente occasion de constater par eux-mêmes nos réalisations s'agissant de la défense et de la promotion des droits de l'homme, de l'exercice de l'état de droit et de la gestion d'une société pluraliste et ouverte.

Au cours des prochains mois et de l'année prochaine, nous aurons l'honneur d'accueillir de nombreuses manifestations dans notre capitale. Il convient notamment de signaler la onzième Réunion Asie-Europe (ASEM) qui se tiendra en Mongolie durant l'été 2016. Les dirigeants des 53 pays d'Asie et d'Europe se réuniront en Mongolie à l'occasion du vingtième anniversaire historique de la création de l'ASEM. Je me fais une joie de les accueillir. La Mongolie continuera à consolider et à renforcer ses initiatives en faveur de la paix et son rôle de médiateur. Nos portes sont toujours ouvertes au dialogue et à la coopération. Nous ne cesserons de dire que tout le monde est le bienvenu pour coopérer avec nous dans un esprit de liberté, de justice et de prospérité. Nous sommes prêts à partager les leçons que nous avons apprises et à écouter les enseignements tirés par d'autres pays et nous en instruire.

Je voudrais indiquer que pour la première fois, la Mongolie va se porter candidate à un siège au Conseil des droits de l'homme. Nous estimons que le Conseil des droits de l'homme est un organe crucial pour la défense et la promotion des droits de l'homme dans le monde. Il s'agit d'une tribune permettant de mener des débats francs sur les questions liées aux droits de l'homme, et qui a une influence positive sur les politiques nationales

et internationales. La Mongolie réaffirme son plein engagement en faveur de la promotion des droits de l'homme et sa volonté de partager son expérience en ce qui concerne la transition vers la démocratie, la lutte contre la corruption, l'abolition de la peine de mort et la pleine garantie des droits de l'homme. Je demande respectueusement à tous les États Membres d'apporter leur précieux appui à la candidature de la Mongolie au Conseil de droits de l'homme aux élections qui se tiendront en octobre.

Nous, les États Membres de l'ONU, devons mobiliser le plein potentiel de l'humanité pour atteindre l'objectif principal qui a présidé à la création de l'ONU, à savoir la promotion de la paix, le respect des droits de l'homme et un développement économique et social sans exclusive. Je suis convaincu qu'au XXI^e siècle, l'ONU continuera à jouer un rôle central s'agissant de notre humanité commune. Sa mission sera définie par une nouvelle prise de conscience, plus profonde, du caractère sacré et de la dignité de chaque vie humaine, sans distinction de race, de sexe ou de religion. Néanmoins, il existe encore de nombreux cas de violations cruelles de la dignité humaine et des droits de l'homme. Une chose est sûre : chaque État-nation doit toujours tout faire pour garantir une bonne gouvernance, l'état de droit et une politique saine en matière de droits de l'homme.

Je réitère les appels lancés par tous les orateurs qui ont pris la parole devant l'Assemblée, à savoir que nous devons nous engager à exercer un leadership clair et déterminé afin de relever efficacement les lourds défis qui nous attendent et d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons beaucoup de possibilités à offrir au monde. Nous sommes la première génération à avoir le potentiel, la technologie et les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes auxquels le monde est confronté.

Quand je vois une immense démonstration de puissance militaire, je pense à l'argent, au génie humain et au temps qui sont consacrés – en grande quantité – à la mise au point de machines de guerre et d'armes de destruction massive. Avec une fraction de l'argent que nous dépensons et de la technologie que nous développons pour organiser ces spectacles de guerre si machistes, nous pourrions régler beaucoup des problèmes complexes qui se posent aujourd'hui. Nous avons également une jeune génération intelligente, dynamique et experte en technologies, à laquelle incombera bientôt la tâche de relever ces défis complexes grâce à des

solutions innovantes, dynamiques et habiles. Ces jeunes nous donnent espoir et confiance dans l'avenir.

Je tiens à réaffirmer que le but solennel de l'ONU a toujours été de renforcer la paix mondiale, de protéger tous les êtres humains et de contribuer au bien-être mondial. Nous savons tous que des critiques bien fondées sont formulées à l'égard de l'ONU. Pour que l'ONU puisse survivre face à cette nouvelle réalité, nous devons accepter de procéder à des changements profonds. Nous devons procéder à des réformes pour construire une maison commune. Si nous différons le moment d'agir, les changements seront encore plus douloureux et plus difficiles. L'ONU demeure l'organisme mondial le plus représentatif et le plus important. Elle a été créée pour préserver les droits et les intérêts de toutes les nations, grandes ou petites, pour qu'elles puissent avoir une voix et un vote et faire partie de cette maison commune. L'ONU, plus importante que jamais, est la maison commune où les nations peuvent se réunir et chercher des solutions pour relever les défis auxquels le monde est confronté. Si les 70 ans qui se sont écoulés depuis la création de l'ONU ont représenté les 70 meilleures années de l'histoire, comme je le crois, faisons en sorte que les 70 prochaines années soient meilleures encore.

Nous, humains, nous donnons la pleine mesure de notre potentiel lorsque nous sommes confrontés à des problèmes redoutables et que nous devons faire preuve collectivement de courage, d'esprit et d'initiative. Avec les objectifs de développement durable, nous devenons tous des pays en développement et nous avons tous à gagner à la réalisation de ces objectifs. Il ne saurait y avoir d'avenir sans paix, de planète sans durabilité, ni d'humanité sans justice. Battons-nous pour obtenir la victoire. Soyons tous des vainqueurs. Hissons tous nos drapeaux sur la ligne d'arrivée et présentons-les fièrement à la prochaine génération qui peuplera notre belle planète.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Mongolie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Elbegdorj Tsakhia, Président de la Mongolie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocation de M. Klaus Werner Iohannis, Président de la Roumanie

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Roumanie.

M. Klaus Werner Iohannis, Président de la Roumanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Klaus Werner Iohannis, Président de la Roumanie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Iohannis (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Président de l'Assemblée générale de son accession à la présidence de cette importante session. Le thème de la présente session : « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au coeur d'un nouvel engagement » nous inspire. Je tiens également à remercier le Danemark, qui offre un exemple de dévouement véritable à l'action de l'Organisation et fait partie du très petit nombre d'États Membres qui honorent l'engagement pris d'allouer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement.

Le soixante-dixième anniversaire de l'ONU nous offre une nouvelle occasion de mener une réflexion lucide sur les enseignements retenus et l'avenir de l'Organisation. Nous avons assisté à l'apparition d'un projet visionnaire né des cendres d'une terrible tragédie, dont le noble objectif est de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous avons assisté à l'expansion continue du programme de travail vers de nouveaux domaines de coopération, dans le cadre et au-delà des piliers principaux, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Nous avons été témoins des efforts constants déployés par l'Organisation et ses États Membres pour s'adapter aux problèmes nouveaux et aux évolutions profondes intervenues dans le paradigme des relations internationales. En conséquence, l'ONU a continué de développer de nouveaux mandats, qui ont atteint un niveau de complexité jamais vu auparavant. Bien sûr, l'ONU n'est pas la panacée pour tous les maux de l'humanité. Son histoire est marquée par des hauts et des bas, des succès et des échecs. Dans le même temps, nous savons tous que le nombre et la complexité croissants des tâches confiées à l'Organisation n'ont pas entraîné la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de tous ses objectifs. Il est devenu habituel de demander à l'ONU de faire plus avec moins.

La Charte des Nations Unies, qui est mise à l'épreuve à tous vents depuis 70 ans, s'est avérée un document visionnaire qui a passé l'épreuve de l'histoire. La Charte a été rédigée pour constituer un corpus solide de principes et de normes de conduite internationale. Elle a été conçue intelligemment et de manière suffisamment souple pour mettre au point des moyens de lutter contre des situations de plus en plus complexes. L'ONU a progressivement consolidé sa vocation et sa légitimité universelles. Elle a créé et promu un corpus impressionnant de droit international qui porte sur presque tous les domaines de coopération internationale. Il a pu s'avérer occasionnellement utile pour certains États Membres d'appeler l'attention sur les faiblesses de l'Organisation. Nous devrions plutôt nous employer à mettre en avant la magnitude du travail de prévention effectué par l'Organisation. L'efficacité de la prévention étant certes plus difficile à mesurer, nous avons tendance à en sous-estimer l'importance par rapport aux autres réalisations de l'Organisation. De même, il convient de rappeler que l'ONU n'est ni une organisation née de rien, ni une entité indépendante et autonome. L'ONU n'est rien d'autre que nous-mêmes, États Membres, et elle vit avec la confiance et les ressources que nous y investissons.

La Roumanie fait partie des pays qui font pleinement confiance à l'ONU et lui fournissent un appui inconditionnel. L'année 2015 est une année spéciale pour mon pays, qui célèbre le sixième anniversaire de son admission à l'Organisation. L'ONU a aidé la Roumanie de diverses manières durant diverses périodes de l'après-Seconde Guerre mondiale. Au début, même si elle faisait partie du groupe monolithique des anciens pays communistes, la Roumanie a trouvé durant ces années un cadre propice, ici à l'ONU, pour affirmer son indépendance nationale et se faire des amis et des partenaires dans le monde entier. Plus tard, l'ONU a donné à mon pays la possibilité de participer à des débats et à une mobilisation active concernant des problèmes mondiaux sur la base du dialogue et de la coopération entre tous les continents. Après la fin de la guerre froide, l'ONU a fourni un appui actif à la Roumanie durant une période difficile de transformation économique et de transition vers la démocratie. Les fonds et programmes de l'ONU ont aidé la Roumanie à affronter les problèmes sociaux concernant les enfants, la population, la santé et l'environnement, entre autres. Je tiens tout particulièrement à remercier le Programme des Nations Unies pour le développement, qui est présent dans mon pays depuis 45 ans.

Notre soixantième anniversaire nous permet de porter un regard sur le passé. La Roumanie est un pays dont la puissance économique est limitée. Néanmoins, nous sommes fiers d'avoir apporté une contribution non négligeable à la réalisation d'objectifs de l'ONU depuis 60 ans que nous en sommes Membre. Dans la pratique, cette contribution est fondée sur la diplomatie multilatérale, le droit international et la primauté des moyens pacifiques par rapport à l'emploi de la force dans la poursuite d'intérêts nationaux.

La Roumanie a souvent été en première ligne de campagnes importantes de l'ONU. Je voudrais mettre en lumière quelques thèmes seulement qui ont fait l'objet d'initiatives prises par la Roumanie à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au sein des divers organes chargés des droits de l'homme. Ce sont notamment la maîtrise des armements et le désarmement, les bonnes relations entre États voisins, le rôle de la science et de la technologie dans le développement, la concrétisation et le renforcement du rôle des jeunes, une coopération accrue entre l'ONU et les organisations et arrangements régionaux, et la promotion et la consolidation de la démocratie. Depuis 1991, des contingents roumains prennent part aux opérations de maintien de la paix sur tous les continents, de l'Angola au Cambodge, de la Somalie à Haïti, et de l'ex-Yougoslavie au Rwanda. En outre, la Roumanie accueille sur son territoire l'Institut pour la protection et la sécurité des citoyens, qui contribue à la formation de catégories bien spécifiques de soldats de la paix des Nations Unies.

Depuis 2008, la Roumanie participe à l'un des dispositifs les plus novateurs en matière de protection des réfugiés en accueillant à Timișoara le premier Centre de transit d'urgence, à la suite d'un accord conclu avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. Après en avoir bénéficié pendant presque deux décennies, la Roumanie fournit désormais une aide publique au développement aux pays de sa région et d'ailleurs.

À l'heure où elle célèbre son soixante-dixième anniversaire, l'ONU n'a pas besoin de prouver la légitimité de ses actions. Ce dont elle a besoin, c'est de renforcer ses capacités et de trouver la volonté d'agir et de galvaniser la volonté politique des États Membres pour être en mesure d'accroître encore davantage son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de fournir des biens publics mondiaux.

Ce rôle est, une fois encore, mis rudement à l'épreuve ces derniers temps.

L'ONU est appelée à prendre, de concert avec les organisations régionales et avec les pays eux-mêmes, de nouveaux engagements pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses manifestations, qu'il s'agisse de crimes lâches commis contre des innocents, de la destruction barbare du patrimoine culturel commun de l'humanité, ou de cette forme odieuse et sans précédent de terrorisme perpétrée par ce qu'on appelle l'État islamique d'Iraq et du Levant, dont les actions constituent des violations flagrantes du droit international et des droits de l'homme, que nous nous efforçons si résolument de faire respecter.

À ce stade, je voudrais réaffirmer l'appui de la Roumanie à l'initiative de la France et du Mexique, qui proposent que les membres permanents du Conseil de sécurité conviennent collectivement et volontairement de ne pas recourir au droit de veto lorsqu'il s'agit de prévenir ou de stopper des atrocités massives et des crimes de guerre commis à grande échelle. Dix ans après avoir approuvé la responsabilité de protéger, nous devons continuer de soutenir cette responsabilité en indiquant quels sont les meilleurs moyens de la comprendre, de l'appliquer et de la rendre effective.

Les actuelles vagues migratoires massives ne sont qu'une des conséquences inquiétantes des conflits nationaux et internationaux faisant rage au Moyen-Orient et dans la région sud-méditerranéenne. Ce phénomène requiert davantage qu'une simple intervention destinée à répondre aux besoins humanitaires immédiats des réfugiés. L'ONU doit également s'attaquer, de manière réaliste et énergique, aux causes profondes de ces migrations. Nous devons stopper la destruction du tissu social des sociétés déchirées par un conflit, aider les populations à s'arracher à l'extrême pauvreté, redonner espoir aux jeunes en un avenir meilleur, et aider les personnes à retrouver leur dignité. Grâce à l'aide publique au développement (APD), l'ONU doit jouer un rôle beaucoup plus actif à cet égard. Pour y parvenir, il est probablement nécessaire de procéder à une réforme en profondeur de l'APD.

L'ONU doit se montrer moins indulgente à l'égard des conflits prolongés qui sévissent dans la région transnistrienne de la République de Moldova, en Géorgie et dans le Haut-Karabakh. Lorsque le statu quo se caractérise par des conditions qui vont à l'encontre du droit international, la situation risque de rester précaire et de conduire à des flambées de violence. En outre,

notre non-intervention dans ce genre de situation crée une fausse impression que les gains territoriaux obtenus illégalement, et au détriment d'États indépendants et souverains, sont possibles et tolérés. C'est le cas de la situation en Ukraine, dans laquelle l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, n'ont pas pris les mesures attendues, telles que définies par la Charte des Nations Unies. Nous appelons tous les membres du Conseil de sécurité à agir de manière responsable et à prendre une décision sur la situation en Ukraine, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et conformément au droit international.

La Roumanie se félicite sincèrement de l'accord obtenu sur le programme nucléaire iranien. Cet accord est la preuve que rien n'est impossible lorsqu'il existe une volonté politique réelle et que des hommes d'État visionnaires ont l'audace de s'engager. Nous saluons également le rôle joué avec brio et diligence à cet égard par l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'accord conclu sur ce problème, qui se posait de longue date, illustre une fois de plus les vertus de la diplomatie et des négociations menées avec patience et en toute bonne foi, avec l'appui des compétences acquises au sein du système des Nations Unies. Nous espérons voir d'autres avantages annexes de cet accord contribuer au processus de paix au Moyen-Orient.

J'appelle tous les États Membres de l'ONU à ne pas laisser passer l'occasion qui leur est donnée de conclure un nouvel accord ambitieux et contraignant pour remédier aux changements climatiques. Le moment est encore propice, compte tenu des engagements pris par l'Union européenne et de l'activisme exercé à grande échelle par la société civile. L'exemple de l'Union européenne doit être suivi par les autres grands responsables du réchauffement de la planète. Les peuples du monde entier, et en particulier ceux des petits États insulaires, dont l'existence même est menacée, attendent de nouveaux engagements, avant qu'il ne soit trop tard.

Au-delà de la configuration thématique et géographique de la diplomatie onusienne, nous pensons que les rouages de l'Organisation sont définis dans la codification du développement progressif du droit international. La Roumanie estime que le droit international et la justice internationale sont des valeurs fondamentales de l'humanité. Nous devons sans cesse nous employer à promouvoir la réaffirmation et la consolidation des principes du droit international, qui représentent une conquête définitive de notre société des nations.

Le soixantième anniversaire de l'admission de la Roumanie à l'ONU constitue une étape importante s'agissant de notre attachement à la justice internationale. La Roumanie est devenue le 72^e État Membre à accepter la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice. La déclaration que nous avons soumise au Secrétaire général le 23 juin s'inscrit dans le droit fil de la tradition que mon pays a entretenue dans la période de l'entre-deux-guerres, à savoir mener ses relations internationales en pleine conformité avec le droit international.

La consolidation de la justice internationale et la nécessité de mettre fin à l'impunité doivent conduire au renforcement de l'approche juridique du terrorisme international. Le terrorisme constitue le pire des crimes commis à l'encontre des personnes et des sociétés. La Roumanie estime que la communauté internationale doit faire davantage pour lutter contre le terrorisme avec les outils juridiques dont elle dispose, notamment le droit pénal international. C'est avec cet objectif à l'esprit que la Roumanie et l'Espagne ont mis en branle un processus de réflexion sur la création éventuelle d'un tribunal international qui serait chargé de juger les crimes terroristes. Nous sommes pleinement conscients des difficultés conceptuelles et opérationnelles d'une telle entreprise. Cependant, les valeurs qui sous-tendent cette réflexion, visant à renforcer l'état de droit dans le cadre de nos efforts multilatéraux de lutte antiterroriste, sont susceptibles de faire naître de nouvelles idées en matière d'instruments juridiques novateurs. Nous pensons que cette réflexion vaut la peine d'être menée pour elle-même, dans la mesure où elle alimentera le débat sur le renforcement des valeurs de la justice et du droit international. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter toutes les délégations intéressées à discuter de bonne foi des moyens d'appliquer ces valeurs à la lutte contre le terrorisme.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Roumanie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Klaus Werner Iohannis, Président de la Roumanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution du Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume de Swaziland

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef d'État du Royaume du Swaziland.

Le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume du Swaziland, est escorté dans la salle de l'Assemblée.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. M. le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume du Swaziland, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Roi Mswati III (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de notre Organisation mondiale. Il importe, à ce moment, que nous reportions notre pensée sur les objectifs fondateurs de l'Organisation des Nations Unies afin de savoir si nous avons été à la hauteur de ce qui était attendu de nous depuis sa création. L'ONU a été créée avant tout pour promouvoir la paix et la stabilité au sein de l'humanité et pour aider les nations à se développer sur les plans social et économique, pour ne citer que quelques-uns des objectifs fondateurs. La présente session annuelle nous donne l'occasion de réexaminer et de réaffirmer notre attachement aux objectifs arrêtés par nos prédécesseurs.

D'énormes progrès ont été accomplis dans nombre de domaines sociaux, tandis que la croissance des économies et le développement des nations sont évidents. Toutefois, ce succès s'est accompagné de défis qu'il nous faut relever dans un esprit de coopération mondiale afin d'atteindre l'objectif ultime : un progrès et un développement pacifiques qui ne laissent personne à la traîne. Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à continuer de jouer son rôle s'agissant de favoriser une approche collective en vue de surmonter tous les obstacles.

Les capacités et les succès de l'Organisation des Nations Unies sont incontestables. Nous avons vu l'ONU jouer un rôle significatif dans le règlement des conflits en Afrique et dans d'autres parties du monde. Le rôle joué par l'ONU dans l'endigement de l'épidémie d'Ebola est apprécié. Nous n'avons certes pas complètement éradiqué la maladie, mais nous applaudissons tout de même aux considérables efforts déployés par l'ONU pour arrêter sa propagation. Nous

saluons aussi les autres initiatives de l'ONU, telles que le lancement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui a joué un rôle significatif dans la lutte contre ces maladies. Nous demandons à l'ONU de continuer d'aider l'Afrique à sortir du cycle de pauvreté et de maladie à l'heure où le continent s'attèle à la réalisation de son Agenda 2063, qui vise à éradiquer la pauvreté et à créer la prospérité pour tous.

L'Afrique offre d'énormes possibilités d'investissement. Ce qui reste à faire, c'est créer l'environnement requis pour la croissance économique. Nous sommes persuadés que le système des Nations Unies peut contribuer à l'avènement d'un village planétaire pacifique libéré de la peur et de la violence. Nous avons adopté les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en vue de délivrer l'humanité de la pauvreté et de la faim en créant la prospérité dans un environnement sûr et pacifique qui offre des niveaux de vie acceptables (résolution 55/2). Nous nous réjouissons de voir que notre décision a, de manière générale, donné des résultats positifs et à la hauteur des principes fondateurs des Nations Unies.

Les progrès impressionnants observés au cours de la mise en œuvre des OMD nous permettent de croire que le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) connaîtra un plus grand succès encore. Nous avons de bonnes raisons de nous attendre à une transformation durable des pays durant les 15 prochaines années. Notre présence ici doit signifier que nous sommes déterminés à renouveler notre engagement.

Le Royaume du Swaziland est l'un des nombreux pays ayant fait état d'importants progrès dans la mise en œuvre des OMD. Ce progrès a été guidé par une feuille de route privilégiant les personnes, qui nous conduit vers notre Vision 2022, conçue pour propulser le pays et le pousser à devenir un pays développé. Nous sommes parfaitement conscients des défis qui nous attendent sur le chemin, et j'ai pleine confiance dans les capacités de notre peuple. Il a travaillé très dur au fil des ans pour en arriver là où nous en sommes aujourd'hui. Nous ne sommes peut-être pas riches en ressources naturelles, mais nous disposons d'une main-d'œuvre innovante et qualifiée, unie dans l'action aux fins de réaliser un objectif commun.

Avec l'Afrique qui s'ouvre aux marchés et offre de nouvelles possibilités d'investissement, le Royaume du Swaziland a rapidement mis en œuvre des réformes qui ont permis de créer un climat propice aux

affaires. Le développement des infrastructures a aussi amélioré l'accès direct aux marchés mondiaux grâce à l'achèvement des travaux de notre nouvel aéroport international, tout en offrant de multiples possibilités d'investissement dans ses environs immédiats. Nous pensons que cet aéroport va donner lieu, en aval, à des projets permettant de créer des possibilités d'emploi et de donner l'impulsion nécessaire à notre croissance économique.

L'accès aux marchés des pays développés demeure essentiel pour l'Afrique, qui est dotée d'importantes ressources minérales et continue pourtant d'être confrontée aux problèmes de la pauvreté, de la faim et du chômage. L'appui de l'ONU est essentiel si nous voulons mener à bien la tâche colossale que représente le développement des infrastructures afin que nous puissions apporter une valeur ajoutée à nos ressources naturelles. De bons échanges commerciaux et investissements dépendent également beaucoup d'un approvisionnement fiable et durable en énergie. Nous disposons donc maintenant d'une stratégie globale et d'un programme d'action précisant quelles sont les lacunes que tous les acteurs du secteur de l'énergie doivent combler. Ils présentent de réelles possibilités d'investissement dans ce secteur, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables.

Puisque nous aspirons à un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin, où chacun puisse s'épanouir, il est désormais essentiel que l'autonomisation des jeunes soit au cœur de la réalisation de cet objectif. Le fait que mon pays a atteint un taux de scolarisation de 97 % dans l'enseignement primaire marque une étape importante au moment où nous cherchons à assurer l'éducation pour tous. Pour que l'éducation s'inscrive dans la durée, ce taux élevé de scolarisation doit être associé à une éducation de qualité accessible également aux niveaux de l'enseignement secondaire, supérieur et tertiaire.

Nous avons toujours du mal à répondre à cette exigence, et nous appelons nos amis partout dans le monde à travailler en partenariat avec nous pour veiller à ce que nous ne soyons pas victimes de notre propre succès. Par des initiatives visant à promouvoir l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire et tertiaire, nous décelons et récompensons les talents exceptionnels dans le secteur éducatif. Nous ne doutons pas que ces initiatives, ainsi que de nombreuses autres, doteront une prochaine génération des compétences pratiques nécessaires pour apporter des solutions aux

problèmes socioéconomiques auxquels de nombreux jeunes au chômage doivent aujourd'hui faire face dans notre pays. Le Royaume met également en place des parcs d'innovation qui permettront à nos jeunes de faire preuve de la créativité nécessaire pour pouvoir contribuer au développement durable du pays.

La pandémie de VIH/sida, qui a sollicité au maximum nos ressources en matière de santé, est toujours un défi que nous devons relever ensemble. Au niveau national, nous avons décidé que nous voulons devenir un des premiers pays africains touchés par une pandémie à parvenir à une première génération sans sida en 2022 – un objectif qui correspond à celui du programme mondial visant à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030.

Le Royaume d'eSwatini continue de dépendre en grande partie de l'agriculture pour subvenir à ses besoins et prospérer. Des programmes visant à accroître la production alimentaire, à éliminer la faim, à améliorer la nutrition ont été élaborés. Un programme de subventions aux intrants agricoles visant à accroître les récoltes en mettant à disposition des tracteurs, des semences et des engrais est maintenant en place. Le pays a d'autre part énormément investi dans la construction de barrages pour mobiliser les ressources en eau, et nous espérons que les amis du Royaume continueront de travailler en partenariat avec lui pour mettre en place d'autres installations de ce type. Ces retenues d'eau aident un grand nombre de nos concitoyens à irriguer leurs récoltes. Nous comptons sur les institutions financières internationales pour appuyer ces initiatives. Nous sommes néanmoins préoccupés par le fait qu'une partie de cet appui est assortie de conditions strictes qui ont pour effet d'aggraver la situation des pays bénéficiaires. Nous appelons donc l'ONU à s'attaquer à ce phénomène qui compromet gravement la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous savons parfaitement que, si nous travaillons seuls, nous ne pourrions obtenir que des résultats limités. Il est donc important que les pays développés appuient la croissance de pays en développement tels que le nôtre. Nous demandons instamment aux pays donateurs d'augmenter le montant des financements alloués aux petits États afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités en matière de création d'emplois et de règlement des problèmes sociaux existants. Les pays en développement ne pourront jouir de la paix et de la stabilité qui créent les conditions nécessaires à une

croissance durable que lorsque les conditions de vie de nos communautés auront été améliorées.

Les effets des changements climatiques ne passent pas inaperçus et ne nous ont pas non plus épargnés. L'objectif de développement durable 13 exige de prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Nous continuons d'appeler nos partenaires des pays développés à tenir les promesses de contribution au Fonds Vert qu'ils ont faites, et aussi à adopter des politiques permettant d'établir un bon équilibre entre les besoins liés à la production de biens essentiels, les profits et la préservation de l'environnement. C'est le minimum requis pour ne pas mettre sérieusement en péril les ambitions du Programme à l'horizon 2030. Nous espérons qu'un accord mondial juridiquement contraignant sur le climat sera adopté à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu en France en fin d'année.

Le Royaume d'eSwatini continue de jouir de la paix et de la stabilité que tous les peuples du monde méritent. La consultation et le dialogue en vue de dégager un consensus sont le secret de notre réussite. Ce modèle de paix a sa place dans la mise en œuvre des opérations des Nations Unies. Il est évident que les interventions militaires menées dans le but de régler un conflit ont des effets à court terme qui aggravent la situation de ceux qu'elles sont supposées aider. Seul un règlement pacifique des conflits peut permettre d'apporter des solutions durables aux crises auxquelles sont actuellement confrontées différentes régions du monde. Cela nous oblige à unir nos efforts et à amener les parties belligérantes à dialoguer.

Cependant, pour que cela soit véritablement efficace, nous avons besoin que l'ONU veille à ce que toute intervention, quelle qu'elle soit, soit réalisée par un organe uni. Si l'ONU est divisée concernant les mandats qu'elle élabore pour relever les défis nécessitant une approche collective, elle court le risque d'aggraver les problèmes. Il est indispensable, lorsque les Membres de l'ONU sont confrontés à des situations de conflit, qu'ils les règlent d'une même voix.

L'interminable guerre en Syrie continue de poser un défi gigantesque aux Nations Unies. Elle a notamment pour conséquence la grave crise des réfugiés que nous observons aujourd'hui, qui touche les pays voisins, et depuis peu, divers États d'Europe. Nous saluons tous les pays qui ont accepté les réfugiés sur

leur sol et leur ont fourni de la nourriture et un abri, et nous appelons le peuple syrien à s'unir pour parvenir à régler ses divergences de manière pacifique et durable. Il ne peut y avoir qu'une seule solution à cette crise : il faut régler le conflit à sa source, de manière que tous les Syriens puissent jouir de la paix qu'ils sont en droit d'attendre. Il est impératif que les buts des Nations Unies soient respectés. L'un des principaux objectifs des Nations Unies est de faire en sorte que la société soit libérée de toutes les hostilités. Nous avons mis en place des mécanismes de règlement des conflits et il est de notre devoir de veiller à ce qu'ils soient appliqués efficacement.

Nous sommes convaincus que, à mesure que nous avancerons dans la mise en œuvre du Programme 2030, nous adopterons sans réserve une approche ouverte à tous. Nous exhortons donc les Nations Unies à donner à chaque pays du monde l'occasion de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à la communauté mondiale. À cet égard, nous appelons l'ONU à envisager d'accepter la République de Chine à Taiwan parmi ses membres. Comme tout autre pays, cette dernière peut contribuer aux objectifs mondiaux – notamment, pour ce qui la concerne, dans les domaines de la santé et des technologies de l'information et de la communication, pour n'en citer que quelques-uns.

L'ouverture défendue par les Nations Unies doit s'étendre à la représentativité des organes clefs de l'Organisation. Le continent africain continue de demander un siège permanent au Conseil de sécurité, ce qui lui permettrait de se faire entendre pleinement, conformément au Consensus d'Ezulwini. Nous espérons vivement que cette question fera l'objet de toute l'attention qu'elle mérite.

Enfin, je voudrais une nouvelle fois congratuler chaleureusement tout le système des Nations Unies à l'occasion de ses 70 années d'union. Nous tenons à féliciter tous les organismes des Nations Unies de leurs efforts constants pour réaliser les idéaux de l'Organisation, qui ont profité à l'humanité à de nombreux égards. Renouvelons à présent notre attachement aux objectifs de l'Organisation, qui représente le monde. Nous sommes aujourd'hui plus nombreux, ce qui a fait émerger de nouveaux paradigmes. Nous sommes certains que, pourvu que règne le bon état d'esprit, cette question sera réglée comme il convient. Cependant, il est important de comprendre que, tout universels que soient nos buts, nous n'avons pas tous les mêmes

capacités et les mêmes ressources pour les mettre en œuvre. Que Dieu tout-puissant nous bénisse tous.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Chef d'État du Royaume du Swaziland de l'allocation qu'il vient de prononcer.

S. M. le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume du Swaziland, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Sierra Leone.

M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Koroma (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter chaleureusement le Président de son élection à la direction des affaires de l'Assemblée en cette sa soixante-dixième session historique. Je tiens à l'assurer de mon appui personnel et de celui de la Sierra Leone durant son mandat. Je voudrais également remercier sincèrement son prédécesseur, S. E. M. Sam Kutesa, de la République de l'Ouganda, de l'efficacité avec laquelle il a conduit la session précédente. Je veux enfin féliciter vivement le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de sa direction constructive de l'Organisation. La Sierra Leone continuera d'appuyer la mise en œuvre progressive de son programme d'action quinquennal annoncé le 25 janvier 2012. De plus, nous accueillons favorablement son rapport de synthèse sur l'activité de l'Organisation (A/70/1), qui lance un appel à agir pour transformer notre monde au-delà de 2015.

Il y a 70 ans, nous nous sommes engagés à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie, dans une liberté plus grande. Aujourd'hui, cela reste notre tâche et notre objectif à tous, et le socle même sur lequel sont solidement ancrées nos valeurs partagées et communes, qui doivent donc être respectées. Il y a 15 ans, dans le cadre de cette tâche et de cette quête

de nos valeurs communes, la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) a énoncé une vision audacieuse pour éliminer la pauvreté extrême, promouvoir l'égalité des sexes et garantir une éducation élémentaire à tous les enfants du monde. Ensemble, nous avons beaucoup progressé, permettant à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, donnant à des millions d'enfants la possibilité d'aller à l'école et éliminant nombre des obstacles qui se dressaient devant l'autonomisation des femmes. Mais, tout comme l'Organisation elle-même, il s'agit là d'un grand chantier et il reste de multiples défis à relever.

De nombreuses mesures doivent être prises dans les bureaux de l'Organisation et de nombreuses mesures doivent être prises sur le terrain, où les citoyens du monde mènent leur vie. Les deux sont liés. Sans modification des structures de l'Organisation mondiale, les actions que nous menons sur le terrain seront entravées par l'absence d'appropriation, l'absence d'inclusion et l'absence de succès irréversibles. C'est la raison pour laquelle nous félicitons le Président de l'Assemblée du choix et de la pertinence du thème de la présente session : « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement ». Nous avons présenté des éléments de négociation concernant la réforme de l'Organisation, nous avons élaboré des plans pour réaliser les objectifs de développement durable et nous avons adopté le cadre de financement du développement à Addis-Abeba en juillet. Ce qu'il nous reste à faire maintenant, c'est d'agir sur tous ces fronts pour réformer l'Organisation, entreprendre une action dans les domaines où aucun travail n'a encore été fait, prendre des mesures pour surmonter les difficultés et poursuivre nos efforts afin de pérenniser, d'approfondir et d'élargir nos réalisations.

Le travail inachevé en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement et les défis qui y sont associés sont d'une importance critique pour la tâche qui nous attend. Nous avons tiré des enseignements qui sont d'une valeur inestimable et nous avons fait des progrès indéniables. Mais les défis auxquels nous sommes toujours confrontés s'observent dans les millions d'enfants qui ne vont pas à l'école, les millions de personnes qui n'ont pas accès aux soins de santé, les millions de femmes qui sont opprimées et les millions de personnes dont les droits sont bafoués et les vies détruites dans les zones de guerre et sur les routes des réfugiés de par le monde. Les défis revêtent l'urgence d'une situation de vie ou de mort pour des millions de personnes.

Ce à quoi nous assistons dans le monde entier – dans le contexte de la crise des réfugiés, de la lutte contre la pauvreté, la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, la prolifération des armes légères et de petit calibre, la piraterie ou la violence à l'égard des femmes, dans l'action que nous menons pour défendre les droits de l'homme et dans les efforts déployés pour élargir l'accès à la santé et à l'éducation –, c'est au combat pour faire en sorte que tout le monde jouisse des plus belles réalisations de l'humanité : ses réalisations dans les domaines de la sécurité, de la sûreté, de la paix, de l'éducation, de la santé et du développement. Là où il y a exclusion, les gens aspirent à l'inclusion. Les pauvres demandent à être inclus dans un monde plus juste, et les réfugiés dans un monde plus sûr. Selon nous, les objectifs de développement durable visent à édifier un monde meilleur, plus sûr et plus juste pour ceux qui sont exclus des grandes réalisations de l'humanité.

Faire en sorte que l'Organisation mondiale devienne plus démocratique, plus participative et plus juste fait partie intégrante de la lutte pour l'inclusion dans le monde entier. C'est là une condition préalable pour la réalisation de nos aspirations universelles, telles qu'exprimées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). En tant que Coordonnateur du Comité des 10 chefs d'État et de gouvernement sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies mis en place par l'Union africaine, je saisis cette occasion pour souligner une fois de plus la nécessité d'une réforme urgente du Conseil et me faire à nouveau l'écho de la préoccupation de l'Afrique face à l'incapacité de l'Assemblée générale de prendre des mesures qui conduiront à une réforme globale du Conseil de sécurité.

Je tiens à appeler l'attention sur le statu quo regrettable qui met à mal les principes d'équité, de légitimité, de responsabilité et de transparence. L'état actuel des choses compromet également l'efficacité du Conseil de sécurité dans le cadre de son action en faveur de la paix et de la sécurité internationales. La question de la non-représentation de l'Afrique dans la catégorie des membres permanents et de sa sous-représentation dans la catégorie des membres non permanents aurait dû être réglée depuis longtemps, et il est donc impératif de s'y atteler sans plus tarder. La demande de l'Afrique d'obtenir deux sièges permanents et deux sièges non permanents supplémentaires, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, est juste et fournit un cadre pour une Organisation des

Nations Unies plus équitable et plus inclusive. Je me félicite de la récente adoption de la résolution 69/321, visant, entre autres, à faire avancer les négociations intergouvernementales, et j'espère sincèrement qu'il sera possible d'établir un mécanisme de recherche de consensus au cours de la soixante-dixième session.

La Sierra Leone est très attachée à la promotion de l'inclusion dans le domaine de la gouvernance et du développement, ainsi qu'au renforcement de la paix dans le monde. Nous continuerons à appuyer les initiatives visant à maintenir et à promouvoir la démocratie, la paix et la sécurité, en Afrique en particulier, et dans le monde en général. La contribution de la Sierra Leone aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies témoigne de notre ferme attachement à la paix et à la stabilité mondiales. Nous saluons le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies intitulé « Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations » (A/70/95). Nous sommes disposés à étudier d'autres moyens d'accroître notre contribution au maintien de la paix à l'échelle mondiale afin de renforcer le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage particulier aux hommes et aux femmes en uniforme, ainsi qu'aux membres du personnel civil, qui continuent de faire le sacrifice de leur vie au service de l'humanité dans des environnements complexes et dangereux à travers le monde. Nous condamnons catégoriquement les attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies et demandons que des mesures soient prises contre les auteurs de ces actes lâches.

Le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé d'examiner en 2015 le dispositif de consolidation de la paix des Nations, avec les recommandations qui y sont formulées, est un document utile qui nous informe des enseignements tirés, des meilleures pratiques et des défis à relever pour prévenir la reprise des conflits violents. Nous entendons vivement participer de manière constructive au processus intergouvernemental, compte tenu du fait que la Sierra Leone est l'une des études de cas et une mine d'enseignements tirés.

Nous nous félicitons que nos efforts collectifs aient donné naissance au Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone, qui continuera de s'acquitter des obligations juridiques incombant au Tribunal spécial initial. Compte tenu du profil des personnes condamnées par le Tribunal et de celles qui purgent actuellement

une peine de prison sous la supervision du Tribunal résiduel, il y a de l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la justice de soutenir le bon fonctionnement du Tribunal résiduel afin qu'il puisse s'acquitter pleinement de son mandat.

Qu'il s'agisse de terrorisme, de changements climatiques, de maladies ou de réfugiés, aucun pays n'est à l'abri des défis auxquels est confronté le monde dans son ensemble. Certains pays seront peut-être en mesure d'empêcher que certains de ces problèmes ne parviennent à leurs côtes. Toutefois, la mondialisation a multiplié les chemins que ces défis empruntent, d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, d'un groupe de personnes à l'autre. C'est pourquoi nous ne pouvons dire qu'un problème particulier ne concerne que tel pays ou telle région. Les pays les plus pauvres souffrent de façon disproportionnée de problèmes particuliers mais, sans un appui du monde en vue de leur règlement, les problèmes se propagent et viennent hanter les autres régions, les autres pays et les autres populations. Nous devons intégrer ce constat de bon sens dans la prise de décisions dans chaque pays, chaque région et chaque organisation mondiale.

C'est également le constat de bon sens que nous devons intégrer à nos décisions sur les changements climatiques. Les changements de régimes météorologiques du Pacifique et des courants océaniques de l'Atlantique Nord déchaînent des inondations dévastatrices en de nombreux endroits. Il y a une semaine et demie, nous avons assisté à des inondations aux proportions jamais vues jusque-là en Sierra Leone, qui ont fait des ravages en différents points de notre capitale, Freetown. Des tempêtes font rage dans les îles de Cabo Verde et des inondations ont ravagé d'autres zones de l'Afrique de l'Ouest. Nous pensons que nos spécialistes ont raison lorsqu'ils attribuent ces désastres à des changements climatiques provoqués par l'homme.

Nous appelons à l'action, non seulement pour réduire les émissions de gaz à effets de serre, qui sont en jeu dans ces changements, mais également pour renforcer les capacités permettant de traiter les effets des changements climatiques. Aucun pays, je le répète, n'est à l'abri des conséquences physiques, sociales, sanitaires et autres des changements climatiques. Nous devons intégrer ce constat aux décisions que nous adoptons sur les autres questions urgentes : le chômage des jeunes, l'insécurité, la faim extrême, la violence à l'égard des femmes, la criminalité transnationale organisée et la piraterie. Laisser tout cela échapper à tout contrôle dans

les pays vulnérables ne fait qu'accroître la vulnérabilité de tous les pays.

L'Afrique a fait des efforts pour renforcer la capacité de prévention et de règlement des conflits du continent. Les pays du monde du Sud ont également été aux avant-postes de la recherche de solutions et de la fourniture de secours face aux misères du monde. Ils accueillent plus de réfugiés que les autres territoires, ils fournissent plus de personnel aux missions de maintien de la paix. Un effort de solidarité mondiale est impératif pour nous permettre de renforcer notre capacité régionale afin de mieux gérer ces problématiques. Faute de cette solidarité, ces problématiques passeront les frontières, se joueront des contrôles de l'immigration et sauteront par-dessus les murs. C'est pourquoi nous avons besoin de partenariats de coopération coordonnés pour renforcer les capacités de gestion de ces problématiques. Notre message à nous, États fragiles touchés par un conflit du Groupe G7+, est un appel à la prise en main nationale et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable sous la direction des pays.

Depuis 2012, la Sierra Leone façonne activement son cadre de développement en amont de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). La mise en œuvre de notre vision nationale du développement socio-économique, exposée dans le document stratégique du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté et déclinée dans le Programme pour la prospérité, a démarré en juillet 2013 à titre de feuille de route de la Sierra Leone pour le programme de développement pour l'après-2015. Le Programme pour la prospérité vise à ménager un avenir viable à tous les Sierra-léonais. Il démontre notre ferme détermination de mettre la Sierra Leone sur la voie de la résilience et de la viabilité.

À cette fin, nous avons enregistré des progrès notables dans le renforcement de la gouvernance politique et économique, y compris l'amélioration des indicateurs sociaux. Mon gouvernement a continué de mettre l'accent sur la protection des droits fondamentaux de la population sierra-léonaise. Nous avons mis en place des réformes complètes dans le secteur judiciaire, en réponse aux demandes formulées aux échelons tant national que mondial, afin de garantir la protection des droits des citoyens et l'accès de tous à la justice. La Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone collabore étroitement avec le Gouvernement pour asseoir une culture des droits de l'homme au sein de notre société et pour que le Gouvernement ratifie

plusieurs traités et protocoles internationaux dont la ratification est en souffrance et qu'il se conforme à ses différentes obligations de compte rendu.

Nous avons entrepris des mesures de réforme spécifique en vue d'améliorer le climat national en matière d'investissement. Mon gouvernement a à cœur d'obtenir des résultats dans plusieurs domaines prioritaires, dont le développement des infrastructures, l'agriculture commerciale, l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé, l'autonomisation et l'emploi des jeunes, l'autonomisation des femmes, l'efficacité et l'efficience de la prestation des services publics, et l'intégration sociale et politique des personnes souffrant de handicaps.

Au temps où la Sierra Leone se voyait félicitée des remarquables progrès réalisés sur le plan de la paix et de la stabilité et pour sa croissance économique régulière, nous avons été frappés par l'épidémie sans précédent de maladie à virus Ebola, dont le bilan a été très lourd pour l'ensemble du tissu socio-économique sierra-léonais. Toutefois, nous avons contre-attaqué, avec l'appui de nos amis internationaux, et nous avons maintenant quasi vaincu le virus maléfique, puisque, en septembre, nous pouvons faire état de zéro nouveau cas sur une période de plusieurs jours. Alors que nous progressons en vue de la fin de l'épidémie, je tiens à féliciter les organes des Nations Unies et la communauté internationale de leur appui et de leur détermination de mettre fin à l'épidémie, ainsi que de leur appui au plan de redressement post-Ebola.

Je félicite particulièrement le Secrétaire général d'avoir mobilisé pour la toute première fois une intervention coordonnée et intégrée à l'échelle du système des Nations Unies afin d'appuyer les pays touchés par l'épidémie de maladie à virus Ebola dans notre région. Outre qu'elle a permis de contenir l'épidémie, l'intervention des Nations Unies et de nos partenaires nous a permis de renforcer notre état de préparation afin de pouvoir faire face à des épidémies analogues à l'avenir. C'est un modèle utile applicable à l'environnement et à la gestion des pandémies, où qu'elles fassent leur apparition. Pour garantir un redressement durable de notre pays, notre gouvernement, en collaboration avec nos frères des républiques de Guinée et du Libéria, a également formulé un plan de redressement socio-économique sous-régional post-Ebola pour que les trois pays les plus touchés par le virus Ebola reprennent le chemin de la stabilité et de la prospérité.

Le plan de redressement national sierra-léonais repose sur deux piliers principaux. Le premier porte sur les activités de redressement immédiates, y compris le maintien d'une situation d'infection zéro. Le second repose sur la mise sur pied de systèmes nationaux résilients et durables, dont un système de santé viable, et l'établissement d'un système intégré de sécurité nationale et de gestion des risques de catastrophes. Je dois dire, avec grande satisfaction, que l'engagement pris par la communauté internationale de soutenir les plans de relèvement après l'Ebola, a été très encourageant. Au nom du Gouvernement et du peuple sierra-léonais, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de saluer encore une fois nos partenaires de développement pour leur volonté inébranlable d'appuyer les aspirations au développement de la Sierra Leone. Mon pays est prêt et disposé à continuer de travailler avec la communauté internationale pour se remettre sur la trajectoire de développement qu'il avait entamée avant l'Ebola. Nous attendons avec intérêt de renforcer nos partenariats en vue de la mise en œuvre effective de nos plans de relèvement après l'Ebola, tant au niveau national que sous-régional.

Enfin, tandis que cette noble Organisation célèbre son soixante-dixième anniversaire cette année, il importe de réfléchir à ce que réaffirme la Charte :

«...notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes ou petites ».

Ayant pris l'engagement de n'oublier personne, force nous est, objectivement, de suivre une approche pragmatique, avec une vigueur et une détermination renouvelées, afin d'assurer à nos populations un avenir qui garantisse la justice, une paix et une sécurité durables, la responsabilisation et la gouvernance démocratique, des perspectives d'emplois, la distribution transparente et équitable de la richesse, un environnement sûr et viable, une meilleure santé et un enseignement pertinent. Il importe aussi, pour pouvoir réaliser les objectifs de développement durable, de veiller à régler les conflits partout dans le monde, car sans la paix, le développement est impossible.

Relevons ensemble ce défi avec une détermination accrue, et faisons en sorte de créer un monde meilleur, plus juste et plus sûr.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Sierra Leone de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de S. E. M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de l'Ukraine.

M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Poroshenko (*parle en anglais*) : Au nom de l'Ukraine, je présente mes sincères félicitations à M Mogens Lykketoft pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, et lui souhaite plein succès dans ses activités en ce moment historique crucial. Notre avenir dépendra dans une large mesure des résultats de cette session et de nos décisions collectives. Choisissons-nous la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme, ou plongerons-nous dans le chaos de nouvelles guerres hybride, de l'anarchie et des souffrances?

À l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, je suis fier de prendre la parole au nom de l'un de ses membres fondateurs, un État qui, en 1945, avait pris une part active à la Conférence de San Francisco, avait aidé à mettre en place l'Organisation et à jeter les bases de ses activités, un État qui, à l'époque, avait apporté une importante contribution à la définition de l'ONU, au travers des buts et principes inscrits dans sa Charte.

Malheureusement, je prends également la parole au nom d'un État Membre qui est aujourd'hui la victime d'une violation brutale des normes et principes fondamentaux énoncés dans cette Charte. La déclaration faite par l'Ukraine à la Conférence de San Francisco lorsqu'elle s'est jointe aux membres fondateurs de l'Organisation, soulignait que pendant des siècles l'Ukraine avait subi à de nombreuses reprises

des invasions sanguinaires d'agresseurs qui cherchaient à s'emparer de son territoire.

Beaucoup de temps s'est écoulé depuis cet événement historique. Mais, aujourd'hui, je dois rappeler que mon pays a fait l'objet d'une agression extérieure. Cette fois-ci, l'agresseur est la Fédération de Russie, pays voisin et ancien partenaire stratégique, qui s'était engagée légalement à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'inviolabilité des frontières de l'Ukraine. Ce pays assumait jadis un rôle de garant de la sécurité de l'Ukraine aux termes du Mémoire de Budapest, en vertu duquel des garanties de sécurité étaient données à mon pays en échange de son renoncement volontaire au troisième arsenal nucléaire mondial. En outre, il s'agit d'un membre permanent du Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies confie la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En février 2014, la Russie a attaqué mon pays, sans aucune provocation et au vu du monde entier. Elle a occupé et annexé la Crimée, violant de manière injustifiable et brutale le droit international, et envoyant une onde de choc dans la communauté internationale. Je suis profondément reconnaissant envers les délégations de la majorité des États Membres de l'ONU pour leur appui à la résolution 68/262 intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine » par laquelle l'Assemblée générale condamnait l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. Il est regrettable que cette condamnation sans équivoque de la communauté internationale n'ait pas réussi à convaincre la Fédération de Russie de revenir dans la sphère civilisée du droit international. En outre, Moscou s'est lancée dans une nouvelle aventure militaire irréflectée, cette fois-ci, dans la région du Donbass, en Ukraine.

Bien que la Russie refuse de reconnaître officiellement son invasion militaire directe, il ne fait aucun doute qu'une guerre d'agression est menée contre mon pays. Pour tromper la communauté mondiale, les dirigeants russes ordonnent à leurs militaires de retirer leurs insignes et les marques d'identification sur les équipements militaires. Ils donnent l'ordre d'abandonner les soldats capturés sur le champ de bataille et d'utiliser – comble du cynisme – des fours crématoires mobiles pour éliminer les traces des crimes commis sur le sol ukrainien.

Je rappelle qu'il ne s'agit ni d'une guerre civile ni d'un conflit interne. L'occupation par la Russie de territoires ukrainiens en Crimée et dans la région du

Donbass couvre environ 44 000 kilomètres carrés, sans compter des millions d'Ukrainiens. L'objectif de la guerre en cours est de forcer le peuple ukrainien à renoncer à son choix souverain d'édifier un État européen, libre, démocratique et prospère. Tout cela se déroule sur fond de rhétorique trompeuse quant au fait qu'il s'agit de deux peuples frères, qui ont une histoire commune, des langues proches et qu'ils partagent un avenir commun prédestiné. Dans les faits, nous avons affaire ici à une volonté de retourner à l'époque impérialiste, avec certaines sphères d'influence, et à une tentative désespérée de faire valoir son point de vue aux dépens de l'autre.

Depuis plus de 20 mois, l'agression dont est victime mon pays est alimentée par la Russie qui finance terroristes et mercenaires et fournit des armes et du matériel militaire aux groupes armés illégaux du Donbass. Ces derniers jours, on peut entendre un discours conciliant de la part du camp russe, notamment un appel à la mise en place d'une coalition antiterroriste et une mise en garde contre le fait que fraterniser avec les terroristes ne ferait que jeter de l'huile sur le feu. Voilà un discours qui fait sensation mais qui est difficile à croire.

Comment un pays peut-il appeler à la mise en place d'une coalition antiterroriste lorsqu'il encourage le terrorisme à sa porte? Comment peut-il parler de paix et de légitimité, lorsque sa politique consiste à faire la guerre par l'intermédiaire de gouvernements fantoches? Comment peut-il parler d'autonomie nationale, lorsqu'il punit un voisin pour ses choix? Comment peut-il prêcher le respect pour tous, lorsqu'il ne respecte personne? L'évangile selon Saint Jean nous enseigne qu'au commencement était le verbe, mais quel évangile suit-on lorsque toutes vos paroles ne sont qu'hypocrisie?

Revenons à la situation dans le Donbass, où, comme je l'ai dit, nous sommes obligés de combattre des hommes parfaitement armés qui appartiennent aux unités régulières de l'armée russe. Les quantités d'artillerie lourde et de matériel militaire accumulées dans ces territoires occupés feraient pâlir d'envie la plupart des armées des États Membres. On y trouve notamment du matériel militaire dernier cri fabriqué en Russie, matériel que, contrairement aux affirmations publiques du Président russe, il est fort peu probable de trouver en vente chez un grossiste en matériel militaire à moins que celui-ci ne soit situé en Fédération de Russie et propose la livraison gratuite.

Durant la période en question, plus de 8 000 Ukrainiens, dont 6 000 civils, ont été tués par les terroristes et occupants soutenus par la Russie en Ukraine et dans le Donbass. Plus d'un 1,5 million d'habitants du Donbass ont dû fuir de chez eux pour trouver refuge dans des zones plus sûres en Ukraine, devenant ainsi des déplacés. Je saisis cette occasion pour exprimer toute ma gratitude à la communauté internationale pour avoir déployé des efforts considérables afin de venir en aide à ceux qui en ont besoin.

Dans le même temps, je demande à l'ONU et aux autres acteurs internationaux de continuer à accorder une attention spéciale à cette question extrêmement importante. J'appelle l'attention de tous sur le fait que ce n'est pas la première fois que ce membre permanent du Conseil de sécurité porte atteinte à la paix et à la sécurité au niveau régional ou international.

Sur les 24 années qui se sont écoulées depuis le transfert discutable du statut de membre permanent du Conseil de l'Union soviétique à la Fédération de Russie, le conflit en Ukraine n'est qu'une des multiples guerres hybrides déclenchées par la Russie. De fait, afin de maintenir son influence sur ses voisins, depuis plusieurs décennies, la Russie crée délibérément autour d'elle une ceinture d'instabilité qui va du Haut-Karabakh à la Transnistrie, en passant par l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud, la Crimée et le Donbass, autant de régions où sévissent des conflits prolongés alimentés par la Russie ou directement liés à ce pays. Mais le Kremlin est allé encore plus loin. Aujourd'hui, les hommes en vert de l'armée russe foulent le sol syrien. Qui est le prochain?

Dans n'importe quel pays démocratique, quand une personne vole le bien d'une autre, un tribunal indépendant rétablit la justice en faisant respecter les droits de la victime et en punissant le coupable. Et pourtant, en ce XXI^e siècle, l'Organisation est toujours dépourvue d'un instrument efficace pour traduire un agresseur en justice, un pays qui aurait dérobé le territoire d'un autre État souverain. Il y a 70 ans, les auteurs de la Charte des Nations Unies ont imaginé que les sanctions imposées par le Conseil de sécurité seraient l'un des châtiments infligés en cas de rupture de la paix et d'actes d'agression.

Mais comment pouvaient-ils imaginer que ces sanctions devraient un jour s'appliquer à un État agresseur qui serait accessoirement membre permanent du Conseil de sécurité? Depuis le début de l'agression, la Russie a recouru par deux fois à son droit de veto alors que le Conseil examinait des questions relatives

à l'Ukraine. Tout d'abord, la Russie a bloqué l'adoption d'un projet de résolution (S/2014/189) qui condamnait la parodie de référendum de mars 2014 sur l'annexion de la Crimée. Alors membre du Parlement ukrainien, j'étais présent lorsque les Russes ont affirmé qu'un vote avait lieu au même moment sur ce prétendu référendum. Or aucun membre du Parlement n'était là. Au contraire, les seules personnes présentes étaient les soldats russes qui encerclaient le Parlement de la Crimée.

La seconde fois que la Russie a utilisé son droit de veto a été pour faire barrage à un projet de résolution (S/2015/562) qui aurait établi un tribunal international chargé d'enquêter sur le crash du vol MH17 de la Malaysia Airlines et d'en traduire tous les responsables en justice. En opposant de manière scandaleuse son veto à ce projet de résolution, la Russie a clairement montré au reste du monde son mépris et sa réticence à ce que la vérité soit établie, non seulement la vérité sur les auteurs de cet attentat et les armes utilisées pour abattre l'avion, mais surtout, la vérité sur ceux qui ont manigancé ce crime et le pays d'où provenaient les armes utilisées. Je crois que tout le monde dans cette salle connaît les vraies raisons qui ont poussé la Russie à mettre son veto à un projet de résolution relatif à un tribunal chargé d'enquêter sur le vol MH17. En outre, un projet de résolution sur la création d'une opération de maintien de la paix internationale, dont l'objectif aurait été de stabiliser la situation en Ukraine et d'arrêter l'effusion de sang, a également été bloqué parce que la Russie menaçait d'utiliser son droit de veto.

L'utilisation abusive du droit de veto, son emploi comme permis de tuer, est absolument inadmissible. L'Organisation doit clairement parler d'une seule voix sur ce sujet. De son côté, l'Ukraine est en faveur d'une limitation graduelle du droit de veto, et à terme de son abolition. Le droit de veto ne devrait pas être utilisé au hasard ni pour accorder le pardon ou la clémence lorsque des crimes qui méritent un vrai châtement ont été commis.

Dans ce contexte, je me félicite de la proposition de mon homologue et ami français, le Président Hollande, appuyé par le Président mexicain Peña Neto, visant à réglementer l'usage du veto en cas d'atrocités de masse. Il faudrait au premier chef se concentrer sur la modernisation du Conseil de sécurité, notamment l'élargissement de sa composition et l'amélioration de ses méthodes de travail. La composition du Conseil de sécurité devrait refléter les réalités du XXI^e siècle et inclure davantage de pays africains, asiatiques et

d'Amérique latine. Il faudrait aussi attribuer un siège non permanent supplémentaire aux États d'Europe orientale, dont le nombre a doublé ces 20 dernières années.

L'Ukraine estime également que l'amélioration du dispositif de maintien de la paix et de la consolidation de la paix de l'Organisation est un élément important de la réforme des Nations Unies. Je suis fier de la réputation de contributeur actif et loyal aux opérations de paix des Nations Unies que l'Ukraine s'est forgée au niveau international. En dépit de nos problèmes externes, nous restons un partenaire fiable de l'Organisation dans cette noble cause. La contribution de l'Ukraine au maintien de la paix et de la sécurité internationales justifie moralement nos attentes quant au fait de pouvoir compter sur le même degré d'assistance de la part de l'Organisation en cette période où la question revêt une importance vitale pour mon pays.

Une mission spéciale de maintien de la paix déployée au Donbass, sous les auspices des Nations Unies, pourrait être un instrument très utile qui contribuerait à l'application des Accords de Minsk. L'Ukraine est déterminée à respecter la lettre et l'esprit de l'ensemble des mesures adoptées à Minsk. Nous exigeons la même chose des autres signataires, qui ces derniers temps se livrent au chantage. Sinon, il n'y aura pas d'autre solution que les sanctions, voire leur renforcement, et j'ajoute qu'il n'y a pas d'autre option qu'un règlement pacifique de la crise.

Le plein accès des observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à tous les territoires occupés, le retrait des forces militaires, du matériel militaire et des mercenaires russes du territoire ukrainien et le rétablissement du contrôle total de l'Ukraine de sa frontière avec la Russie sont autant de conditions qui doivent être remplies. La liberté, la paix et le respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale – voilà tout ce que demande l'Ukraine, ni plus, ni moins.

Malheureusement, l'Ukraine est aujourd'hui, contre son gré, l'une des régions concernées par la lutte contre la menace terroriste. Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Les activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant, d'Al-Qaida, de Boko Haram, des Chabab et d'autres constituent un défi mondial. Le seul moyen de faire face à ce mal est d'unir nos forces dans une lutte collective et déterminée.

Le terrorisme international s'est révélé plus souple que la volonté politique des pays et a pris de nouvelles formes hybrides. Les acteurs étatiques et non étatiques sont désormais liés entre eux. Une terreur impitoyable s'est substituée à la lutte pour les droits des individus. Nous sommes convaincus qu'il faut élaborer d'urgence un instrument international universel permettant de faire face à ce crime, et nous pensons d'ailleurs qu'un tel instrument n'a que trop tardé. C'est pourquoi la conclusion des travaux préparatoires sur le projet d'une convention des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre le terrorisme doit être une priorité absolue de l'Assemblée générale à la présente session.

Les institutions juridiques les plus réputées, à savoir la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale, doivent se voir confier un rôle particulier dans la lutte contre le terrorisme international. Il est essentiel de faire en sorte que ces institutions disposent d'une compétence universelle pour mettre un terme à l'impunité dont jouissent les terroristes et leurs parrains – ces régimes qui ont fait de la production en masse de la terreur leur politique nationale.

Je suis convaincu qu'honorer et perpétuer la mémoire des victimes fait partie des aspects les plus importants de la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, je propose qu'à la présente session, l'Assemblée générale envisage de proclamer une journée internationale pour commémorer la mémoire des victimes d'actes terroristes. C'est le sentiment d'humiliation ainsi que le mépris de la volonté de la population et la violation de ses droits fondamentaux qui ont, selon moi, poussé les Ukrainiens à descendre dans la rue pour manifester en 2013, ce qui a marqué le début de notre révolution pour défendre notre dignité.

L'Ukraine a payé et continue de payer un prix très élevé pour sa liberté et son droit d'exister en tant que pays libre – un prix qui se compte en vies humaines. C'est pour cette raison que j'ai placé les intérêts de chaque individu et la protection des droits des populations au cœur de mon programme de réforme de grande envergure, lancé il y a un an. Pour la première fois depuis qu'elle a obtenu l'indépendance il y a 24 ans, l'Ukraine s'est dotée d'une stratégie nationale en matière de droits de l'homme. Cette stratégie prend en compte les meilleures pratiques internationales dans le domaine des droits de l'homme, notamment le Cadre stratégique de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie.

L'agression russe a mis en lumière la nécessité de garantir les droits de l'homme en Crimée et dans certaines parties des régions de Donetsk et de Louhansk. D'importantes organisations internationales des droits de l'homme ont appelé l'attention sur la grave détérioration de la situation des droits de l'homme, un problème qui concerne directement les Ukrainiens et les Tatars de Crimée qui vivent en Crimée occupée. Je parle ici de la pratique utilisée par les autorités d'occupation consistant à imposer la citoyenneté russe dans la région occupée de la Crimée, ainsi que des persécutions, des arrestations, des enlèvements et des assassinats systématiques des habitants pro-Ukraine de la péninsule et de l'élimination totale des médias indépendants. L'Ukraine réaffirme son attachement à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous utiliserons tous les moyens juridiques pour continuer à défendre les droits des Tatars de Crimée – les peuples autochtones de l'Ukraine – et des Ukrainiens, qui sont victimes de la politique de répression menée par les autorités d'occupation de la Crimée. Je pense que l'Assemblée générale devrait accorder une attention particulière aux violations flagrantes des droits de l'homme en Crimée. J'espère que l'Assemblée décidera à la présente session de se pencher sur cette question.

Je me dois également de mentionner les noms de Nadiya Savchenko, d'Oleg Sentsov et d'Alexandr Kolchenko, entre autres nombreux Ukrainiens, qui sont des prisonniers politiques du Kremlin ou qui ont été arrêtés et condamnés illégalement. Par exemple, Oleg Sentsov, cinéaste de renom, a été condamné à 23 ans de prison pour le simple fait qu'il est un patriote ukrainien. Je demande à l'ONU et à ses États Membres de lancer une campagne mondiale afin de faire pression sur les autorités russes pour qu'elles libèrent immédiatement tous les citoyens ukrainiens qu'elles ont pris en otage. Nous ne pourrions atteindre notre objectif que si nous agissons à l'échelle mondiale. L'Ukraine a surtout besoin de solidarité et d'assistance, qui sont de puissantes armes face à l'agression et l'injustice. Il ne fait aucun doute que l'Ukraine vaincra car la vérité est de notre côté. Toutefois, nous y parviendrons plus rapidement si nous bénéficions de l'appui et de la solidarité de toute la communauté internationale.

La guerre hybride que la Russie mène actuellement contre l'Ukraine a démontré que la communauté internationale doit relever un autre défi, qui suppose que nous unissions nos efforts. La guerre médiatique à grande échelle et les campagnes de propagande sont de nouvelles formes d'agression non militaire

particulièrement destructrices. La désinformation, les mensonges flagrants diffusés pour justifier l'agression et la propagande de l'intolérance et de la violence sont tous des phénomènes du même ordre, qui portent atteinte à la liberté d'expression et empoisonnent les âmes et les esprits des individus. C'est pour cette raison qu'il importe plus que jamais de renforcer le rôle de l'information dans le maintien de la paix et de la sécurité. Je demande à l'Assemblée générale de condamner fermement ces phénomènes révoltants et d'examiner les moyens d'y faire face.

En dépit des défis externes que je viens d'évoquer, l'Ukraine est pleinement déterminée à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Nous sommes prêts à assumer notre part de cette responsabilité commune consistant à trouver des solutions aux problèmes vitaux et aux priorités spécifiques des pays les plus vulnérables, tels que les petits États insulaires en développement. L'Ukraine, qui est membre des « Friends on climate change », espère vivement qu'on parviendra dans les meilleurs délais à un consensus sur un accord universel relatif aux changements climatiques. Nous espérons que les États Membres y parviendront en décembre à Paris. Nous devons comprendre que l'enjeu est la sécurité des générations futures et le développement durable de l'humanité.

Nous ne pourrions pas atteindre les objectifs de développement durable si nous n'arrivons pas à prévenir les catastrophes environnementales et technologiques. Du fait de l'agression russe, l'Ukraine est confrontée à un autre problème – la protection de l'environnement dans le Donbass. Les mines posées de manière irresponsable et criminelle par les terroristes empoisonnent l'eau, les sols ainsi que la faune et la flore de la région. L'atmosphère est polluée par les explosions et le pilonnage d'infrastructures industrielles sensibles. En fait, on peut même parler de risque de catastrophe écologique. Je suis convaincu que la question de la protection de l'environnement en période de conflit doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'organe compétent de l'ONU.

S'agissant des catastrophes technologiques, j'ai le devoir de rappeler une des plus terribles d'entre elles. L'année prochaine marquera le trentième anniversaire de la tragédie de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Je prie le Président de l'Assemblée de convoquer une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale pour marquer cet anniversaire en avril 2016.

L'allocation prononcée par mon pays au moment de son admission à l'ONU comportait les paroles suivantes :

« L'Ukraine, dans toute la mesure de ses capacités humaines et de ses ressources matérielles, sera à même d'apporter une importante contribution au maintien de la paix et de la sécurité mondiale ».

Aujourd'hui, 70 ans plus tard, je réaffirme la volonté inébranlable de l'Ukraine de ne ménager aucun effort pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, un engagement consacré par la Charte des Nations Unies. Nous mettrons l'accent sur la réalisation de ce noble objectif si nous sommes élus à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2016-2017. En tant que membre du Conseil, l'Ukraine a l'intention de rester un partenaire fiable et constant guidé non pas par ses objectifs personnels, mais par les objectifs mondiaux, et elle suivra résolument l'esprit et la lettre de la Charte. Par ailleurs, je suis fermement convaincu que l'Organisation réussira dignement cette épreuve extrêmement complexe et saura renforcer son rôle de garante de l'ordre, de la paix et de la prospérité dans le monde. Que Dieu nous garde!

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de l'Ukraine de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocation du Président de la République de Colombie.

M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Santos Calderón (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier l'Ambassadrice de mon pays, M^{me} María Emma Mejía, de m'avoir donné la parole. Quelle fierté de voir une Colombienne

présider la présente séance en ces moments historiques! À l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, l'Assemblée générale a placé son débat général sous le thème « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme ». C'est la voie qu'emprunte la Colombie, aujourd'hui plus que jamais.

C'est pourquoi je suis honoré de partager avec l'Assemblée générale une nouvelle qui elle aussi est historique. Aujourd'hui, j'annonce au monde entier que sur la vingtaine de conflits armés qui subsistent dans le monde et qui engendrent tant de douleur, de pauvreté et de souffrance, il en est un, celui qui touche mon pays, la Colombie, auquel nous sommes sur le point de trouver une solution véritable. Nous allons mettre un terme au dernier conflit armé, qui est également le plus long, de l'hémisphère occidental, car la réalisation de la paix en Colombie et aux quatre coins du monde est une responsabilité à laquelle nul ne doit se soustraire.

Comme l'a justement dit le pape François il y a quelques jours à peine devant le Congrès des États-Unis :

« Lorsque des pays qui avaient été en désaccord reprennent le chemin du dialogue, de nouvelles opportunités s'offrent pour tous. Ceci a demandé, et demande, courage et hardiesse, qui ne sont pas synonymes d'irresponsabilité ».

En Colombie, nous avons réussi à mobiliser ce courage et cette hardiesse tout en faisant preuve du sens des responsabilités évoqué par le Saint-Père, et nous commençons à récolter les fruits de nos efforts. Cela fait plus de 50 ans qu'une guerre interne déchire un pays prédestiné au progrès et au bonheur, et nous sommes décidés à y mettre fin. La paix est une mission difficile, mais pas impossible. La paix est plus que le fruit d'un processus politique, social ou économique. C'est avant un processus de transformation culturelle collective qui passe d'abord par un changement d'état d'esprit au niveau individuel et qui demande que chacun, en son for intérieur, ouvre son esprit, son cœur et son âme à la réconciliation.

Pourquoi dis-je aujourd'hui à l'Assemblée générale que je suis plus optimiste que jamais? C'est parce qu'il y a moins d'une semaine à Cuba, à La Havane, à l'issue de près de trois ans de négociations durant lesquelles nous avons progressé sur la majorité des points de l'ordre du jour défini ensemble, nous sommes parvenus à nous mettre d'accord sur ce qui était sans doute le principal obstacle à la signature d'un accord

de paix. Nous nous sommes mis d'accord sur l'aspect le plus épineux de tout processus de paix : un système de justice transitionnelle en vue de poursuivre les auteurs des crimes les plus graves commis durant le conflit. Grâce à cet accord, qui respecte les normes et principes du droit international et de la Constitution nationale, les droits des victimes à la justice, à la vérité, à des réparations et à la non-répétition sont pour la première fois reconnus en tant qu'élément central du processus de règlement d'un conflit armé. Nous sommes en passe d'atteindre notre objectif d'un niveau de justice aussi élevé que nous le permet la paix.

C'est également la première fois dans l'histoire des conflits armés de par le monde qu'un gouvernement et un groupe armé illégal – dans un accord de paix, et non du fait de mesures imposées ultérieurement – créent un système de responsabilisation devant un tribunal national habilité à juger les auteurs de crimes internationaux et autres crimes graves. Nous sommes en train de créer un précédent qui pourrait servir de modèle pour ce qui est d'autres conflits armés dans le monde. Ces progrès sont si importants et si significatifs qu'ils nous ont permis de franchir deux étapes supplémentaires. Et c'est là la plus belle que j'apporte à cette assemblée des nations. Nous avons convenu d'une date butoir pour signer l'accord final qui mettra un terme à notre conflit armé. Ce sera, au plus tard, le 23 mars 2016; c'est-à-dire dans moins de 6 mois. Ce jour-là, au plus tard, nous dirons définitivement adieu à la dernière et plus longue guerre non seulement en Colombie, mais aussi dans tout l'hémisphère occidental. Nous avons en outre convenu que les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) commenceront à déposer les armes au plus tard 60 jours après la signature de l'accord final. Donc, l'année prochaine quand je reviendrai à l'Assemblée, si Dieu le veut, je le ferai en tant que Président d'une Colombie en paix, d'une Colombie réconciliée.

Nos négociations avec les FARC sont une lueur d'espoir dans un monde assombri par la guerre, la violence et le terrorisme. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier, au nom des 48 millions de Colombiens, la communauté internationale pour son appui à nos efforts de paix et pour sa volonté de nous accompagner également dans la phase d'après-conflit. Une Colombie en paix sera un facteur positif pour le monde s'agissant de questions aussi diverses, même si elles sont étroitement liées, que la lutte contre les changements climatiques, la lutte contre les drogues illicites, la sécurité et l'élimination de la pauvreté extrême.

Notre pays est fier d'avoir la plus grande biodiversité de la planète proportionnellement à sa taille. Néanmoins, il est aussi l'un des plus vulnérables face aux effets des changements climatiques. C'est pourquoi nous insistons tant sur la dimension environnementale des objectifs de développement durable. À la fin de mon mandat, en 2018, j'espère que j'aurai établi en Colombie une zone protégée d'environ 20 millions d'hectares, ce qui représente près d'un cinquième de notre territoire. Nous appuyons pleinement la vingt-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en fin d'année. À cette occasion, nous prendrons des engagements concrets relativement à notre contribution à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre.

Nous nous attaquons également au problème de la culture de drogues illicites au moyen d'une stratégie globale, que nous avons proposée au monde. Au Sommet des Amériques qui s'est tenu à Cartagena en 2012, j'avais évoqué la nécessité de procéder à une évaluation objective des résultats de ce qu'on appelle la guerre contre la drogue, lancée ici il y a plus de 40 ans, et qui a coûté si cher en termes de vies humaines et de ressources. L'Organisation des États américains a réalisé cette étude et en a publié les résultats il y a deux ans. Désormais, nous attendons la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question, qui se tiendra en sept mois. À cette occasion, nous plaiderons de nouveau en faveur d'une nouvelle stratégie mondiale fondée sur des données scientifiques; qui mette davantage l'accent sur la santé, l'éducation et la lutte contre les racines sociales de ce phénomène et qui vise à réduire au minimum les dégâts causés par la drogue grâce à des stratégies plus intelligentes, plus efficaces et plus humaines.

Mais entre-temps, en Colombie, nous ne sommes pas restés les bras croisés. La semaine dernière, j'ai présenté le plan global de remplacement des cultures, qui se fonde sur cette approche à volets multiples. Il ne s'agit pas seulement de poursuivre les mafias – ce que nous ferons résolument – mais également d'offrir des débouchés socioéconomiques aux agriculteurs, de garantir la présence de l'État et la justice, et de prévenir et traiter la consommation de drogues en tant que problème de santé publique. Si nous mettons fin au conflit, la guérilla, qui a été un facteur négatif dans le phénomène du trafic de drogue, deviendra un allié pour le combattre, après avoir déposé les armes. Cela revêtira un symbolisme extraordinaire. Ceux qui protégeaient

ces cultures illicites vont nous aider à les éradiquer. Ce sera une victoire pour la Colombie et pour le monde entier. En effet, nous commencerons à nous débarrasser de la coca tout en préservant et en sauvant dans le même temps des millions d'hectares de forêt tropicale. Comme l'a dit à très juste titre le pape ici même il y a quatre jours : « La guerre est la négation de tous les droits et une agression dramatique contre l'environnement. » (A/70/PV.3, p.5)

Une Colombie en paix sera également une Colombie plus sûre, puisque l'énergie et les efforts considérables consacrés actuellement à faire face au conflit interne seront réorientés pour améliorer la sécurité et pour lutter contre la criminalité dans les villes, les villages et sur les trottoirs de mon pays. Bien entendu, ce sera aussi une Colombie qui offrira plus de chances à tous, où nous continuerons à réduire la pauvreté et à créer des emplois comme nous le faisons déjà, à un rythme qui fait que ces dernières années, nous sommes à l'avant-garde du progrès social en Amérique latine. Bref, la paix nous permettra de mieux mettre en œuvre les objectifs de développement durable que nous avons adoptés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et qui font désormais partie des lois nationales.

Aujourd'hui, j'invite tous les Colombiens, sans exception, et tous les citoyens du monde, à donner une chance à la paix. La paix est l'héritage le plus précieux que nous pouvons léguer à nos enfants et aux générations futures. Rien n'est plus important ni plus urgent. La paix est en effet le bien suprême et le bien le plus sacré de n'importe quelle société et la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, rempli de joie et d'émotion par ces bonnes nouvelles, je suis ici pour dire au monde ceci : en Colombie, dans moins de 6 mois, les cloches annonçant l'heure de la paix résonneront. Je prie pour que toutes les horloges du monde se mettent alors à la même heure que la nôtre, l'heure de la paix, l'heure de l'humanité.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Colombie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie, est escorté de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Chypre.

M. Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Anastasiades (*parle en anglais*) : Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies et nous donne l'occasion de dresser le bilan des sept dernières décennies et de débattre et d'échanger des idées sur la façon d'améliorer encore l'efficacité de l'Organisation et la collaboration entre ses Membres, toujours dans le souci du bien de l'humanité. Pour évaluer l'action que nous menons collectivement, nous devons d'abord nous rappeler les principes directeurs qui ont présidé à la création de l'ONU dans le sillage de mort et de destruction laissé par la Deuxième Guerre mondiale. Le Préambule de la Charte des Nations Unies, ce document fondateur, fait de la préservation des générations futures du fléau de la guerre et de la promotion des droits de l'homme les pierres angulaires de cet édifice.

Jusqu'ici, l'Organisation des Nations Unies a réussi à prévenir une nouvelle guerre mondiale et aidé à régler des conflits par la médiation. Actuellement, plus de 100 000 Casques bleus de l'ONU sont déployés dans 16 pays. Pourtant, les nombreux conflits armés dans le monde sont là pour attester que la paix mondiale continue de nous échapper. Dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU a pris des initiatives exemplaires, à commencer par l'adoption en 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, suivie par de nombreux accords et traités internationaux qui ont établi des normes universelles en matière de droits civils, politiques, sociaux et économiques. Pourtant, dans un monde marqué par la pauvreté, la faim, la mortalité infantile et les inégalités sociales, il est clair qu'il nous reste beaucoup de chemin à parcourir.

Dans le même temps, et abstraction faite de ses forces et de ses faiblesses, de ses succès et de ses échecs, nous ne devons pas sous-estimer le fait que dans le monde interdépendant qui est le nôtre, l'ONU

est la seule enceinte internationale où les nations peuvent interagir, délibérer et négocier non seulement pour aplanir leurs divergences, mais aussi pour relever des défis régionaux et internationaux pressants qui ne sont pas l'apanage d'un seul pays et remettent en cause l'ordre international.

Pour garder toute sa valeur et renforcer son influence à l'ère de la mondialisation, l'ONU a évolué et adopté, tout récemment, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui vise à répondre aux besoins d'une population mondiale en pleine croissance grâce à 17 objectifs et 169 cibles définis en commun. Chypre, qui a dès le début participé activement au processus, est fière de cet accomplissement qui reflète les nobles principes d'un multilatéralisme efficace et de la coopération étroite entre les nations du monde.

Toutefois, si nous sommes parvenus, d'un côté, à adopter un si ambitieux programme, nous sommes, de l'autre, les témoins des troubles, de l'extrémisme, du sectarisme, des guerres civiles et du terrorisme qui sévissent actuellement au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans d'autres régions. Leurs effets – morts, persécutions, expropriations de biens, déplacements, destruction du patrimoine culturel et migrations forcées – sont en train de devenir les traits dominants de la vie quotidienne de ceux qui sont touchés. C'est pourquoi nous devons faire preuve de vigilance, car tandis que nous nous attelons à établir des principes fondamentaux en matière de paix, de stabilité et de développement durable pour l'avenir, dans la pratique, on assiste à un accroissement des flux migratoires et du nombre de personnes qui fuient contre leur gré leurs maisons à la recherche d'un avenir meilleur. Alors que nous nous efforçons d'arrêter, pour le long terme, des buts et objectifs louables, les événements qui se déroulent aujourd'hui pourraient bien leur ôter toute pertinence et les rendre irréalisables. Penser que la Jordanie, la Turquie, le Liban et, tout dernièrement, l'Europe, sont les seuls à être touchés par la crise actuelle des réfugiés, c'est manquer de reconnaître que si cette crise persiste, d'autres pays et continents seront touchés également.

Pour inverser cette inquiétante évolution, nous devons orienter nos efforts de façon à ce que le développement durable soit une réalité dans tous les pays et toutes les régions se trouvant dans une zone de conflit, en particulier le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. On ne pourra y parvenir qu'en s'attaquant aux causes profondes qui ont conduit à cette situation

sans précédent – à savoir l'instabilité politique et l'insécurité économique. Nous devons y remédier ensemble et de façon globale. Agir contre les individus qui commettent des attaques terroristes ne suffit pas; il faut concentrer nos efforts sur les facteurs qui encouragent le terrorisme. Secourir les personnes en difficulté sur des embarcations qui font naufrage ne suffit pas; il faut concentrer nos efforts sur les passeurs. Aider financièrement les migrants ne suffit pas; il faut concentrer nos efforts sur la création des conditions politiques et socioéconomiques qui feront que toutes ces personnes n'auront plus à quitter leur pays.

Face à cette terrible crise humanitaire, on pourrait se demander si nous n'avons pas négligé de prendre les mesures qui s'imposaient pour l'éviter. Notre stratégie était-elle appropriée? Avons-nous échoué à prévoir les événements qui ont eu lieu? Compte tenu de la proximité de Chypre avec le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et des liens historiques, politiques, sociaux et culturels qui nous unissent, j'ai la conviction intime que la communauté internationale n'a pas apprécié à leur juste mesure les complexités de ces régions. Parallèlement, les interventions et les ingérences étrangères n'ont pas donné les résultats escomptés, parce qu'elles n'ont pas pris en compte ni compris les caractéristiques internes et les sensibilités particulières de ces pays.

Je voudrais citer les propos du Secrétaire général à la cérémonie organisée à San Francisco le 26 juin à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Charte :

« Aujourd'hui, nous tenons l'ONU pour acquise, mais donner vie à l'idée même de l'Organisation des Nations Unies a nécessité d'énormes avancées dans l'art de gouverner et de surmonter les différences ».

Et si nous reconnaissons à quel point l'Organisation des Nations Unies est utile et nécessaire aujourd'hui, nous pouvons aussi voir qu'elle a besoin d'être réformée et modernisée pour pouvoir répondre aux réalités contemporaines.

L'ordre international et les perspectives qui existaient en 1945 ne sont pas les mêmes que ceux de 2015. Les orientations classiques en matière de sécurité ont changé en raison des nouvelles conditions géopolitiques. Les questions de paix et de stabilité ne peuvent plus se limiter aux différends entre États ou à l'intérieur des États quand des acteurs non étatiques tels que les terroristes menacent l'ordre international

établi, ouvrant la voie au fondamentalisme religieux, à l'extrémisme violent, et au déplacement et à la migration forcés.

Parallèlement, de nouvelles menaces mondiales ont vu le jour, notamment les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Soixante-dix ans plus tard, les dirigeants du monde entier doivent une nouvelle fois faire montre de sagesse politique et de clairvoyance afin de réparer le tissu social récemment déchiré et de trouver un moyen de parvenir au renouveau. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption récente de la résolution 69/321 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ainsi que du dialogue en cours visant à accroître l'efficacité du Conseil de sécurité. Nous appuyons également les réunions de haut niveau qui seront organisées prochainement par l'ONU dans le but de régler un certain nombre de problèmes mondiaux, notamment la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, en décembre; la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, en avril 2016; et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui aura lieu à Quito en novembre 2016.

Le maintien de la paix est un des principaux piliers et un des premiers domaines d'action de l'ONU. Mais l'ONU n'est pas là uniquement pour le maintien de la paix; elle est également chargée de prévenir les conflits et de consolider la paix. L'Article 33 de la Charte des Nations Unies prévoit tout un éventail de possibilités pour régler les différends par des moyens pacifiques. Nous espérons que des propositions concrètes seront présentées pour adapter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'évolution de la nature des conflits, accroître l'efficacité de ces opérations et renforcer leur capacité de promouvoir des solutions politiques. À cet égard, nous nous félicitons vivement de l'étude des opérations de paix des Nations Unies réalisée cette année (voir A/70/95), et remercions le Secrétaire général d'avoir pris cette initiative.

Du fait de son expérience de pays hôte d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, Chypre apprécie énormément la contribution de l'ONU au maintien de la paix et de la sécurité. Nous nous félicitons également des très nombreuses résolutions de l'ONU et décisions du Conseil de sécurité qui condamnent le statu quo inacceptable et la partition violente et prolongée de Chypre, et appellent à sa réunification et au retrait des

forces d'occupation – des résolutions et décisions qui n'ont hélas toujours pas été appliquées.

Aujourd'hui, en l'absence de nouveaux actes empêchant la République de Chypre d'exercer ses droits souverains dans sa zone économique exclusive et compte tenu du changement intervenu à la tête de la communauté chypriote turque, une occasion se présente, ce qui nous laisse de nouveau espérer que le nouveau cycle de négociations repris en mai aboutira à un règlement définitif de la question de Chypre. Je fonde cet espoir sur ma conviction que le dirigeant chypriote turc et moi-même partageons le même courage politique et la même volonté d'aller résolument de l'avant pour réaliser l'objectif commun de nos peuples, qui aspirent à une solution au problème de Chypre grâce à un règlement viable, durable et opérationnel. Ce règlement doit être pleinement conforme aux valeurs et principes des acquis de l'ONU et de l'Union européenne en la matière ainsi qu'aux accords de haut niveau conclus entre les dirigeants des deux communautés et à la déclaration conjointe du 11 février 2014. Un tel accord permettrait de faire progressivement de la République de Chypre un État fédéral dans le cadre d'une fédération bizonale et bicommunautaire garantissant l'égalité politique, et dotée d'une souveraineté, d'une personnalité juridique internationale et d'une citoyenneté uniques; un État qui est et continuera d'être membre de l'ONU, de l'Union européenne et de nombreuses autres organisations internationales et dont la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'ordre constitutionnel ne seront pas limités par un système de garanties anachronique imposé par des pays tiers ni par la présence de contingents étrangers sur l'île.

Avec ce nouveau cycle de négociations, nous souhaitons parvenir à un règlement dans lequel il n'y a ni vainqueur, ni vaincu; un règlement qui tienne compte de la sensibilité et des préoccupations des deux communautés; respecte les libertés et droits fondamentaux de tous les Chypriotes, grecs et turcs; permette la réunification de notre pays, de son peuple, de son économie et de ses institutions; crée une patrie fondée sur la coexistence pacifique de tous ses citoyens et leur coopération florissante, au profit des jeunes générations; donne dans le même temps à Chypre la possibilité d'exploiter pleinement son potentiel par la levée de tous les obstacles politiques qui l'empêchent de tirer pleinement parti de sa situation géographique exceptionnelle au carrefour de l'Europe, de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Asie; et fasse de Chypre un parfait exemple de coopération ethnique, culturelle,

religieuse et linguistique entre les communautés chrétienne et musulmane ainsi qu'un modèle de fiabilité et de stabilité dans une région agitée et explosive, marquée par des conflits prolongés et l'instabilité.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que, dans le cadre de ce nouveau cycle de négociations, des progrès ont déjà été accomplis sur plusieurs questions ayant trait à la quasi-totalité des aspects du problème de Chypre. Néanmoins, sur d'autres questions de fond, des divergences importantes demeurent. Pour les aplanir, la contribution active et résolue de la Turquie sera également nécessaire, ses forces d'occupation étant toujours présentes dans la partie nord de notre pays. J'espère vraiment que la volonté exprimée par la Turquie de parvenir à un accord sera enfin réellement démontrée par l'adoption de mesures concrètes qui appuieront positivement le processus de négociation et refléteront le climat d'espoir qui règne actuellement sur l'île.

Je suis convaincu que trouver une solution au problème de Chypre pourrait servir de modèle montrant comment la diplomatie et l'adoption d'une position de conciliation peuvent l'emporter sur la méfiance et contribuer au règlement des questions internationales les plus difficiles. En outre, la découverte de réserves d'hydrocarbures en Méditerranée orientale est susceptible de donner lieu à des synergies et à un réseau d'alliances favorables à une coopération plus large entre les pays de la région, voire au-delà, qui produisent des hydrocarbures et ceux qui les consomment, ce qui bénéficierait au développement socioéconomique et au bien-être de nos peuples. Une telle évolution positive peut favoriser l'instauration et le maintien d'un environnement de stabilité et de paix ô combien nécessaire dans notre voisinage immédiat.

Je suis certain que l'Assemblée générale estime elle aussi que le règlement de la question chypriote aura des répercussions bénéfiques pour tous – non seulement pour le peuple de notre île mais également pour la région, les parties concernées et la communauté internationale tout entière.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Chypre de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République orientale de l'Uruguay.

M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Vázquez (*parle en espagnol*) : Je souhaite transmettre à cette enceinte, la plus large et la plus représentative du monde actuel, le salut du peuple et du Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay – un salut qui proclame notre passion pour la paix et la liberté, notre engagement en faveur de la démocratie, des droits, de la justice et de la solidarité, notre ferme attachement au développement durable de notre pays et notre aspiration à une humanité qui, même si c'est une redondance, place en son centre l'être humain – tous les êtres humains, sans exception ni excuse aucune. Soyons tous égaux devant la loi – mais avant tout, soyons tous égaux devant la vie.

Bien que je sois de l'Uruguay, je ne suis pas ici pour parler des problèmes de mon pays. Je voudrais, modestement, parler des problèmes qui touchent l'humanité dans son ensemble. Il y a quelques semaines, l'opinion publique mondiale a été bouleversée par l'image d'un enfant mort sur une plage après le naufrage du bateau dans lequel il allait, comme tant d'autres victimes du conflit dans son pays, chercher dans le monde la protection à laquelle il avait droit. La réaction internationale fut immédiate. Il faut espérer qu'elle ne sera pas éphémère, que nous n'oublierons pas cette tragédie qui nous frappe et nous fait honte, et que nous nous attacherons avec détermination et efficacité à rechercher des solutions au drame mondial que constitue l'exode de millions d'êtres humains.

L'Uruguay, nation nourrie par l'immigration et dont le peuple a bénéficié de la solidarité internationale quand il en a eu besoin, s'associe à ce devoir incontournable. Il est impératif d'éviter que cette tragédie se répète, mais il est tout aussi nécessaire de s'attaquer aux causes qui l'ont provoquée. Mieux

vaut toujours – et pas uniquement en matière de santé – prévenir que guérir. Il faut aborder la prévention en reconnaissant que les autres sont nos semblables (ce qui va bien au-delà de « tolérer »), en respectant et en défendant leurs droits – tous leurs droits –, en misant sur la démocratie comme forme de gouvernement et comme état naturel de la société, en éduquant et en formant à une vie digne, à un travail décent et à une citoyenneté pleine et entière, et en respectant la planète sur laquelle nous vivons, d'autant plus qu'elle est, à ce jour, la seule sur laquelle l'espèce humaine est en mesure de survivre en tant que telle. Si nous persistons à détruire ce monde, il est certain que, à très court terme, l'humanité et les générations futures n'auront plus d'endroit où vivre.

Prévenir, c'est également rejeter tout type de terrorisme et de discrimination, afin que plus aucun enfant ne meure sur les plages du monde parce qu'il n'aurait pas trouvé de lieu où vivre; c'est rejeter le terrorisme et la discrimination d'où qu'ils viennent et quels que soient les circonstances ou le lieu dans lesquels ils se produisent. Prévenir, c'est réfléchir avec audace et agir avec bon sens en fonction des générations futures mais – puisqu'il ne peut y avoir d'avenir sans présent – en pensant et en agissant aussi en fonction de nos espérances, de nos besoins et de nos possibilités.

Il y a quelques instants, j'ai fait référence à la santé – certes par expérience professionnelle, puisque je suis médecin et que, jusqu'à très récemment, j'exerçais ce métier, cette vocation. Mais cette référence ne tient pas uniquement à l'expérience; en tant qu'homme d'État, j'ai bien conscience que la santé publique constitue une composante essentielle de la souveraineté des nations, un droit des personnes, un facteur de développement des sociétés et une responsabilité à laquelle les États ne peuvent pas se soustraire.

De ce point de vue, nous sommes confrontés à une réalité préoccupante et inexcusable au niveau de toute la planète Terre. En effet, selon des études et rapports récents de l'Organisation mondiale de la Santé, premièrement, la charge mondiale de morbidité, qui découlait jusqu'à présent des maladies infectieuses et aiguës, est désormais imputable aux maladies chroniques non transmissibles. Il faut combattre les deux catégories, en empêchant les maladies aiguës de se déclarer et en prenant des mesures pour prévenir les maladies chroniques non transmissibles. Deuxièmement, les maladies chroniques – telles que les cardiopathies et les accidents vasculaires cérébraux – sont à présent les principales causes de mortalité dans le monde. Si

l'on y ajoute d'autres maladies non transmissibles liées, principalement, au style de vie qui est le nôtre, il est évident qu'il n'y a plus grand-chose à dire. Plus de 60 % de la morbidité et de la mortalité dans le monde sont dues aux maladies chroniques non transmissibles (affections cardiovasculaires, cancer, bronchopneumopathie chronique obstructive, diabète, etc.). Il reste donc encore beaucoup à faire.

Ce travail ne devrait connaître aucune frontière, de quelque type que ce soit, car la problématique qui le motive n'en connaît ni n'en reconnaît pas non plus. La situation est telle que, pour brosser à grands traits un tableau de ce paysage mondial complexe, il y a de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en Afrique et en Asie en particulier, mais aussi en Amérique latine, qui sont actuellement aux prises avec un double fardeau de morbidité et de mortalité. Les maladies infectieuses tuent sans pitié et nous affectent profondément, tandis que les maladies chroniques non transmissibles tuent également insidieusement nos populations, tout comme la malnutrition.

Dans le même temps, les facteurs de risque des maladies non transmissibles chroniques, tels que le surpoids et l'obésité, touchent également, soit dit en passant, les pays à revenu élevé de par le monde. On estime que le cancer coûte à l'Amérique latine – et cela peut être extrapolé à toutes les régions du monde – quelque 4,5 milliards de dollars par an en coûts directs, consultations, études, diagnostics, traitements, médicaments, hospitalisations, soins palliatifs et bien plus. Il y a également des coûts indirects, tels que les déplacements et l'hébergement, les pertes de journées de travail et les pertes de productivité. Combien d'argent pourrait être économisé si, au lieu de l'utiliser pour traiter ces maladies, il était affecté aux politiques sociales pour améliorer la qualité de vie de nos populations et leur offrir une meilleure éducation, de meilleurs soins de santé et des logements décents?

Il peut être désagréable de mentionner cet aspect, mais il fait partie d'une réalité inconfortable que nous devons changer, parce que si nous n'adoptons pas de mesures immédiates, d'ici à 2030, il y aura 1 million de Latino-Américains qui mourront chaque année du cancer, et plus de 7 millions de personnes dans le monde mourront de cette maladie évitable qui, si elle est diagnostiquée à temps et soignée adéquatement, peut être guérie. Chaque année, le cancer tuera plus de personnes dans le monde que la Seconde Guerre mondiale. Nous nous trouvons face à une pandémie brutale et, je le dis

humblement, nous devons être conscients du fait que nous souffrons actuellement d'une pandémie telle que l'humanité n'en a jamais connue.

La vie est précieuse; elle n'a pas de prix. Afin de traiter et d'inverser la morbidité et la mortalité croissantes dues au cancer et aux autres maladies non transmissibles, il est indispensable d'adopter des décisions et positions politiques et de mettre en œuvre des stratégies systémiques visant à éliminer la pauvreté, instaurer l'inclusion sociale, promouvoir l'éducation, encourager des modes de vie sains et renforcer des systèmes de santé intégrés, qui comprennent des programmes nationaux en faveur de la prévention primaire, du dépistage et du diagnostic précoces, du traitement, de la réadaptation et du suivi à long terme de ces maladies. En ce qui concerne les modes de vie sains, l'activité physique et le sport sont des éléments importants, de même qu'un régime alimentaire sain, à la différence de la croissance exponentielle et nocive des aliments ultra transformés.

Nous devons lutter contre le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie. Au vue de notre expérience, nous pensons qu'il est indispensable d'inclure le tabac et l'alcool dans nos politiques en matière de lutte contre la drogue. Nous savons que ce n'est pas facile, mais il est possible de réglementer ces marchés sans dogmatisme prohibitionniste, en respectant les droits des personnes et en faisant de la santé publique une question relevant de la souveraineté de l'État et du progrès social. Par-dessus tout, je tiens à réaffirmer que la lutte contre le tabagisme est également une lutte contre ses vecteurs de transmission, qui ne sont pas les moustiques, les oiseaux ou les rats, mais l'industrie internationale du tabac qui, pour doubler ses bénéfices, ne voit pas d'objection à tuer ses propres clients.

L'Uruguay a été un leader mondial de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac. En janvier 2014, l'Uruguay a adopté une loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis, et nous sommes en train d'élaborer des mesures relatives à la lutte contre l'alcoolisme et, pourquoi pas, une politique de tolérance zéro dans certains cas et circonstances. Enfin, en ce qui concerne cette question, rien ne peut se faire de façon isolée. Tous les gouvernements et peuples du monde entier doivent faire preuve de sensibilité, de détermination et de persévérance.

S'agissant de la coopération internationale, nous ne partons pas de zéro. Il existe diverses formes de cadres institutionnels et de très nombreux projets en cours d'exécution. Alors, on nous dira que la mise en œuvre des premiers et les progrès des seconds pourraient être meilleurs. Bien sûr, mais plutôt que d'en inventer d'autres, utilisons davantage et mieux ceux que nous avons. Pour ce faire, nous aurons certainement besoin de davantage de ressources humaines, matérielles et financières, mais il y a une ressource sans laquelle toutes ces choses, pour abondantes qu'elles soient, seront toujours insuffisantes. Je veux parler de la ressource qu'est la volonté politique et qui, dans ce cas, est plus qu'un dilemme idéologique de gauche, de droite ou centriste; c'est une question éthique.

Il n'est pas éthique que, dans certaines circonstances, des tribunaux et des organismes multinationaux puissent privilégier le commerce par rapport à la défense d'un droit humain fondamental qu'est le droit à la santé et à la vie. C'est ce dont est victime l'Uruguay. Une grande multinationale du tabac – je ne citerai que ses initiales afin de ne pas heurter certaines sensibilités, mais il s'agit en fait de Philip Morris – a engagé des poursuites internationales contre l'Uruguay pour avoir appliqué la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Telle est la situation à laquelle l'Uruguay doit faire face. Peut-être est-ce parce que nous sommes un petit pays que nous avons été choisis pour ces poursuites, non seulement pour nous punir, mais aussi pour dissuader d'autres pays du monde de suivre la voie sur laquelle nous nous sommes engagés pour lutter contre le tabagisme et offrir une meilleure qualité de vie à notre population.

Invoquer l'éthique au XXI^e siècle peut, je le sais, sembler naïf ou anachronique, mais la réalité montre le contraire. Comme nous l'avons dit, il suffit de regarder les nouvelles de ces dernières semaines pour constater que par certains aspects, qui sont loin d'être insignifiants, le monde ressemble un peu trop à un asile psychiatrique administré par ses propres patients. C'est terrible, mais l'humanité, si elle veut survivre et si elle veut progresser en tant que telle, ne peut pas se résigner à cette terrible situation. Elle ne peut pas se résigner à la guerre, elle ne peut pas se résigner à l'humiliation des pauvres, qui parfois n'ont rien à manger, et elle ne peut pas non plus fermer les yeux 24 heures après avoir vu un enfant syrien mort sur une plage turque.

L'Uruguay parle en tant que pays latino-américain et, en tant que Latino-Américains, nous ne pouvons

manquer de mentionner, dans ces circonstances, trois situations qui figurent en bonne place à l'ordre du jour de notre région. La première est le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba en tant qu'étape indispensable dans la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays. Nous nous félicitons de cette initiative, et si nous sommes conscients de la complexité du processus en cours, nous avons confiance en son succès, en particulier en ce qui concerne l'élément clef qui est de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba il y a plus de 50 ans par le Gouvernement des États-Unis. Comme il l'a fait en de précédentes occasions, l'Uruguay votera pour le projet de résolution que l'Assemblée générale va examiner en vue de mettre fin audit embargo. Puisse-t-il s'agir de la dernière fois que l'Assemblée générale des Nations Unies devra se prononcer sur cette question.

La deuxième situation a trait aux tensions qui existent depuis quelques semaines à la frontière entre la Colombie et le Venezuela. Nous appelons à un dialogue serein, respectueux et franc entre les Gouvernements de ces pays frères afin que soit réglée cette situation dont les principales victimes sont le peuple, dans les deux pays, et en particulier les catégories les plus désavantagées sur le plan social.

La troisième situation a trait, comme nous venons de l'entendre, au dialogue de paix en Colombie, autre processus complexe mais décisif pour ce pays frère et pour l'ensemble de notre région. Nous appuyons ce processus et nous tenons prêts à coopérer avec lui selon les modalités arrêtées et exigées par les parties. L'Uruguay n'est pas omnipotent ni n'a la prétention d'être omniprésent et infaillible, mais il n'est pas non plus indifférent.

M. González Franco (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

En 2008, notre pays a présenté officiellement sa candidature pour un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2016-2017, en vertu de l'engagement qui est le sien envers l'Organisation, dont il est membre fondateur, de son respect du droit international et du multilatéralisme, de son ferme rejet de toute forme de terrorisme et de discrimination, de sa conviction que les seuls moyens de régler les conflits sont les moyens pacifiques établis dans la Charte des Nations Unies et de sa confiance dans la valeur du travail qu'effectue le Conseil de sécurité aux fins de la

réalisation de sa fonction primordiale de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Uruguay a contribué à la paix et à la sécurité internationales par un engagement concret et permanent qui a pris naissance dès avant la création de l'Organisation des Nations Unies et s'est maintenu durant les 70 années de cheminement de l'Organisation, et qui se manifeste aujourd'hui dans sa participation aux opérations de maintien de la paix dont le mandat émane, précisément, du Conseil de sécurité. Nous voulons apporter modestement la contribution de nos valeurs, nos engagements et nos tâches de membres non permanents du Conseil de sécurité durant la période 2016-2017. Nous comptons sur l'appui de tous ici pour en attester et nous ne les décevrons pas.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République orientale de l'Uruguay de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Arthur Peter Mutharika, Président, Ministre de la défense et Commandant en chef des forces de défense et des services de police de la République du Malawi

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Malawi.

M. Arthur Peter Mutharika, Président, Ministre de la défense et Commandant en chef des forces de défense et des services de police de la République du Malawi, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Arthur Peter Mutharika, Président, Ministre de la défense et Commandant en chef des forces de défense et des services de police de la République du Malawi, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mutharika (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je félicite M. Mogens Lykketoft de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Avec ses états de services irréprochables, je suis convaincu qu'il saura mener les affaires de l'Assemblée à bon port, après avoir satisfait

tous ses objectifs et ses aspirations. J'aimerais l'assurer de l'appui de ma délégation. J'aimerais également remercier le Président sortant de l'Assemblée générale, S. E. M. Sam Kutesa, de notre pays frère de l'Ouganda, des efforts inlassables qui ont été les siens au cours de sa présidence. L'énergie dévouée qu'il consacre aux travaux des Nations Unies est à saluer. Et je réaffirme l'appui du Malawi au Secrétaire général dans ses efforts pour mettre en pratique les buts de la Charte des Nations Unies.

Le thème de la session de cette année, « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement », vient à point nommé, car il résume éloquemment le cœur de métier de l'Organisation des Nations Unies dès sa création, mais aussi maintenant et à l'avenir : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ONU a été créée sur la prémisse que la paix n'est pas juste l'absence de guerre, mais qu'elle s'accompagne des luttes, des compromis, des sacrifices et des choix que nous faisons en tant que nations et en tant qu'individus pour le bien de l'humanité. Nous ne pouvons parvenir à un sentiment complet de paix sans justice, sans dignité et sans liberté. Nous avons lieu de nous réjouir d'avoir pu, dans les 70 années de travail des Nations Unies, éviter collectivement une autre guerre mondiale. Il n'en demeure pas moins que nous avons, au cours de cette période, vécu dans la peur et dans l'incertitude, dans un monde terni par les conflits, la pauvreté et la violence qui ont mis en péril notre existence même.

Mais puisque nous vivons dans ce monde imparfait, nous devrions faire de la paix notre principal objectif si nous voulons donner une vie pleine de promesses à nos générations futures. J'aimerais par conséquent féliciter le Secrétaire général d'avoir convoqué le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, en vue de l'examen des opérations des Nations Unies en cours et de l'étude des besoins qui se font jour en ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits à venir. Le rapport du Groupe (A/70/95), présenté en juin, a souligné certaines questions d'importance que j'estime que nous devrions, au sein du concert des nations, envisager et prendre au sérieux. Je n'en mentionnerai que quelques-unes, qui exigent notre attention à tous, Membres de l'ONU.

Premièrement, les opérations de paix doivent être axées sur des solutions politiques, dans lesquelles l'accent doit être mis sur la prévention des conflits par des moyens politiques, avec une prime aux solutions

centrées sur l'être humain ainsi que la protection des civils. Deuxièmement, nous avons besoin de partenariats globaux en matière de paix et de sécurité qui associent le Conseil de sécurité, les acteurs régionaux et les mécanismes nationaux. Troisièmement, le monde, par l'entremise des Nations Unies, doit trouver un moyen de dédommager ceux qui ont souffert de violations. Quatrièmement, une volonté politique plus grande s'impose de la part de tous les acteurs des missions de paix.

Je souhaiterais évoquer à présent une autre question importante inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis un certain temps déjà. Je veux parler de la réforme du Conseil de sécurité. J'ai suivi avec grand intérêt les négociations intergouvernementales sur la façon dont le Conseil de sécurité peut être réformé afin d'être plus représentatif, plus démocratique, plus efficace, plus transparente et plus responsable envers l'ensemble des États Membres. À cet égard, le Consensus d'Zulwini et la Déclaration de Syrte sont nos principes directeurs. Notre recherche de la paix et de la sécurité doit reposer sur un développement socioéconomique durable qui ait vraiment un sens pour notre peuple et soit le reflet de sa vie.

En dépit des divers progrès réalisés parmi les États Membres, et notamment dans les pays en développement, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont montré qu'une unité de vue est d'une importance critique pour transformer le monde en un monde meilleur pour nos enfants et pour les générations futures. Mon gouvernement est reconnaissant envers les partenaires de développement qui ont aidé le Malawi à réaliser quatre des OMD : réduire la mortalité infantile, lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement viable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Il est clair que notre pays s'engage dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 sans avoir achevé les tâches précédentes. Il est donc impératif, alors que nous nous apprêtons à mettre en œuvre le nouveau programme de développement mondial, de tenir compte du rôle important des partenariats mondiaux dans l'efficacité de la coopération pour le développement, ce qui garantit ainsi la bonne mise en œuvre des programmes de développement dans les pays en développement.

Au Malawi, nous nous faisons une joie de rappeler que, alors que nous considérons les objectifs de développement durable, nous pouvons, au niveau

international, être fiers de nos réalisations collectives s'agissant de l'OMD 6 – arrêter et faire reculer l'épidémie de VIH/sida. Dans le cadre de cet objectif, nous comptons fournir un traitement à 15 millions de personnes dans le monde, et aujourd'hui, nous pouvons déclarer ici et sans hésiter que nous avons atteint notre but. Et s'agissant des objectifs de développement durable, nous, la communauté internationale, devons nous engager à mettre fin au sida, en tant que menace à la santé publique, et en finir avec le VIH/sida d'ici à 2030.

Mon gouvernement s'est déjà engagé dans ce sens, et les preuves actuelles montrent que le Malawi est en bonne voie d'atteindre cet objectif. Ensemble, nous pouvons mettre fin au sida d'ici à 2030, mais il faudra agir différemment et accélérer la lutte contre le VIH au vu des méthodes qui auront fait leur preuve. Mais surtout, la communauté internationale devra continuer à assumer la responsabilité partagée et à faire montre de la solidarité mondiale s'agissant du financement des programmes de lutte contre le VIH et du renforcement des capacités des pays en développement, comme le Malawi, à fabriquer des médicaments et à les rendre plus accessibles à notre population.

Cela dit, je voudrais répéter ce que je n'ai cessé d'affirmer, à savoir que tous ces merveilleux programmes seront menés à bien lorsque notre famille mondiale ne laissera pas de côté les jeunes et les femmes. Au Malawi et, je crois, dans tous les pays en développement, les jeunes et les femmes constituent la majorité de la population. Il est donc bien naturel qu'ils soient dûment représentés à tous les niveaux de prises de décisions de la société. Feu le Président d'Afrique du Sud, Nelson Mandela, disait : « Tant qu'une nation refuse de reconnaître le rôle égal de plus de sa moitié, elle est vouée à l'échec ». C'est un fait, j'y souscris sans réserve.

Je tiens à féliciter le Président Xi Jinping de la Chine et le Secrétaire général d'avoir organisé en marge de cette session, et par le biais du Bureau d'ONU-Femmes, la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, au cours de laquelle plusieurs dirigeants, dont ceux du Malawi, ont pris des engagements nationaux.

Mon gouvernement est attaché à la campagne « He For She » qui cherche à lutter contre les inégalités entre les sexes, à mettre fin à la violence sexiste, à promouvoir la participation politique des femmes

et à faciliter leur autonomisation économique. C'est pourquoi ce thème est l'une des priorités fondamentales de la stratégie de croissance et de développement révisée du Malawi – notre modèle de développement. La Malawi a profité de ce forum pour organiser une manifestation parallèle de haut niveau afin de partager les perspectives sur les dividendes démographiques et l'investissement dans la jeunesse, manifestation qui, nous l'espérons, aboutira à une meilleure coordination et à un engagement et un appui accrus en faveur de l'autonomisation des jeunes et du développement de l'Afrique.

Nous avons exprimé le souhait d'une prospérité partagée, d'un bien-être, d'une unité et d'une intégration pour un continent où les femmes et les jeunes réaliseraient tout leur potentiel à l'abri de la peur, des maladies et du besoin. Comme d'autres orateurs l'ont observé, il y a deux jours, nous avons adopté les objectifs de développement durable. C'était génial. Qu'il me soit permis, cependant, de mettre en exergue l'objectif de développement durable No 4, qui a trait à l'éducation. En tant que champion de l'enseignement supérieur, je tiens à réitérer sans équivoque que toutes les résolutions et décisions magnifiques prises par ce grand forum, et de nombreux autres du même type partout dans le monde, seront sans effet si les pays ne s'attachent pas à éduquer leur population, en particulier les jeunes et encore plus les filles.

Dans cet ordre d'idées, je note avec satisfaction le thème de l'objectif 4 de développement durable, « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Mais il ne saisit pas entièrement le rôle central de l'enseignement supérieur dans la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable. Qu'il me soit permis de remercier les partenaires qui continuent de nous aider à promouvoir l'enseignement supérieur en Afrique. Si l'accès à l'enseignement supérieur est amélioré et, le monde assènera un coup massif à la pauvreté.

En assumant ses responsabilités nationales et internationales, mon gouvernement reconnaît le rôle transversal du respect et de la protection des droits de l'homme et de l'état de droit. Mon gouvernement continuera à promouvoir les droits de l'homme notamment par une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme, en promouvant l'égalité des chances et en renforçant les protections juridiques.

Le plein exercice des droits de l'homme est impossible dans une société où prévalent la fraude, la corruption et le vol des ressources publiques. Il faut remédier à ces vices afin de protéger les droits de l'homme et garantir la prestation des services publics. C'est pourquoi notre gouvernement a toujours été engagé dans la lutte contre la corruption, la fraude et le vol. C'est dans ce contexte que nous poursuivons en justice les personnes suspectées de vol des fonds publics. Que Dieu bénisse la famille des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Malawi, Ministre de la défense et Commandant de la Force de défense et des Services de police du Malawi de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Arthur Peter Mutharika, Président de la République du Malawi, Ministre de la défense et Commandant de la Force de défense et des Services de police du Malawi, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Donald Tusk, Président du Conseil européen

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil européen.

M. Donald Tusk, Président du Conseil européen, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Donald Tusk, Président du Conseil européen, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Tusk (Conseil européen) (*parle en anglais*) : Je suis ici aujourd'hui pour réaffirmer devant l'Assemblée générale que l'Europe reste fidèle à ses valeurs et à ses objectifs, comme elle l'a toujours été. L'Europe va garder le cap, même si elle est aujourd'hui confrontée à des défis sans précédent depuis des décennies. La guerre fait rage au sud et à l'est de nos frontières. Les dirigeants européens font face aux conséquences de la modification du tracé de frontières imposée sur notre continent par la force, comme en Ukraine, en violation de la Charte des Nations Unies. Nous sommes aussi aux prises avec la crise des réfugiés, avec des attaques terroristes sur le

territoire européen et avec les difficultés économiques que connaissent certains États membres.

Mais, si difficile que soit la situation, je suis sûr que nous y ferons face, et surtout que nous continuerons, parallèlement, à tout mettre en œuvre pour rendre le monde meilleur. Quiconque souhaite contribuer à l'éradication de la pauvreté, au soutien de missions de maintien de la paix, à la résolution de la crise migratoire et à la gestion des causes et des effets des changements climatiques peut toujours compter sur nous. L'isolationnisme n'a jamais été, et ne sera jamais une solution pour l'Europe. Nous sommes toujours disposés à écouter les conseils sages et avisés de nos amis, y compris dans le cas de la crise sans précédent des migrants et des réfugiés à laquelle nous sommes confrontés.

Il existe aujourd'hui un mythe selon lequel l'Europe est la seule région riche du monde. C'est faux; il y a d'autres lieux comparables en termes de richesse. Mais, pour certaines raisons, les réfugiés et les migrants ne s'y précipitent pas. C'est parce que la richesse n'est pas le seul élément sur la base duquel hommes et femmes décident où leurs enfants pourront avoir un avenir; des valeurs telles que la tolérance, l'ouverture d'esprit, le respect de la diversité, la liberté, les droits de l'homme et la Convention de Genève constituent également un puissant facteur d'attraction.

Et nous refusons de transiger sur ces valeurs. Si, en Europe, nous avons des discussions animées sur les quotas de relocalisation, c'est parce que nous ne sommes pas indifférents au sort des migrants; c'est parce que nous voulons être aussi efficaces que possible et exclure le moins de personnes possible. Mais ces quotas ne sont qu'une infime partie de ce que fait déjà l'Europe pour aider ceux qui fuient les guerres et les persécutions. Par contre, de nombreux pays représentés ici règlent ce problème de manière beaucoup plus simple : ils interdisent purement et simplement l'accès à leur territoire aux migrants et aux réfugiés. C'est pourquoi prétendre que l'Europe est synonyme de mauvais traitements ou d'indifférence envers les demandeurs d'asile relève de la pure hypocrisie. En réalité, c'est le contraire qui est vrai, comme le montre la direction de leurs déplacements : personne ne semble vouloir fuir l'Europe, alors que des personnes venues de toute l'Eurasie et d'Afrique prennent le chemin de l'Europe. La crise dont nous parlons a des dimensions mondiales et appelle une solution mondiale. Tout d'abord, elle exige une solidarité mondiale. Tout le monde peut

offrir de l'aide aux réfugiés. Et ceux qui ne le veulent pas devraient à tout le moins éviter de masquer leur indifférence en critiquant l'Europe sous prétexte qu'elle en fait trop peu.

Ce n'est pas un hasard si la session de l'Assemblée générale met principalement l'accent cette année sur la situation au Proche-Orient, notamment en Syrie. Ne nous faisons pas d'illusions. Nous ne réglerons pas la crise syrienne si nous ne trouvons pas un dénominateur commun aux intérêts des acteurs de la région. Mais un plan de paix ne doit pas se limiter à une formule visant à établir une nouvelle répartition en sphères d'influence. Dans cette enceinte, aux Nations unies, nous devrions évoquer non seulement les intérêts des puissances régionales, mais aussi et surtout ceux de millions de Syriens, notamment des personnes déplacées et des réfugiés. L'importance de la lutte contre le terrorisme ne fait à cet égard aucun doute; c'est pourquoi nous nous félicitons du fait que cet objectif soit en train de recueillir le soutien d'alliés nouveaux et assez inattendus. Mais nous ne pouvons ignorer le fait que de nombreux réfugiés fuient le terrorisme d'État, dont la Syrie constitue un exemple dramatique.

L'Europe, qui est le témoin quotidien de la tragédie vécue par des millions de réfugiés syriens, se doit d'être leur défenseur. Nous voulons tous des États stables dans la région; la stabilisation est une valeur indiscutable. Mais la stabilité ne s'obtient pas à coup de barils d'explosifs ou d'armes chimiques utilisés contre des populations civiles. Aujourd'hui, le cercle des partisans de l'idée selon laquelle Bachar Al-Assad devrait faire partie du processus de transition en Syrie s'élargit. Nous ne pouvons pourtant pas oublier que des millions de personnes ont fui les méthodes terribles qu'il a employées pour tenter de stabiliser la Syrie. Lors de mes séjours dans la région, je me suis laissé dire qu'une victoire d'Assad ne ferait que provoquer un nouvel exode. Le seul but d'un plan de paix pour la Syrie doit être de permettre aux habitants de mener à nouveau une vie normale dans la région. Il s'agit là du seul objectif qui soit conforme aux valeurs de la communauté internationale et de l'Union européenne, et à celles que l'ONU chérit depuis plus de 70 ans.

Cette année sera également décisive pour ce qui est des efforts déployés sur le plan international pour lutter contre les causes et les conséquences des changements climatiques. Ces derniers jours et ces dernières semaines, nous avons pris connaissance avec beaucoup d'espoir et de satisfaction des engagements

annoncés par des dirigeants déterminés à lutter contre le réchauffement de la planète. L'Europe est décidée à faire en sorte que le Sommet de Paris représente un tournant décisif, le symbole de notre volonté d'entreprendre une action commune face à ce problème mondial.

En s'engageant à réduire les émissions de dioxyde de carbone 40 % par rapport à leur niveau de 1990, l'Europe reste le chef de file de ce processus. Mais la lutte contre le réchauffement de la planète n'est pas une compétition sportive. La victoire n'est possible que si tout le monde avance dans la même direction et au même rythme. C'est la raison pour laquelle nous invitons tous les États Membres à prendre part à cet effort commun. Sans un accord mondial, les efforts isolés de l'Europe seront sans effet. Ce qui compte pour l'Europe, ce n'est pas la ferveur idéologique, mais bien les effets concrets. Les défis mondiaux doivent être relevés au niveau multilatéral ou ils ne seront pas relevés du tout. Il est de notre devoir à tous de donner un véritable sens à la communauté internationale. Nous sommes confrontés à de multiples urgences mondiales. Elles doivent nous amener à créer une communauté internationale vraiment forte, vraiment mondiale et vraiment réelle.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Conseil européen de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Donald Tusk, Président du Conseil européen, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Shinzo Abe, Premier Ministre du Japon

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Japon.

M. Shinzo Abe, Premier Ministre du Japon, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Shinzo Abe, Premier Ministre du Japon, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Abe (Japon) (*parle en japonais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Cette année, l'Organisation des Nations Unies célèbre le soixante-dixième anniversaire de sa création. Elle rassemble des individus qui ne désespèrent pas facilement, même face à des situations désespérées. N'est-ce pas précisément cela qui explique que l'Organisation a pu résister à

l'adversité et a pu atteindre ce jalon? Le virus Ebola s'est propagé d'une manière effrénée. L'extrémisme sévit. Et aujourd'hui, nous assistons à un flux de réfugiés qui fuient les horreurs de la guerre au péril de leur vie. Nous devons faire face à tous les défis qui se présentent, sous les auspices de l'ONU. Chaque État Membre doit contribuer à ce combat grâce à ses capacités spécifiques.

Le Japon a toujours appuyé l'édification des nations dans diverses régions. Nous avons acquis beaucoup d'expérience en matière de promotion des ressources humaines. Nous n'avons pas lésiné sur les moyens en matière d'aide humanitaire et nous nous sommes attachés à promouvoir les droits de la femme. Aujourd'hui plus que jamais, le Japon souhaite partager généreusement sa vaste expérience. Il va accroître son aide aux réfugiés et aux déplacés en provenance de la Syrie et de l'Iraq. En termes monétaires, notre aide pour 2015 s'élève à environ 810 millions de dollars, ce qui représente le triple du montant que nous avons déboursé l'année dernière. Au Liban, nous allons contribuer 2 millions de dollars pour financer de nouvelles mesures d'assistance. Nous voulons mettre à profit cette assistance pour stimuler la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs de développement. Nous allons également fournir environ 2,5 millions de dollars à titre d'aide humanitaire aux pays voisins de l'Union européenne qui sont confrontés au problème de l'afflux des réfugiés et des migrants, tels que la République de Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Toutes ces mesures d'assistance sont des mesures que le Japon peut prendre pour faire face à des situations d'urgence. Dans le même temps, le principe immuable sur lequel nous nous basons est qu'il faut toujours essayer de s'attaquer aux causes profondes d'un problème et d'améliorer la situation sur le terrain. Pour apporter la stabilité au peuple iraquien dans sa vie quotidienne, il est essentiel de veiller à ce qu'il dispose de réseaux fiables d'assainissement et d'approvisionnement en eau. En plus de ces efforts, le Japon compte déboursier environ 750 millions de dollars pour contribuer au rétablissement et à la consolidation de la paix au Moyen-Orient et en Afrique.

Il faut regarder la réalité en face. En plus des réfugiés qui sont en train de fuir en ce moment, il y a encore un bien plus grand nombre de personnes qui ne peuvent même pas fuir et obtenir le statut de réfugiés. Reconstruire des pays dévastés et les transformer en environnements où les populations peuvent de nouveau

s'atteler à la recherche du bonheur peut sembler un moyen détourné d'atteindre notre objectif. Toutefois, promouvoir les aptitudes et développer les capacités de chaque être humain pour qu'il puisse vivre à l'abri de la peur et du besoin est en effet le moyen le plus rapide de parvenir à cet objectif. Cette conviction a guidé la politique du Japon, qui donne la priorité à l'éducation et à la santé et vise la promotion des femmes de tous âges. Notre politique a pour objectif d'assurer pleinement la sécurité humaine. Je me réjouis de ce que ces efforts visant à valoriser chaque individu ont été pleinement intégrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui a été adopté par la communauté des Nations Unies.

Le Japon souhaite créer un environnement où les mères de nouveau-nés n'ont d'autre souhait que de voir leurs enfants grandir en bonne santé. Alors que je réfléchissais à cette idée, je suis tombé sur une photographie qui montrait le contenu d'un sac que portait une femme réfugiée. Je me suis demandé ce que les gens mettent dans leur sac quand ils décident de fuir face à des situations difficiles. Abessa, une femme de 20 ans qui a traversé la Méditerranée sur un radeau en caoutchouc, n'a pu emporter que très peu de choses quand elle a fui un camp de réfugiés palestiniens au sud de Damas. Tout ce qui apparaissait sur cette photographie était pour sa fille de 10 mois : une paire de chaussettes propres, un bonnet et un pot d'aliments pour bébé.

Alors que j'examinais cette photographie, mon regard est tombé sur un carnet qui avait été soigneusement enveloppé dans du plastique pour le protéger de l'eau. J'ai reconnu ce carnet. Il s'agit d'un carnet de santé maternelle et infantile distribué par le Japon dans les camps de réfugiés en Syrie. Au Japon, toutes les femmes enceintes reçoivent ce carnet, dans lequel elles peuvent enregistrer des informations concernant leur santé et celle de leur enfant. Ce système a été mis en place il y a plus de 70 ans.

Qui, parmi toutes ces mères qui, en consultant les informations relatives à la taille et au poids de leur enfant, sourient avec douceur en constatant que leur enfant est en train de grandir, pourrait souhaiter que ce même enfant devienne un jour un apôtre de la peur? Ce carnet est un registre des prières de chaque mère, pour que son enfant grandisse en bonne santé. Son carnet acquiert un certain pouvoir : un pouvoir qui fait que les souhaits de la mère pour la vie de son enfant serviront à quelque chose. Nous avons distribué ces carnets de santé maternelle et infantile dans les camps de réfugiés

en Palestine, en Syrie et en Jordanie, en espérant que l'amour d'une mère pourrait transformer cette terre qui incite parfois au désespoir et à la peur. Nous savons que certaines femmes continuent à chérir ces carnets, qui contiennent leurs souhaits, même pendant leur exode. Je suis ému de constater que le concept de sécurité humaine, qui vise à autonomiser chaque individu, a abouti à des résultats aussi éloquents, quoique teintés d'amertume.

L'état de droit et le principe de l'égalité de tous devant la loi sont des valeurs auxquelles le Japon attache la plus haute importance. La concrétisation de ces principes commence également avec la promotion des capacités humaines. Je voudrais partager avec l'Assemblée une anecdote concernant une jeune femme japonaise qui donne le meilleur d'elle-même dans le cadre d'un programme d'assistance japonais de formation de la police, qui est appelée à être la garante de l'application de la loi. Pour éliminer les causes profondes de la violence et de la peur, il est essentiel de former de bons agents de police et de mettre sur pied une police bien organisée. Forts cette conviction, nous nous sommes employés à former du personnel de police en Afghanistan et dans de nombreux autres pays. Par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale, le Japon met en œuvre ces programmes de formation de la force de police nationale de la République démocratique du Congo depuis 2004. Jusqu'à présent, plus de 20 000 agents de police, y compris des femmes et nombre d'anciens combattants de groupes rebelles armés, ont bénéficié de cette formation. Notre devise est de former une force de police qui a de bonnes relations avec les populations locales.

L'Agence japonaise de coopération internationale est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de formation, et du côté japonais, des femmes ont toujours été aux commandes en République démocratique du Congo. L'une de ces femmes a été surnommée « petit géant » dès son arrivée. C'est vrai qu'elle est de petite taille quand on la compare avec ses homologues de sexe masculin. Toutefois, on lui a donné ce surnom de géant parce qu'elle ne recule jamais devant les difficultés et affronte les problèmes qui surgissent, en mettant à profit les connaissances de français qu'elle a acquises. Le personnel de la police nationale la respecte et a confiance en elle. Il y a deux ans, ici à l'Assemblée générale (voir A/68/PV.12), je soulignais que le Japon avait décidé peu de temps auparavant de devenir un contributeur actif à la paix, sur la base du principe de coopération internationale. La femme que je

viens de mentionner fait partie des Japonais dévoués qui sont en première ligne de cette initiative.

Je fais partie des Japonais qui se mobilisent le plus pour que les femmes assument une grande partie des responsabilités qui façonneront l'avenir de notre pays. De la même manière, l'assistance extérieure que nous fournissons est axée sur des politiques et des mesures visant à améliorer la sécurité, la santé et le bien-être des femmes et à défendre leurs droits fondamentaux. Dans les pays qui se relèvent d'une guerre civile, les femmes japonaises apportent de splendides contributions pour aider les défenseurs de l'état de droit, ce dont je suis particulièrement fier. À maintes reprises, j'ai exhorté la communauté internationale à faire en sorte que le XXI^e siècle soit celui de la protection des droits des femmes.

Aujourd'hui, j'ai également le plaisir d'annoncer que le Japon a parachevé son plan d'action sur la participation et la protection des femmes en s'inspirant de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Des aspects importants de ce plan sont notamment la protection des femmes et des filles contre la violence et leur accès aux services de santé de base. En outre, cette année, pour la deuxième année consécutive, nous avons accueilli la WAW!, l'Assemblée mondiale des femmes, qui a tenu des débats fructueux portant sur la création d'une société où les femmes peuvent briller.

Je crois que l'ONU est une enceinte qui permet aux réalistes optimistes de se retrouver. Elle ne se laisse pas aller à un désespoir impuissant en ce qui concerne l'avenir, mais elle ne détourne pas non plus les yeux de la réalité. C'est ainsi qu'elle a marqué les 70 années de son histoire. Je me sens à mon tour contraint de faire face à la réalité de plusieurs problèmes, dont le principal est celui de la Corée du Nord. À cet égard, le Japon prévoit de travailler en coordination avec d'autres pays compétents pour tenter de trouver une solution globale aux questions en suspens, notamment en ce qui concerne les enlèvements, la puissance nucléaire et les missiles.

Cette année, qui a marqué le soixante-dixième anniversaire des bombardements de Hiroshima et Nagasaki, nous a fait revivre notre douleur. Malheureusement, il semble qu'à certains endroits, les arsenaux nucléaires continuent de se développer sans aucune transparence. Par ailleurs, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue cette année n'a pas permis d'élaborer des directives concernant les futures initiatives de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous estimons que les

États-Unis et la Russie doivent continuer de réduire leurs stocks d'armes nucléaires, et nous insistons pour que les autres États dotés d'armes nucléaires s'emploient à réduire leurs arsenaux. Le Japon, qui est déterminé à éliminer totalement les armes nucléaires, est en train d'élaborer un nouveau projet de résolution visant à promouvoir une action unie de la communauté internationale dans ce domaine, et je suis certain que ce projet recevra l'appui de nombreux pays.

Cette année, alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, une forte impulsion a été lancée aux fins de la réforme du Conseil de sécurité. Durant la dernière session de l'Assemblée générale, les efforts assidus déployés par des personnes dévouées et plusieurs pays ont considérablement intensifié le débat sur la réforme du Conseil de sécurité. D'autre part, il y a deux semaines, dans cette salle, cet enthousiasme a été transmis à la session en cours sous les applaudissements de l'Assemblée (voir A/70/PV.1). J'ai été encouragé par cet enthousiasme et par ma conviction concernant le rôle que doit jouer le Japon dans le cadre de ce processus, et je continuerai d'œuvrer à la réforme du Conseil de sécurité en coopération avec le Président et les États Membres. Le Japon espère devenir membre permanent du Conseil et apporter une contribution à la mesure de ce rôle.

Je voudrais à présent mettre l'accent sur trois points. Premièrement, le Japon a conservé un attachement inébranlable à la paix durant les 70 années qui se sont écoulées depuis la Seconde Guerre mondiale, et il a constitué un bilan positif en matière de promotion de la paix et de la prospérité dans le monde. Mon pays a déployé des efforts diplomatiques acharnés au Cambodge et au Timor-Leste, d'abord en envoyant du personnel pour participer aux opérations de maintien de la paix, puis en fournissant une assistance à long terme.

La première des trois étapes d'une opération de maintien de la paix est la prise de décisions, stade auquel nous déterminons quelles sont les mesures à prendre et où elles doivent être appliquées. Cette étape est suivie des préparatifs nécessaires en termes d'effectifs et de financement, et enfin par le processus de lancement des opérations physiques sur le terrain. Le Japon contribue à combler les déficits d'information qui ont tendance à apparaître entre ces étapes. Nous avons apporté une autre contribution importante en assumant la pleine responsabilité de nos décisions et de nos actes à tous les stades. En ce moment, les membres d'une unité du génie des Forces d'autodéfense japonaises travaillent 24 heures

sur 24 au Soudan. Au Kenya, des experts de notre force d'autodéfense sur le terrain forment des membres des forces armées kényanes, ougandaises, tanzaniennes et rwandaises aux meilleures techniques d'utilisation du matériel lourd de chantier afin de pouvoir affronter les problèmes qui se posent lorsque des opérations de maintien de la paix se retrouvent prises au piège dans des zones où les routes et les ponts ont été détruits. Nous avons récemment modifié notre cadre juridique national afin de contribuer plus largement aux opérations de maintien de la paix à l'avenir.

Deuxièmement, le Japon est un pays qui attache de l'importance à l'appropriation et aux partenariats. Nous estimons depuis de nombreuses années que pour venir à bout du désespoir et améliorer notre bien-être, il faut accorder la même importance aux souhaits et aux intentions des parties concernées et à la coopération internationale. Notre objectif ultime est de veiller à ce que les personnes deviennent suffisamment autonomes pour déterminer la trajectoire de leur existence, et nous voulons mettre l'accent sur cette approche pour faire comprendre l'importance de la sécurité humaine.

Troisièmement, le Japon s'efforce systématiquement d'écouter activement ce que les parties concernées ont à dire. Il y a trois jours, pour la troisième année consécutive, j'ai présidé la table ronde au sommet entre le Japon et les communautés économiques régionales africaines, réunion à laquelle ont participé des dirigeants des pays africains concernés. Depuis 20 ans, le Japon accueille également la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui se tiendra en Afrique pour la première fois l'année prochaine, et j'espère que cela me permettra d'entendre un éventail encore plus large de voix africaines. Hier soir, j'ai rencontré des dirigeants des États insulaires du Pacifique pour aborder des questions telles que la possibilité de décréter en commun le 5 novembre Journée mondiale des tsunamis, mais aussi de mettre en place des formations et de renforcer les capacités pour ce qui a trait aux tsunamis.

Le Japon est devenu membre non permanent du Conseil de sécurité pour la première fois en 1958, deux ans après son adhésion à l'ONU. S'il est de nouveau sélectionné cette année grâce à l'appui de toutes les délégations présentes, il entamera son onzième mandat au Conseil.

Plus que tout autre pays, le Japon s'est soumis au processus d'examen par les pairs. Les trois points que j'ai soulignés aujourd'hui mettent en exergue certains

points forts du Japon, sur lesquels je pense que toutes les délégations présentes sont d'accord, sur la base du chemin parcouru jusqu'à présent par mon pays. Nous prévoyons d'utiliser ces points forts pour contribuer au renforcement de l'ONU. Nous sommes un peuple qui a toujours considéré que des trois lettres « ONU » émanait un certain rayonnement. En jouant son rôle de contributeur actif à la paix sur la base du principe de coopération internationale, le Japon est déterminé à entreprendre la réforme du Conseil de sécurité afin de transformer l'ONU en un organe pertinent au XXI^e siècle, puis, lorsqu'il sera membre permanent du Conseil de sécurité, à honorer ses responsabilités en apportant des contributions encore plus conséquentes à la paix et à la prospérité mondiales.

En guise de conclusion, j'espère que les Membres se montreront compréhensifs.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Japon de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Shinzo Abe, Premier Ministre du Japon, est escorté de la tribune.

Allocution du cheik Jaber Al Mubarak Al Hamad Al Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. A. le cheik Jaber Al Mubarak Al Hamad Al Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït.

Le cheik Jaber Al Mubarak Al Hamad Al Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. A. le cheik Jaber Al Mubarak Al Hamad Al Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le cheik Al Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) :
Tout d'abord, au nom du Gouvernement et du peuple koweïtiens, je tiens à exprimer nos sincères félicitations au Président de l'Assemblée générale et à son pays, le Royaume du Danemark, à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sa grande expérience des affaires politiques lui permettra de conduire les travaux de la présente session avec

sagesse et compétence. Nous lui souhaitons plein succès dans cette entreprise.

Nous tenons aussi à saluer le talent avec lequel son prédécesseur, M. Sam Kutesa, a dirigé les travaux de la session précédente. Toujours dans cet esprit, je veux également rendre hommage aux efforts considérables déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à la tête de l'Organisation pour matérialiser la vision et les idéaux découlant des buts et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'est, par ailleurs, employé à ancrer dans la durée la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte en s'attaquant aux nombreux dangers et défis auxquels le monde est confronté.

Une fois de plus, nous exprimons nos plus sincères condoléances au Royaume d'Arabie saoudite suite au mouvement de foule qui a fait de nombreux morts et blessés à Mina pendant le hadj. Nous demandons à Allah le Tout-Puissant d'accepter les victimes dans sa grâce et de leur accorder la paix éternelle, et de donner réconfort et courage à leurs familles endeuillées. Nous prions également pour le prompt rétablissement des blessés. Nous sommes reconnaissants au Roi, à son gouvernement et au peuple saoudien des ressources humaines et matérielles considérables qu'ils mobilisent chaque année pour organiser et faciliter le hadj et pour veiller au confort des pèlerins.

Cette année, la communauté internationale célèbre les 70 ans de service de cette grande organisation mondiale de premier plan, qui œuvre à créer un monde où l'humanité peut jouir de la paix et de la sécurité, dans des conditions historiques marquées par des circonstances exceptionnelles, où l'on voit se multiplier les défis politiques, économiques, sociaux et humanitaires aux quatre coins du globe. Dans ce contexte, l'ONU continue d'offrir ses services conformément aux buts et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies afin de surmonter ces défis croissants en faisant preuve de créativité. Ces efforts forment aujourd'hui, dans une large mesure, une vaste expérience à enseigner à la génération de demain afin de lui démontrer l'importance et le caractère inévitable de la coopération internationale ainsi que la capacité du système des Nations Unies de continuer de donner sans limite aux peuples et aux pays du monde.

L'un des événements qui fera sans doute le plus date dans les succès remportés par l'ONU est l'adoption des objectifs de développement pour l'après-2015 sous

la forme du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (résolution 70/1), qui peuvent être considérés comme un prolongement des efforts déployés par la communauté internationale au titre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), lesquels ont, pour une large part, été réalisés. L'Organisation des Nations Unies est parvenue à surmonter les défis qui faisaient obstacle à l'adoption de ces nouveaux objectifs et a pu trouver des solutions globales et radicales qui placent l'être humain au centre de son action. Elle s'est ainsi engagée à éliminer totalement la pauvreté sous ses multiples formes, à faire en sorte que tous les êtres humains jouissent de droits égaux dans la dignité ainsi que d'un accès à l'éducation et aux soins de santé, à garantir leur participation à la vie politique, à œuvrer pour l'égalité entre les sexes, à promouvoir l'autonomisation des jeunes et à lutter contre la dégradation de l'environnement.

À cet égard, l'État du Koweït affirme qu'il ne ménagera aucun effort pour participer au partenariat international en vue de mettre pleinement en œuvre les objectifs de développement durable au cours des 15 prochaines années. En effet, il croit fermement en la Charte des Nations Unies et appuie le rôle de l'Organisation. Le Koweït poursuivra son financement afin d'honorer le certificat de mérite que le Secrétaire général a remis à l'Émir de l'État du Koweït, le cheik Al Sabah, pour son leadership dans le domaine humanitaire. Cette distinction représente une médaille d'honneur pour le rôle de premier plan que jouent le Gouvernement et le peuple koweïtiens pour sauver la vie de millions de personnes. En effet, le Koweït occupe la première place mondiale pour ce qui est du pourcentage du revenu national brut alloué à l'aide humanitaire, pourcentage le plus élevé de tous les États donateurs, d'après le *Global Humanitarian Assistance Report* de 2014.

En outre, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes continue de jouer un rôle de premier plan dans la fourniture de l'aide au développement aux pays en développement, sans aucune considération géographique, religieuse ou de nationalité. Plus d'une centaine de pays de toutes les régions du monde ont ainsi bénéficié des projets du Fonds, dont les contributions s'élèvent à un total 18 milliards de dollars depuis sa création en 1961. Au cours des 15 prochaines années, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes continuera d'octroyer des prêts et de financer des projets

de développement dans le cadre de ses programmes opérationnels, financés par ses propres ressources, et allouera 15 milliards de dollars aux besoins et aux exigences du développement durable.

Il importe indéniablement que la communauté internationale s'emploie à consolider et à promouvoir l'existence de sociétés pacifiques, fondées sur la justice et exemptes de toute manifestation de violence et d'extrémisme. Cette nécessité confirme le principe selon lequel il ne peut y avoir de développement durable sans sécurité ni de sécurité sans développement durable.

La prolifération des conflits et des guerres civiles, l'émergence de la violence et les dangers de l'extrémisme et du terrorisme dans différentes régions de la planète et en particulier au Moyen-Orient, avec leurs causes multiples et leurs vecteurs différents, ont accru la nécessité pour la communauté internationale de lutter contre ces défis, qui menacent la paix et la sécurité internationales, de s'attaquer à leurs causes et d'assécher les ressources qui les alimentent, car ce sont les civils qui en sont les principales victimes.

La République du Yémen et son peuple fraternel se heurtent à de graves difficultés en raison de l'intransigeance des milices houthistes, qui violent systématiquement leurs engagements et menacent la sécurité et la stabilité de notre région et de nos pays. Cette situation exige des mesures énergiques en vue de soutenir le Gouvernement yéménite légitime et d'instaurer la paix et la stabilité dans notre région. Nous voudrions insister sur la nécessité d'appuyer l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, de respecter les décisions de la Conférence de dialogue national et de répondre aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen à cet égard. L'État du Koweït, qui n'ignore pas les besoins humanitaires du peuple yéménite a annoncé, sur instruction de S. A. le cheik Al-Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, un don de 100 millions de dollars pour répondre à ces besoins.

En Syrie, la crise entre dans sa cinquième année et les souffrances humaines croissantes éclipsent en ampleur tous les multiples autres aspects de la crise. Le nombre déjà considérable de morts et de blessés se multiplie et celui des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays ne cesse de croître. L'afflux de masses considérables de réfugiés et de migrants syriens vers les pays européens atteste de la magnitude de la tragédie, qui confirme les mises en garde que nous avons envoyées au peuple syrien, à la Syrie, aux pays voisins et au monde entier sur les répercussions prévisibles de

cette catastrophe. Étant donné ce qui précède, l'État du Koweït réaffirme sa position de principe, toujours inchangée, à savoir que l'on ne peut régler cette crise que par des moyens politiques pacifiques, et qu'il faut s'écarter de toute autre solution dont nos frères de Syrie auraient à payer le prix. Il se félicite à cet égard des bons offices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Envoyé spécial conjoint, M. Staffan de Mistura, visant à mobiliser tous les efforts et à mettre en œuvre le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) de 2012, en mettant en place un organe de gouvernement transitoire doté des pleins pouvoirs exécutifs qui se chargera de gérer la prochaine phase de transition, afin de préserver l'intégrité territoriale et la cohésion sociale de la Syrie et de répondre aux aspirations légitimes de son peuple à une vie libre et digne.

Dans le cadre de l'appui qu'il apporte aux efforts déployés par la communauté internationale pour atténuer les souffrances de la population, l'État du Koweït a accueilli successivement depuis 2013 trois conférences internationales de donateurs afin d'améliorer la situation humanitaire en Syrie. Les annonces de contributions faites à ces conférences s'élèvent à plus de 7 milliards de dollars. Le Koweït a pour sa part annoncé une contribution de 1,3 milliard. La plus grande partie de ces contributions a été versée aux institutions spécialisées de l'ONU et autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, oeuvrant dans le domaine humanitaire, et le reste, par l'intermédiaire d'organisations de bienfaisance locales travaillant dans les domaines humanitaire et du développement.

S'agissant de la Libye, nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'annonce faite par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye concernant l'accord conclu dans la ville marocaine de Skhirat au sujet de la formation d'un gouvernement d'unité nationale, dans l'objectif de mettre fin aux affrontements. Nous voulons croire que nos frères de Libye répondront positivement à cette initiative afin de pouvoir reconstruire et remettre en état leur pays et ses institutions, d'arrêter l'effusion de sang, de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, et d'y rétablir la sécurité et la stabilité.

Notre région est confrontée à une menace exceptionnelle, bien précise, qui remet en question sa sécurité et sa stabilité, en raison de la montée du phénomène du terrorisme et de la violence. En effet, les groupes terroristes violents, tels que l'organisation

terroriste appelée Daech, opérant, notamment, en Iraq et en Syrie, qui pratiquent, sous la bannière de l'islam, des activités criminelles que l'ensemble des religions monothéistes réprouvent, dont des crimes barbares tels que meurtres et destructions, sont une réelle menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est ce qui a poussé à la constitution d'une coalition internationale de lutte contre ces groupes. L'État du Koweït participe à la coalition en fournissant un appui logistique. Les pratiques de cette organisation terroriste se sont étendues au Koweït, où Daech a lâchement commis un attentat terroriste ciblé contre une mosquée, en plein mois sacré de ramadan, dans lequel nombre de nos concitoyens ont été tués ou blessés. La cohésion nationale entre les enfants de l'État du Koweït, ses dirigeants comme son peuple, n'a pas permis à ceux qui leur veulent du mal d'atteindre leur objectif, et a confirmé la longue et honorable histoire nationale au cours de laquelle ils ont consenti de nombreux sacrifices dans l'intérêt de l'unité et de la stabilité de l'État du Koweït.

Dans le domaine humanitaire, l'État du Koweït a également apporté une réponse aux besoins humanitaires du peuple iraquien, en annonçant qu'il verserait 200 millions de dollars pour aider ses frères irakiens à atténuer les souffrances qu'ils subissent en raison des pratiques brutales de cette organisation terroriste. Des dispositions sont prises actuellement pour faire parvenir cette somme, en coordination avec les autorités compétentes en Iraq et les organisations internationales. Nous réaffirmons notre appui à toutes les mesures que prend le Gouvernement iraquien pour maintenir la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. À cet égard, l'État du Koweït réitère sa ferme position de principe, à savoir qu'il condamne toutes les formes de terrorisme, d'extrémisme et de fanatisme, quels qu'en soient les causes ou les motifs, et quelles que soient leurs sources ou l'identité de leur auteurs. Le Koweït souligne que la promotion d'une culture de tolérance et de coexistence entre les peuples et les pays figure au premier rang de ses priorités en matière de politique intérieure et extérieure, priorités puisant à la source de la charia musulmane. Il convient d'insister, à cet égard, sur le lien qui existe entre développement, sécurité et droits de l'homme, et la nécessité d'adopter une démarche intégrée dans le but de la réalisation de la Stratégie antiterroriste mondiale aux fins de la paix et de la sécurité internationales.

Les efforts internationaux et régionaux visant à jeter les bases de la paix au Moyen-Orient se heurtent à de nombreux obstacles du fait de l'intransigeance

d'Israël, qui poursuit ses politiques expansionnistes illégales – en construisant des colonies illégales sur les territoires palestiniens occupés et en détenant des milliers de Palestiniens dans ses prisons et centres de détention, en continuant d'agresser le peuple palestinien, comme avec l'offensive menée l'année dernière contre Gaza, qui a provoqué des destructions ainsi que des pertes humaines et matérielles sans précédents, en maintenant le blocus illégal et inhumain de la bande de Gaza, et en poursuivant ses violations de la mosquée sainte d'Al-Aqsa, en violation de toutes les normes humanitaires, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est pourquoi il est impératif que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, assume ses responsabilités et continue à faire pression sur Israël, à tous les niveaux, pour qu'il respecte les résolutions internationales, accorde au peuple palestinien ses droits politiques légitimes et accepte la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur les frontières du juin 1967, conformément aux principes de l'échange de territoire contre la paix, à la feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe.

Toujours dans ce cadre régional, l'État du Koweït se félicite de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, qui approuve le Plan d'action global commun adopté par le groupe des cinq plus un et l'Iran, fruit d'intenses efforts diplomatiques déployés pendant des années pour régler la question du nucléaire iranien. L'État du Koweït espère que la République islamique d'Iran continuera de coopérer en mettant pleinement en oeuvre le Plan d'action global commun, en se conformant aux obligations qu'il a souscrites au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et en répondant positivement aux efforts des pays de la région visant à établir des relations fondées sur la coopération, le respect mutuel, le bon voisinage et la non-ingérence dans les affaires intérieures. Il espère également qu'il mettra fin à son occupation des trois îles des Émirats arabes unis afin d'apaiser les tensions et de ramener la paix et la stabilité dans la région.

À cet égard, nous appelons Israël à adhérer au TNP et à placer l'ensemble de ses installations nucléaires sous le contrôle et la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en application de la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation visant la création au Moyen-Orient d'une

zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Enfin, je me dois de souligner l'attachement de l'État du Koweït au système international multilatéral et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes également convaincus qu'il importe de ne ménager aucun effort pour assurer la pérennité de l'Organisation et de son action généreuse. À cette fin, tous les États doivent honorer les obligations et assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu des engagements pris dans le cadre des conventions et conférences internationales, de façon à permettre de trouver des solutions justes et équitables aux menaces et problèmes mondiaux, en vue de l'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de l'État du Koweït de l'allocution qu'il vient de prononcer.

Le Cheik Jaber Al-Mubarak Al-Hamad Al Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Matteo Renzi, Président du Conseil des ministres de la République italienne

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil des ministres de la République italienne.

M. Matteo Renzi, Président du Conseil des ministres de la République italienne, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Matteo Renzi, Président du Conseil des ministres de la République italienne, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Renzi (Italie) (*parle en italien; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : C'est avec gratitude et fierté que je viens ici aujourd'hui faire entendre la voix du peuple italien, un peuple généreux et responsable qui, chaque jour, montre sa volonté de sauver la vie de centaines de frères et sœurs au cœur de la région méditerranéenne.

Cette enceinte se prête à une réflexion profonde, non à des slogans. Partout dans le monde, la vie politique est de plus en plus axée sur le présent. Elle est toujours plus liée aux débats définis par les chaînes d'information

en continu, Internet et les médias sociaux. Soyons clairs : je fais partie de la génération pour laquelle les médias sociaux représentent un outil extraordinaire, un horizon de liberté qui permet de changer la vie et les perspectives. Mais le risque est de réduire l'horizon de ces débats au seul sondage, ou au tweet. Je pense qu'il faut refuser la dictature de l'instant, et prendre le temps de faire honneur à cette enceinte en tentant, un moment, de mener une réflexion plus approfondie, plus ample.

Je pense à mon pays qui, sur une carte, ressemble à un pont. Un pont entre le Nord et le Sud, entre l'Europe et l'Afrique, entre l'Orient et l'Occident, reliant le Moyen-Orient aux Balkans. En vertu de cette situation géographique et, en particulier, de sa culture, l'Italie a toujours été un extraordinaire laboratoire, traversé par des influences de toutes sortes. Et c'est la raison pour laquelle nous avons été les premiers, en Europe, à saisir le caractère en tout point unique, pour notre époque, de ce qui se passe dans la région méditerranéenne. Dès le premier jour, nous avons dit – y compris dans cette salle, l'année dernière – que la question des réfugiés n'était pas une question de chiffres (voir A/69/PV.9). Le problème de la migration n'est pas un problème d'organisation ni de chiffres. Le problème, c'est la peur. La peur qui traverse nos sociétés et que nous devons prendre au sérieux si nous voulons la vaincre.

Dans la mythologie grecque, Phobos était le dieu de la peur, capable de paralyser les meilleures armées et de faire perdre les batailles les plus faciles. C'est pourquoi la glorieuse ville antique de Sparte avait érigé un grand temple à Phobos et tout fait pour s'en concilier les faveurs. L'Europe est née pour vaincre la peur et la remplacer par un idéal de courage, de paix, de coopération et de civilisation. Pendant très longtemps, l'Europe a incarné cet idéal. Ces 70 dernières années, notre continent a tourné la page de siècles de guerres et de troubles civils. L'Europe représentait un miracle. Pour quelqu'un qui, comme moi, a assisté dans sa jeunesse à la chute du Mur de Berlin, et trouvé dans cet événement une des raisons de s'engager en politique, voir aujourd'hui surgir de nouveaux murs est intolérable.

L'Europe est née pour abattre les murs, pas pour en construire. C'est pourquoi l'Italie est en première ligne pour secourir les milliers de migrants qui fuient la guerre et le désespoir. C'est également la raison pour laquelle j'ai eu le privilège d'accompagner le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, sur un de nos navires qui participent actuellement aux opérations de secours. La gestion de ces flux migratoires requiert les capacités

propres à une stratégie mondiale globale. L'Italie, pour sa part, travaille en partenariat avec les pays africains pour un vaste éventail d'initiatives, en particulier avec l'Union africaine, comme j'ai eu l'occasion de le dire à Addis-Abeba lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, dont est issu le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Mais demandons-nous si, soixante-dix ans après que la Charte des Nations Unies a vu le jour à San Francisco, l'ONU est vraiment consciente de la mesure dans laquelle son rôle est déterminant. A-t-elle la sagesse de reconnaître ses propres erreurs et la force de les corriger, en écrivant un nouveau chapitre et en assurant un avenir meilleur à nos enfants? Je pense qu'il faudra pour cela un effort de tous, et l'Italie ne se dérobera pas à ses responsabilités.

C'est pourquoi nous avons décidé de présenter notre candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour 2017-2018, avec ce cri de ralliement : construire la paix de demain. Nous le faisons dans l'idée qu'il nous revient à tous ici aujourd'hui de faire un effort pour trouver une solution à la culture de la violence et du nihilisme, car ces crises nouvelles frappent la Méditerranée, le Moyen-Orient, et l'Europe, les confins de l'Europe. Je pense par exemple à la consolidation du cessez-le-feu en Ukraine. Je pense à la grande joie avec laquelle nous avons accueilli l'annonce de l'accord conclu entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, qui a une importance historique extraordinaire. Je pense à l'espoir que donne à chacun d'entre nous l'accord conclu avec l'Iran sur son programme nucléaire, en vue d'inaugurer une nouvelle ère d'espérance.

Mais même si nous sommes attachés à la mise en œuvre de cet accord, nous réaffirmons également avec force le droit à l'existence du peuple et de l'État d'Israël. Ce n'est que dans le dialogue et la négociation que nous pourrions donner un avenir aux générations futures. Il n'y a d'autre solution que le dialogue, également, dans la délicate situation israélo-palestinienne. Il est essentiel de revenir à la table de négociation, dans le but de parvenir à une solution qui permette à deux États de vivre côte à côte en paix et en sécurité.

Le présent débat général de l'Assemblée se caractérise par l'importance des débats sur la Syrie. Nous avons tous reconnu, et pu toucher du doigt, l'échec d'années d'inertie. Nous considérons que la seule solution est de redonner la parole à la politique par la voie d'un processus qui puisse déboucher finalement sur une transition réelle. Mais tout cela ne tiendra debout que

si nous avons le courage de regarder la vérité en face. Et de voir qu'aujourd'hui, comme jamais auparavant, un dangereux ennemi est à nos portes : Daech, incarnation du terrorisme et de l'extrémisme. Grâce à notre corps de carabiniers, qui joue un rôle important en Italie et dans le monde, l'Italie est fière d'être à la tête de la coalition pour la formation des forces de police en Iraq. Nous savons que le travail des forces de sécurité est déterminant pour garantir le quotidien – soit la possibilité, pour une famille, de rentrer sans encombre à la maison; la possibilité, pour une mère, de rassurer ses enfants. Nous continuerons de collaborer avec la Coalition internationale contre l'EIL, en particulier avec les États-Unis et l'Arabie saoudite, et nous continuerons de jouer un rôle de premier plan au sein du groupe de travail pour lutter contre le financement de Daech.

Dans le même temps, nous devons souligner que Daech n'est pas limité à la région spécifique du Moyen-Orient – laquelle reste néanmoins une mosaïque extraordinaire de pluralisme et de beauté – mais pourrait s'établir avec force en Afrique, en partant de la Libye. Depuis cette tribune, je renouvelle mon appel à toutes les parties en Libye qui espèrent la paix dans une nation unifiée, à unir leurs forces. Nos frères et sœurs libyens doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls, que l'Assemblée générale des Nations Unies ne les a pas oubliés. L'Italie est prête à collaborer avec un gouvernement d'unité nationale et à reprendre sa coopération dans des secteurs clefs, afin de redonner un avenir à la Libye. Si le nouveau Gouvernement libyen le lui demande, l'Italie est prête à assumer un rôle de premier plan au sein d'un dispositif approuvé par la communauté internationale afin d'aider à restaurer la stabilité dans le pays.

Plusieurs raisons expliquent notre rôle dans la lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'un combat pour des valeurs, pour une culture. Les terroristes veulent nous voir mourir. À défaut, ils veulent que nous vivions comme bon leur semble. C'est pourquoi le combat que nous menons est un combat contre l'obscurantisme et la peur, parce que la peur est le terrain de prédilection du terrorisme. Le premier domaine dans lequel cela se vérifie est la culture. Lorsque les terroristes attaquent Palmyre en Syrie ou le musée du Bardo en Tunisie, ou bien une école ou une université, de l'Asie jusqu'en Afrique, ce n'est pas le passé qu'ils attaquent, c'est notre avenir.

L'Italie est le pays où est née la culture de la préservation du patrimoine culturel. Fiers de nos racines

et de notre Renaissance, nous avons la concentration la plus élevée au monde de sites inscrits au patrimoine culturel de l'UNESCO. C'est pourquoi, avec nos pays partenaires et amis, nous aspirons à être les gardiens de la culture dans le monde entier, en prenant des mesures concrètes, tant ici à New York qu'au siège de l'UNESCO à Paris, par le truchement d'Unite4Heritage, de véritables « Casques bleus de la culture ». Sur la base d'un modèle mis au point dans notre pays, nous proposons que soit mise sur pied une équipe spéciale internationale, composée de militaires et de civils, afin de lancer des opérations visant à protéger et à restaurer des sites artistiques historiques. C'est là que réside notre identité. Cette équipe spéciale sera à la disposition de l'UNESCO, et elle pourrait être déployée dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

N'oublions pas que l'Europe aussi court le risque, en l'absence d'un grand projet éducatif, de voir pousser chez elle la diabolique graine du terrorisme. N'oublions pas que ce qui s'est produit dans les semaines et mois précédents – de *Charlie Hebdo* à Paris aux événements survenus en Belgique et au Danemark – impliquait des femmes et des hommes qui, bien qu'ils soient nés dans des pays européens, qu'ils aient grandi dans des pays européens et qu'ils aient été éduqués dans des pays européens, se sont transformés en terroristes opposés aux droits de l'homme et à la raison d'être même de notre continent. Je pense donc qu'il est important que nous venions tous ensemble à bout de ce défi éducatif et que notre modèle de maintien de la paix – comme l'a rappelé le Président Obama hier, ce dont nous le remercions –, est un modèle bien établi qui peut servir dans différents pays, comme c'est le cas actuellement en Afghanistan. Je tiens à rappeler l'engagement de l'Italie et à rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont sacrifié leurs vies pour notre sécurité collective, en particulier en Afghanistan. Nous sommes fiers du travail accompli par nos soldats et nos civils pour soutenir le Gouvernement afghan sur la voie qui mène à la paix et à la prospérité.

Le Conseil de sécurité est au centre de ce défi. Il ne s'agit pas d'une question bureaucratique, mais d'une question politique. Le Groupe du consensus est prêt à continuer d'œuvrer avec tous les membres.

Les droits de l'homme, qui sont attaqués de toutes parts aujourd'hui, constituent pour nous le point de référence à tous les niveaux. Je pense à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité; je pense à la

résolution 69/186 adoptée en décembre par l'Assemblée générale et intitulée « Moratoire sur l'application de la peine de mort », un engagement sur lequel nous ne cesserons pas de travailler; je pense également aux paroles que S. S. le pape François a prononcées ici-même (voir A/70/PV.3) ainsi que devant le Congrès des États-Unis; et je pense aux résolutions contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés (résolution 68/148) et contre les mutilations génitales féminines (résolution 67/146) – autant de signes clairs de l'engagement partagé de notre communauté internationale mondiale.

Le lien profond qui existe entre la paix et la sécurité et entre les droits de l'homme et le développement est également au cœur du message de l'Exposition universelle qui a lieu actuellement à Milan. Le slogan de l'Expo 2015, « Nourrir la planète, énergie pour la vie », est un message qui recouvre nombre des aspirations de l'Assemblée générale, en particulier celle de la promotion de l'agriculture durable. Je vais prendre l'engagement, notamment auprès des pays africains, que jamais nous ne cesserons d'œuvrer dans ce sens, en nous appuyant sur le savoir-faire italien et la volonté de collaborer. Garantir à tous l'accès à la nourriture, combattre la faim dans le monde, modifier les habitudes de consommation, veiller à ce que les femmes soient des parties prenantes essentielles dans l'agriculture, défendre les petits exploitants agricoles et apaiser les tensions et les conflits provoqués par la dégradation des terres arables et la pénurie des ressources en eau pour l'irrigation – toutes ces questions n'ont rien de secondaire.

L'héritage de l'Expo Milano 2015 est assuré par la Charte de Milan et par les engagements que chacun de nous prend pour lutter contre les changements climatiques. L'Italie se tient aux côtés du Secrétaire général Ban Ki-moon et mobilise les ressources nécessaires pour garantir la réussite des Conférences de Lima et de Paris.

En souscrivant au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), l'Italie a accepté de relever les cinq défis qu'il recèle – liés à l'humanité, à la planète, à la prospérité, à la paix et aux partenariats –, parce que nous en avons conscience et qu'ils sont la source d'inspiration de notre action pour l'avenir. Mais je tiens à dire que l'Italie veut contribuer avec force, en particulier aux combats dans lesquels certains pays semblent s'être engagés seuls. Dans les prochaines semaines, à Milan, nous accueillerons nos

partenaires – les États insulaires en développement, qui sont qualifiés de « petits États », mais qui, en réalité, sont grands par leur valeur –, à la manifestation consacrée à l'adaptation aux changements climatiques qui se tiendra à la mi-octobre à l'Expo Milano 2015, et nous emmènerons une large délégation à Venise, où nous montrerons aux participants, dans l'une des plus belles villes d'art du monde, comment nous œuvrons à combattre les risques associés aux niveaux d'eau élevés et à l'attention insuffisante que leur accorde la communauté internationale.

Pour terminer, en qualité de candidate à un siège non permanent au Conseil de sécurité, l'Italie tient à ce que ces valeurs occupent une place centrale au Conseil. Mais je tiens également à ce que ces valeurs ne soient pas envisagées de manière abstraite. Je tiens à ce que nous n'oublions pas que ce qui nous réunit ici n'est pas un document. C'est un visage. Ce sont des visages.

Dans les écoles italiennes, nos enfants apprennent à connaître les liens forts qui existaient entre les civilisations antiques de la Méditerranée, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Aujourd'hui, ces enfants ne sont pas simplement des figurants dans le film du monde. Ils sont la raison pour laquelle nous sommes ici. Nous sommes convaincus que, parmi toutes les valeurs que nous enseignons dans nos écoles, nous ne pouvons pas oublier que la première des valeurs est la vie.

Nous avons été nombreux, face à la crise des migrants cet été, à être bouleversés par l'image d'un petit garçon qui s'appelait Aylan. Cet enfant de Kobané, qui s'est endormi auprès de son grand frère, ne pourra jamais voir l'avenir. Il a été photographié, mort, sur la

plage de Bodrum. Je voudrais que notre engagement à tous ne soit pas limité à la seule émotion du moment. Nous devons garder cette image à l'esprit et nous astreindre à prendre les mesures qui s'imposent. Tant d'enfants sont morts en pleine Méditerranée. Ils sont morts sur les embarcations lancées vers l'Europe par les trafiquants, ces nouveaux esclavagistes. Mais pour tous les enfants qui ne sont plus parmi nous, je voudrais rappeler les noms de ceux dont personne ne parle : Yambambi, Salvatore, Idris Ibrahim, Francesca Marina. Il s'agit de certains des enfants nés sur les navires de la marine et des garde-côtes italiens, lesquels ont sauvé des milliers de femmes et, dans certains cas, ont permis à ces femmes de donner naissance sur leurs navires. Je tiens à remercier mes concitoyens, dont je suis si fier, du travail remarquable qu'ils ont accompli. Je voudrais que l'on se rappelle ces noms, ainsi que les noms de ceux qui ont péri, comme une admonestation pour nous tous pour que la politique retrouve sa dignité, pour que nous prenions conscience de l'ampleur des problèmes auxquels nous devons faire face, mais aussi pour que l'Europe, la vieille Europe née au nom du courage, ne cède pas à la peur. L'Italie jouera son rôle avec fierté.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Conseil des ministres de la République italienne de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Matteo Renzi, Président du Conseil des ministres de la République italienne, est escorté de la tribune.

La séance est levée à 15 h 5.